

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SÉANCE du Mardi 09 Avril 2024

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

Effectif du
Conseil Municipal : 33

Présents : 25

Excusés : 8

Exprimés : majorité

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 8

Secrétaire de séance :
Philippe DURAND

D2024_053

DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION GENERALE

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet www.telerecours.fr

Publié le 18 Avril 2024

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_053-DE

S²LOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, Mme SEMAILLE Virginie, Mme BERLINET Nicole, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, Mme BOUHEZILA Malika, M. PETITJEAN Michael, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, M. ANDRE Jimmy, M. DURAND Philippe, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : M. SIMON Didier (procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louissette), Mme DELCOURT Fabienne (procuration à M. BUSTIN David), M. SMITS Jean-François (procuration à Mme DI BELLO Christine jusque 20h12 – délibération D2024_58), M. FORTE Serge (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme ROSART SZYMANIAK Anne-Sophie (procuration à M. SZYMANIAK Richard), Mme VANTREPOTTE LELONG Christelle (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), M. KROCZYNSKI Olivier (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention à la Délinquance (CISPD) – Renouvellement de la convention tripartite 2024-2027

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment son article L132-4 ;

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;

Vu la circulaire NOR : INTK0800169C du 13 décembre 2008 relative aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance ;

Vu la délibération n°04-10-213 datée du 04 octobre 2012 actant la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention (C.I.S.P.D);

Considérant que la convention tripartite 2021-2024 du CISPD est arrivée à échéance;

Considérant qu'il y a lieu de renouveler la convention tripartite entre les communes de Vieux-Condé, Condé-sur-l'Escaut et Fresnes-sur-Escaut dans le cadre de la prévention de la délinquance.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la poursuite de l'engagement tripartite pour la période 2024-2027.

Le Conseil Municipal, décide, **à la majorité**, après en avoir délibéré :

- D'APPROUVER la poursuite de l'engagement de la commune dans le dispositif du CISPD ;
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite jointe à la présente délibération et tous les actes s'y rattachant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Délibéré en séance,

Le secrétaire de séance



Philippe DURAND

Le Maire



David BUSTIN



**Conseil Intercommunal de Sécurité et
de Prévention à la Délinquance (CISPD)
Convention tripartite 2024-2027**

Vu le code de la sécurité intérieure et notamment son article L132-4

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le décret n°2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance,

Vu la circulaire NOR : INTK0800169C du 13 décembre 2008 relative aux conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance et conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Condé-sur-l'Escaut du

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Vieux-Condé du

Vu la délibération du Conseil Municipal de la ville de Fresnes-sur-Escout du

Déterminant le mode de fonctionnement du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention à la Délinquance (CISPD),

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

EXPOSE

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance constitue le cadre de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et de prévention de la délinquance sur les territoires des communes de Condé-sur-l'Escaut, Fresnes-sur-Escout et de Vieux-Condé, soit un bassin de 28 000 habitants.

Sa création vise à mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité et à apporter des solutions concrètes et partenariales à des problèmes identifiés. C'est une instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité encadrée par la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance.

Il y sera défini le mode de gouvernance sur la base de réflexion et d'analyse, ses missions, ses objectifs ainsi que la base de la constitution du « CISPD » issus des diagnostics réalisés par les communes de Condé-sur-Escaut, Fresnes-sur-Escaut et Vieux-Condé.

Cela permettra de définir une stratégie commune dans le cadre d'actions transversales à l'échelle des trois communes en lien avec les thématiques les plus ciblées qui en ressortent.

Les communes pourront disposer d'une autonomie locale pour mettre en place des actions précises sur leur territoire au vu des problèmes spécifiques détectés dans le cadre de la rédaction des diagnostics CISPD de chaque commune, sans pour cela susciter une intervention à l'échelle du CISPD.

Le Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

- favorise « l'échange d'informations entre les responsables des institutions et organismes publics et privés concernés et peut définir des objectifs communs pour la préservation de la sécurité et de la tranquillité publiques ;
- encourage « les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes » ;
- mobilise « les moyens nécessaires à la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites et à l'incarcération » ;
- mobilise « des mesures sociales, sanitaires et d'insertion favorisant la prévention de la récidive » ;
- assure l'animation, le suivi, l'évaluation, l'ajustement du Contrat Intercommunale de Sécurité.

Le CISPD doit permettre la formalisation d'un partenariat actif par la mise en œuvre d'actions de sécurité et/ou de prévention co - construites et par l'adoption de conventions et protocoles spécifiques.

Enfin, le CISPD vise :

- à mieux coordonner les actions de prévention et de sécurité ;
- à apporter des solutions concrètes et partenariales a des problèmes réellement identifiés dans le cadre d'un plan d'action recentré, resserré et soumis à évaluation ;
- à accompagner la dynamique en s'appuyant sur des compétences techniques ;
- à évaluer l'efficacité des actions entreprises.

ARTICLE 1 - OBJET

La présente convention a pour objet de définir et de préciser les modalités utiles au bon fonctionnement du CISPD des communes de Condé-sur-Escaut, Fresnes-sur-Escaut et de Vieux-Condé.

ARTICLE 2 – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CISPD

Le CISPD peut se réunir en assemblée plénière, en comités restreints ainsi que de façon thématique.

2.1 Assemblée plénière du CISPD

2.1.1. Fonction

L'instance plénière permet de mobiliser et d'étendre le partenariat à l'ensemble des acteurs locaux concernés autour des enjeux et de la démarche diagnostic, de l'information, du débat, de la réflexion et de l'élaboration de propositions en rapport avec les questions de prévention et de sécurité.

Elle se tient sous forme de conférence, de lieu de débat et d'échanges autour des travaux menés par les composantes du CISPD (commissions thématiques, cellules de veille territorialisées...).

2.1.2. Présidence

La présidence sera prise à chaque date anniversaire :

- Première année (du 19 avril 2024 au 18 avril 2025), le Maire de Fresnes-sur-Escaut
- Deuxième année (du 19 avril 2025 au 18 avril 2026) le Maire de Condé-sur-l'Escaut
- Troisième année (du 19 avril 2026 au 18 avril 2027) le Maire de Vieux-Condé.

2.1.3. Composition

Les membres de droit :

- Le président du CISPD (présidence tournante)
- Les Maires des 2 autres communes
- Le Sous-préfet ou son représentant
- Le Procureur ou son représentant
- Le Commissaire en chef du district ou son représentant

Assistés de :

- La Direction générale des services
- Du directeur des services techniques de la ville
- De l'agent de développement de la politique de la ville
- Du directeur du service représentant la jeunesse
- Du directeur des Services Techniques
- Du directeur du C.C.A.S.
- Du chef de service de la police municipale

Des responsables des services de l'Etat :

- Monsieur le Sous – préfet
- Du Procureur de la République de Valenciennes,
- Le chef district de la Police Nationale,
- Le Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales,
- Le Directeur de la protection judiciaire de la jeunesse,
- De l'Inspecteur de l'éducation nationale.

Des partenaires (socle commun entre les 3 villes) :

- Du Directeur de Transvilles
- D'un représentant de l'A.J.A.R Prim'toi
- D'un représentant de SIJADIS
- D'un représentant de l'association La Pose
- Le Service Pénitentiaire d'insertion et de Probation (SPIP)

De membres représentants d'institutions et de structures œuvrant dans le domaine de la Prévention sur les communes du CISPD :

- Du Directeur du centre social
- De l'Education Nationale (Proviseur du Lycée, Principal du collège)
- Des représentants territoriaux des bailleurs sociaux présents sur la commune

Les membres de l'Assemblée plénière participent aux commissions techniques, aux cellules de veille territorialisées et aux comités techniques.

2.1.4. Confidentialité

Les membres du CISPD sont tenus de garder comme confidentielle toute information dont ils auraient connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui ne serait pas explicitement destinée à être portée à la connaissance de tiers.

2.1.5. Modalités de réunion

Le CISPD en séance plénière se réunit à l'initiative de son Président, au moins une fois par an.

Nota Bene : Dès lors qu'il le juge nécessaire, et ce, compte tenu des actions programmées et de l'organisation de l'action collective, le président du Conseil peut décider d'une réunion ponctuelle.

Il se réunit, en outre, de droit, à la demande du Préfet ou du Procureur de la République.

Le Préfet, le Procureur de la République adresse par courrier, au président du Conseil, dans un délai raisonnable (au moins 15 jours francs) avant la date de la réunion, une demande pour réunir de droit le Conseil.

En cas de non-réponse du Président dans les cinq jours suivants, la convocation est alors directement adressée aux membres du CISPD.

2.1.6. Convocation et Ordre du jour

Le Président du CISPD signe les convocations à l'assemblée plénière mais il peut également déléguer cette mission à son représentant ou au coordonnateur.

La convocation intervient dans un délai raisonnable (10 jours) avant la date de la réunion et se fait par tous moyens.

La convocation fixe le lieu, la date, l'heure de la réunion mais également l'ordre du jour.

Au cours de la réunion plénière, il peut y avoir adoption ou retrait de l'ordre du jour, après délibération de l'assemblée.

Les membres du Conseil peuvent également saisir le président ou le coordonnateur du CISPD dans un délai raisonnable avant la date prévue de réunion, en vue de l'inscription à l'ordre du jour de points précis.

Dans ce cas, seul le Président a voix décisionnelle.

2.1.7. Présence

Chaque membre participant à la réunion est tenu de signer une liste de présence indiquant ses noms, prénoms, et qualités.

2.1.8. Déroulement de la séance

Le Président de l'instance est tenu pour responsable du bon ordre des débats.

Il déroule l'ordre du jour accordant la parole aux membres suivant l'ordre des demandes.

Il peut limiter la durée des interventions et donne la parole au Préfet et au Procureur de la République chaque fois qu'ils le demandent.

En outre, le Président peut, sur proposition, faire intervenir des personnes qualifiées (consultants, experts...).

2.1.9. Procès-verbal

Le procès-verbal est dressé sous l'autorité du président. Le procès-verbal contient les énonciations suivantes : la date et l'heure de la réunion, l'ordre du jour, l'indication des membres présents et représentés, leurs fonctions, les documents et rapports éventuellement soumis à discussion, le relevé de décisions.

Le procès-verbal est adressé aux membres du CISPD dans un délai raisonnable après la date de la réunion.

Les procès-verbaux sont soumis à approbation des membres du Conseil au début de la réunion suivante.

2.2. Les Comités restreints

A/ Le comité restreint

1. Fonction

Le Comité restreint est le lieu où se prennent les orientations et décisions stratégiques, où se décide l'octroi des financements et où se valident les plans d'action et les bilans.

La prise de décision nécessite la présence du Président, du Préfet, du Procureur de la République ou de leurs représentants.

Le Comité rapporte ses travaux en assemblée plénière.

2. Présidence

Le Président du Comité restreint du CISPD est le Maire en charge de la présidence du CISPD.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, celui-ci a la capacité de désigner son représentant.

3. Composition

Le Comité restreint du CISPD se compose :

- Du président du CISPD (présidence tournante)
- Des Maires des 2 autres communes

- Du Sous-Préfet ou son représentant
- Du Procureur ou son représentant
- Du Commissaire en chef du district ou son représentant

Le Comité Restreint peut désigner d'un commun accord et de manière permanente d'autres membres dont la participation s'avère nécessaire.

En fonction des besoins et de l'ordre du jour, les membres du comité restreint peuvent élargir consensuellement les réunions en y invitant des personnes ressources.

4. Renouvellement

Le Président a la possibilité, après concertation avec le Préfet et le Procureur, de procéder à la désignation de nouveaux membres.

5. Modalités de réunion

Le Comité restreint du CISPD se réunit autant que de besoin et au moins tous les six mois. Il se réunit notamment avant chaque séance plénière du CISPD.

Une feuille de présence est signée par chacun des membres.

6. Convocation

La convocation comportant l'ordre du jour, signée par le Président ou, sur délégation de celui-ci, par son représentant ou le coordonnateur du CISPD, est adressée aux membres dans un délai raisonnable avant la date de la réunion du comité restreint du CISPD, par tous moyens.

Les documents et pièces divers nécessaires aux travaux sont joints à la convocation ou, à défaut, remis en début de séance.

7. Vote, Quorum et Représentation

Le vote à main levée est retenu.

Les délibérations sont prises à la majorité des suffrages exprimés.

En cas de parité, la voix du Président ou de son représentant est prépondérante.

Tout membre empêché peut donner, à un de ses collègues pouvoir par écrit pour le représenter, chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un pouvoir.

8. Relevé de décisions et procès-verbal

Le relevé de décisions est adressé aux membres dans un délai raisonnable.

Son approbation a lieu lors de la réunion suivante du Comité restreint.

Le procès-verbal contient les éléments suivants : la date et l'heure de la réunion, l'ordre du jour, l'indication des membres présents, les documents et rapports éventuellement soumis à discussion, le relevé de décisions.

B/ Comité restreint prévention de la radicalisation violente

1. Fonction

Le comité restreint prévention de la radicalisation violente permet de mieux informer les maires des communes membres du CISPD du pays de Condé sur l'état général de menace terroriste, sur les modalités de leur nécessaire implication dans le dispositif, notamment en tant que capteurs d'informations et partenaires institutionnels.

2. Composition

- Le président du CISPD (présidence tournante)
- Les Maires des 2 autres communes
- Le Sous-préfet ou son représentant
- Le Procureur ou son représentant
- Le Commissaire en chef du district ou son représentant

3. Modalités d'échange d'informations

L'échange d'informations entre le préfet et le maire peut se faire :

- Pour les informations à caractère général, selon des modalités convenues entre le préfet et le maire (entretien bilatéral, CISPD, réunion d'élus ...).
- Pour les informations confidentielles nominatives, au bénéfice exclusif des maires qui ont mis en place un groupe de travail restreint du CISPD sous réserve du double accord de Monsieur le Commissaire Divisionnaire de Valenciennes et de Monsieur le Procureur de la République de Valenciennes.

Le groupe de travail restreint du CISPD est composé du Maire de la commune (ou de son représentant désigné parmi les élus de la collectivité concernée), du Préfet du Département (ou son représentant) et du Procureur de la République de Valenciennes (ou son représentant) et du Commissaire Divisionnaire de Valenciennes (ou son représentant).

A titre exceptionnel, avec accord de chacun des autres membres, le Maire peut ponctuellement solliciter la présence de personnes qualifiées dont l'audition est de nature à favoriser la compréhension d'une situation.

Les personnes ainsi entendues doivent accepter de se soumettre à l'ensemble des règles de confidentialité édictées par les membres du groupe. Elles apportent leur point de vue sur une situation examinée, mais ne sont pas partie prenante d'une éventuelle décision.

L'organisation et le fonctionnement du comité est assuré par le coordonnateur C I S P D , qui peut se faire représenter en cas d'empêchement.

u4. Modalités de réunion

Il se réunit selon une fréquence collégalement décidée et au moins une fois par an.

Une feuille de présence est signée par chacun des membres.

5. Convocation

La convocation comportant l'ordre du jour, signée par le Président ou, sur délégation de celui-ci, par son représentant ou le coordonnateur du CISPD, est adressée aux membres dans un délai raisonnable avant la date de la réunion du comité restreint du CISPD, par tous moyens.

Les documents et pièces divers nécessaires aux travaux sont joints à la convocation ou, à défaut, remis en début de séance.

6. Respect de la charte de confidentialité

L'échange d'informations confidentielles ne doit en aucun cas, avoir lieu dans d'autres enceintes ou avec d'autres membres. Tout manquement au respect de la charte ou tout risque pesant sur la confidentialité des échanges peut entraîner de facto une suspension voire une exclusion des travaux du groupe.

Le coordonnateur CISPD prend toutes les mesures de prudence et de sécurité qui s'imposent pour que les informations partagées en réunion soient inaccessibles à des tiers et soient traitées dans le cadre des obligations légales, notamment la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Ces mesures doivent être présentées au représentant de l'Etat sur sa demande.

2.3. Le comité de programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance.

1. Fonction

Réalisation d'un état des lieux des dispositifs de structures locales pouvant bénéficier aux jeunes exposés à la délinquance.

Centralisation des éléments de repérage des jeunes susceptibles de bénéficier du programme d'actions. Suivi des jeunes concernés et inscription dans les différentes actions de prévention de la délinquance ou de la récidive.

Possibilité à la demande de l'autorité judiciaire, de traiter des questions relatives à l'exécution des peines et à la prévention de la récidive.

2. Composition

- Le président du CISPD (présidence tournante)
- Les Maires des 2 autres communes
- Le Sous-préfet ou son représentant
- Le Procureur ou son représentant
- Le Commissaire en chef du district ou son représentant

3. Modalités de réunion

Il se réunit selon une fréquence collégalement décidée et au moins tous les six mois.

Une feuille de présence est signée par chacun des membres.

4. Convocation

La convocation comportant l'ordre du jour, signée par le Président ou, sur délégation de celui-ci, par son représentant ou le coordonnateur du CISPD, est adressée aux membres dans un délai raisonnable avant la date de la réunion, par tous moyens.

Les documents et pièces divers nécessaires aux travaux sont joints à la convocation ou, à défaut, remis en début de séance.

5. Respect de la confidentialité

Les membres du CISPD sont tenus de garder comme confidentielle toute information dont ils auraient connaissance dans le cadre de leurs fonctions et qui ne serait pas explicitement destinée à être portée à la connaissance de tiers.

6. Procès-verbal

Le procès-verbal est dressé sous l'autorité du président. Le procès-verbal contient les énonciations suivantes : la date et l'heure de la réunion, l'ordre du jour, l'indication des membres présents et représentés, leurs fonctions, les documents et rapports éventuellement soumis à discussion, le relevé de décisions.

2.4. Le comité technique prévention primaire violences conjugales

1. Fonction

Mise en place d'une réflexion en matière de violences conjugales avec les partenaires, notamment la prévention primaire auprès des jeunes publics.

2. Composition

Le comité technique prévention primaire violences conjugales réunit les partenaires du champ social au niveau local, mais aussi l'Education Nationale et les services jeunesse et CCAS des villes.

3. Modalités de réunion

Il se réunit selon une fréquence collégalement décidée et au moins tous les trois mois.

Une feuille de présence est signée par chacun des membres.

4. Convocation

La convocation comportant l'ordre du jour, signée par le Président ou, sur délégation de celui-ci, par son représentant ou le coordonnateur du CISPD, est adressée aux membres dans un délai raisonnable avant la date de la réunion, par tous moyens.

Les documents et pièces divers nécessaires aux travaux sont joints à la convocation ou, à défaut, remis en début de séance.

6. Procès-verbal

Le procès-verbal est dressé sous l'autorité du président. Le procès-verbal contient les énonciations suivantes : la date et l'heure de la réunion, l'ordre du jour, l'indication des membres présents et représentés, leurs fonctions, les documents et rapports éventuellement soumis à discussion, le relevé de décisions.

2.5. Les commissions thématiques

2.5.1. Finalité

Les commissions thématiques sont des instances de concertation et d'analyse appelées à débattre des problématiques intéressant le CISPD.

Leur finalité est de proposer à partir d'un diagnostic partagé ou état des lieux, des projets d'actions correctrices.

2.5.2. Organisation et fonctionnement

L'opportunité de la création de nouvelles commissions thématiques est décidée par le comité restreint sur proposition du comité technique ou de l'Assemblée plénière.

Les membres de ces commissions peuvent collégalement décider d'intégrer d'autres partenaires dont la collaboration sera jugée utile.

Les travaux de ces commissions peuvent être débattus en comité techniques et rapportés au comité restreint et en Assemblée plénière.

2.6 les cellules de veille territorialisées (cellule de veille bailleurs, ...)

2.6.1. Finalité

Les cellules de veille sont la traduction d'une démarche de proximité visant un territoire ciblé. Elles ont une triple mission:

- Une mission d'identification des risques qui consiste à l'observation dynamique sur un territoire donné des facteurs d'insécurité.
- Une mission de conseil qui consiste à repérer les moyens de réduire les risques et d'aider à la prise de décision quant aux actions à mettre en œuvre par le CISPD.
- Une mission d'interface qui consiste à récolter la demande sociale de sécurité.

2.6.2. Organisation et fonctionnement

Les cellules de veille sont constituées dans le cadre de la Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance. Elles permettent de faire un suivi de l'état de la délinquance et du climat d'insécurité dans les différents quartiers des trois villes membres du CISPD.

Organisation des cellules de veille :

- Elles regroupent différents partenaires.
- Elles constituent des vrais lieux de concertation.
- Elles permettent de mutualiser les informations.
- Elles permettent d'identifier les problèmes particuliers d'insécurité et de délinquance sur un même territoire afin d'y apporter des réponses.

Le fonctionnement :

- Faire un suivi de l'état de la délinquance et du climat d'insécurité dans les quartiers ainsi que des situations particulières dans ce domaine, grâce à un diagnostic partagé sur les situations (croisement

des regards et des informations, qui permet de compléter les informations et d'avoir une vision enrichie des situations).

- Coordonner les actions entre les partenaires, préciser qui intervient et dans quelle limite de compétence.
- Anticiper, notamment les violences urbaines, en alertant lorsque que des faisceaux de faits convergent.
- Les informations échangées sont confidentielles.

2.7. Le Coordonnateur du CISPD

Le coordonnateur du CISPD (recruté en intercommunalité) est chargé d'animer le partenariat.

En outre, le coordonnateur est responsable, sous l'égide du président du CISPD du bon fonctionnement de la séance plénière, des comités.

Il veille également à la mise en place et à la tenue des séances de travail des cellules de veille territorialisées.

Il peut assurer l'animation des commissions thématiques afin d'en faire émerger des diagnostics partagés et des projets d'actions correctrices.

Enfin, le Coordonnateur est un référent qui garantit, favorise et assure le partage d'information. Le coordonnateur est le maître d'œuvre des actions décidées par le CISPD, et par conséquent le garant du bon déroulement des opérations dont il assure le suivi.

Il est aussi le garant de l'ingénierie de projets et, à ce titre, a pour missions :

- D'élaborer des outils méthodologiques (tableaux de bords, fiches actions, etc.)
- De fédérer les partenaires et de faire émerger les projets
- De proposer des plans de financement
- De définir les résultats attendus et les éléments d'évaluation
- De veiller à la bonne utilisation des crédits alloués par les partenaires
- De veiller à la mise en œuvre des actions constituant le plan d'action du CISPD, Il devra rendre compte de ses actions au Président, et/ou au Comité restreint.

Enfin, le coordonnateur doit veiller à la mise en place d'un outil de communication afin d'assurer la transmission d'informations aux partenaires.

ARTICLE 3 - CONDITIONS D'EMPLOI

Le travail du coordinateur sera organisé par le Conseil Intercommunal de Sécurité et Prévention de la Délinquance composé des villes de Condé sur Escaut, Fresnes sur Escaut et Vieux Condé à temps complet.

La ville de Vieux-Condé gère la situation administrative de l'agent (congés maladie, annuels, discipline...)

ARTICLE 4 - PARTICIPATION FINANCIERE DES « COMMUNES MEMBRES DU CISPD »

La ville de Vieux-Condé versera la rémunération de l'agent contractuel par référence au neuvième échelon de la grille indiciaire du grade de rédacteur, soit le traitement de base, l'indemnité de résidence, le supplément familial et les indemnités.

Ces dépenses comprennent notamment la rémunération, les formations réalisées, les autres frais de fonctionnement liés à ses fonctions (abonnements revues...), les avantages octroyés aux agents de l'amicale du personnel communal, le coût de l'assurance relatif au contrat de prévoyance, frais de santé de l'agent mais aussi les dépenses d'investissement (mobilier, outil informatique, portable...), les frais de déplacements ainsi que les frais de réunion et toute dépense nécessaire à la réalisation de l'action. Ces dépenses comprennent aussi les frais liés à la conduite de projets dans le cadre du contrat de ville et de la programmation annuelle intercommunale. L'ensemble des dépenses liées à l'action sera réparti sur les 3 communes à hauteur du prorata du tiers.

ARTICLE 6 - PIECES JUSTIFICATIVES

Les villes de Condé-sur-l'Escaut et Fresnes-sur-Escaut s'engagent à rembourser ce montant à la fin de chaque semestre.

Un état semestriel détaillé des divers coûts sera établi par la ville de Vieux-Condé et transmis aux villes de Condé-sur-l'Escaut et Fresnes-sur-Escaut, pour permettre le reversement.

En ce qui concerne les frais de déplacement, l'agent peut être autorisé par l'administration à utiliser son véhicule personnel par le biais d'un ordre de mission permanent pour effectuer des déplacements professionnels quand l'intérêt du service le justifie.

Dans ce cas, l'agent sera indemnisé et doit respecter les points suivants :

- Avoir souscrit une assurance comprenant une garantie professionnelle
- Demander l'accord du responsable hiérarchique
- Présenter les justificatifs des frais de stationnement et de péage
- Présenter les justificatifs des réunions, comité et rendez-vous

L'agent n'a le droit à aucune indemnisation pour les dommages subis pour son véhicule.

ARTICLE 7- DUREE

La présente convention est conclue pour une **durée de trois ans** soit pour la période du **19 avril 2024** au **18 avril 2027**.

ARTICLE 8 - LITIGES

Les litiges susceptibles de naître entre les parties contractantes à l'occasion de la présente convention sont portés devant le tribunal administratif de Lille.

ARTICLE 9 - REVISION - RESILIATION

La présente convention peut être résiliée à la demande des parties à la majorité des 2/3 avec un préavis de 4 mois ou par accord mutuel entre les parties avec effet immédiat.

À tout moment, les parties pourront décider d'une révision de la présente convention. Dans ce cadre, elles pourront introduire de nouvelles dispositions existantes par avenant à la présente convention.

ARTICLE 10 - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la présente convention, les parties font élection de domicile :

- Pour la ville de Vieux Condé, collectivité d'origine, à Vieux Condé.
- Pour la ville de Condé sur l'Escaut, collectivité du CISPD.
- Pour la ville de Fresnes sur Escaut, collectivité du CISPD.

z

ARTICLE 11 - PRESIDENCE DU CISPD DES COMMUNES MEMBRES

La présidence sera prise à chaque date anniversaire :

- Première année (du 19 avril 2024 au 18 avril 2025) le Maire de Fresnes-sur-Escaut.
- Deuxième année (du 19 avril 2025 au 18 avril 2026) le Maire de Condé-sur-l'Escaut.
- Troisième année (du 19 avril 2026 au 18 avril 2027) le Maire de Vieux-Condé.

Fait à Vieux Condé le :

Pour la ville de Vieux-Condé
Le Maire, David BUSTIN

Pour la ville de Condé-sur- l'Escaut
Le Maire, Grégory LELONG



Pour la ville de Fresnes-sur-Escaut
Le Maire, Valérie FORNIES

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_053-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SÉANCE du Mardi 09 Avril 2024

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

Effectif du

Conseil Municipal : 33

Présents : 25

Excusés : 8

Exprimés : unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Philippe DURAND

D2024_054

DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION GENERALE

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_054_1-DE

S²LOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, Mme SEMAILLE Virginie, Mme BERLINET Nicole, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, Mme BOUHEZILA Malika, M. PETITJEAN Michael, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, M. ANDRE Jimmy, M. DURAND Philippe, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : M. SIMON Didier (procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louissette), Mme DELCOURT Fabienne (procuration à M. BUSTIN David), M. SMITS Jean-François (procuration à Mme DI BELLO Christine jusque 20h12 – délibération D2024_58), M. FORTE Serge (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme ROSART SZYMANIAK Anne-Sophie (procuration à M. SZYMANIAK Richard), Mme VANTREPOTTE LELONG Christelle (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), M. KROCZYNSKI Olivier (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

Convention portant instauration de prestations d'archivage - Catalogue de prestations de service, Valenciennes Métropole

Considérant le projet de convention proposé par Valenciennes Métropole ci-annexé ;

M. le Maire expose :

Dans le cadre du rapport d'avancement 2018 relatif à la mise en œuvre et à l'évolution du schéma de mutualisation à l'échelle du territoire communautaire, adopté par délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2018, Valenciennes Métropole a décidé la mise en place de services communs pour développer des expertises et valoriser plusieurs compétences.

A l'instar du service commun « Numérique et Informatique » créée au 1^{er} janvier 2019, Valenciennes Métropole s'est dotée depuis le 1^{er} janvier 2022 d'un service commun d'Archives municipales et communautaires émanant de la mutualisation des services d'archives municipales de la ville de Valenciennes

et des archives communautaires de Valenciennes Métropole.

Afin de renforcer la coopération intercommunale et de conforter l'action publique sur l'ensemble de son territoire, la Communauté d'Agglomération a également décidé, en concertation avec les communes membres, de proposer aux communes non-membres des services communs, de bénéficier de prestations ponctuelles en matière d'archivage en lien avec la direction des Archives départementales du Nord dans le cadre du contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives publiques.

Convention de prestation de service :

L'article 2.2 de la convention-cadre précise que « le catalogue de services reprenant la plupart des missions du service commun sera progressivement proposé aux autres communes membres de l'EPCI si elles souhaitent bénéficier de prestations ponctuelles ».

A cet effet, une convention pour l'instauration de prestations ponctuelles du service commun « Archives municipales et communautaires » doit être signée entre Valenciennes Métropole et chaque commune non-membres du service commun et souhaitant bénéficier de ces prestations ponctuelles ».

Modalités d'exécution de la convention :

La convention de prestation de service permet aux communes de confier des prestations de service au service commun des Archives municipales et communautaires de Valenciennes Métropole.

Ces prestations de service sont proposées dans la conformité à l'article L.5216-7-1 du CGCT, et donneront lieu à la signature d'un contrat pour chaque prestation de service entre Valenciennes Métropole et la commune intéressée.

A travers ce contrat, la Ville de Vieux-Condé pourra solliciter des prestations d'archivage de son choix figurant dans le catalogue de prestations du service commun.

Détail et tarifs des prestations de service :

Les prestations du service commun « Archives municipales et communautaires » sont détaillées dans le catalogue ci-annexé. Les tarifs indiqués ont été calculés sur la base d'une estimation du coût réel de la prestation.

Conditions financières :

Afin de pouvoir évaluer les besoins réels et les charges par rapport aux ressources actuelles, des rencontres et des diagnostics seront organisés.

Les tarifs seront révisés par décision du Président de Valenciennes Métropole en fonction de l'évolution du coût global du service.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- D'APPROUVER la convention jointe pour l'instauration de prestations de service d'archivage entre Valenciennes Métropole et la Ville de Vieux-Condé ;
- D'APPROUVER le catalogue de prestations de service joint et ses tarifs ;
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer la convention jointe pour l'instauration de prestations de service d'archivage avec Valenciennes Métropole ainsi que les avenants éventuels, et à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- D'AUTORISER M. le Maire ou son représentant à signer les contrats relatifs aux prestations de service d'archivage avec Valenciennes Métropole ainsi que leurs avenants éventuels.

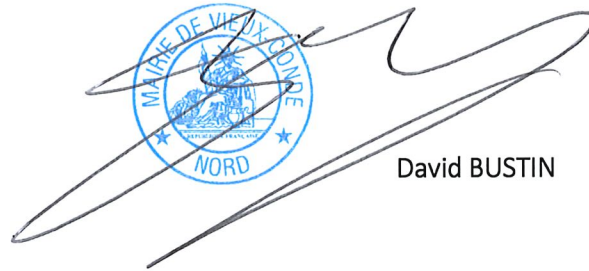
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Délibéré en séance,

Le secrétaire de séance



Philippe DURAND

Le Maire



David BUSTIN

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_054_1-DE



Convention pour l'instauration de prestations d'archivage Entre Valenciennes Métropole et la commune de Vieux-Condé

En application de l'article L. 5216-7-1 du CGCT.

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, représentée par son Président ou son représentant, M. Laurent DEGALLAIX, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire en date du 07 décembre 2018, ci-après dénommé "l'EPCI",

D'une part,

Et La commune de Vieux-Condé, représentée par son Maire ou son représentant, M. David BUSTIN, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du 09 avril 2024, ci-après dénommée "la commune",

D'autre part,

Ci-après désignées « les Parties ».

PRÉAMBULE

Dans le cadre du rapport d'avancement 2018 relatif à la mise en œuvre et à l'évolution du schéma de mutualisation à l'échelle du territoire communautaire, adopté par délibération du Conseil Communautaire du 7 décembre 2018, Valenciennes Métropole a mis en place des services communs pour développer des expertises et valoriser plusieurs compétences.

À l'instar du service commun « Numérique et Informatique » créé au 1^{er} janvier 2019, Valenciennes Métropole s'est doté depuis le 1^{er} janvier 2022, d'un service commun « Archives municipales et communautaires » émanant de la mutualisation des services d'archives municipales de la ville de Valenciennes et des archives communautaires de Valenciennes Métropole.

Afin de renforcer la coopération intercommunale et de conforter l'action publique sur l'ensemble de son territoire, la Communauté d'Agglomération a également décidé, en concertation avec les communes membres, de proposer aux communes non-membres du service commun des Archives, de bénéficier de prestations ponctuelles en lien avec la direction des Archives départementales du Nord dans le cadre du contrôle scientifique et technique de l'État sur les archives publiques.

Ainsi, la convention-cadre portant création du service commun Archives municipales et communautaires précise qu'au titre de la solidarité intercommunale, le souhait émis par les autres communes de bénéficier de prestations ponctuelles au regard de leurs spécificités et de leurs besoins pourra être pris en compte selon des modalités restant à définir.

Il convient aujourd'hui de préciser les modalités de mise en œuvre des prestations ponctuelles d'archivage assurées par le service commun « Archives municipales et communautaires » de Valenciennes Métropole.



Considérant l'intérêt de répondre aux besoins exprimés des communes du territoire communautaire de bénéficier de prestations ponctuelles d'archivage ;

Considérant qu'il convient de fixer les modalités de mise en œuvre des prestations de service d'archivage assurées par le service commun « Archives municipales et communautaires » de Valenciennes Métropole ;

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QU'IL SUIT :

ARTICLE 1^{ER} : OBJET DE LA CONVENTION

La convention cadre portant création du service commun Archives municipales et communautaires précise qu'au titre de la solidarité intercommunale, le souhait émis par les autres communes de bénéficier de prestations ponctuelles au regard de leurs spécificités et de leurs besoins pourra être pris en compte selon des modalités restant à définir.

Ainsi, la présente convention permet aux communes non-membre du service commun des Archives de confier à ce-dernier des prestations d'archivage.

ARTICLE 2 : MODALITÉS D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION

La présente convention précise les modalités de mise en œuvre des prestations ponctuelles de service d'archivage assurées par le service commun « Archives municipales et communautaires » de Valenciennes Métropole pour le bénéfice des communes du territoire communautaire non-membres du service commun.

Les prestations de service d'archivage du service commun sont proposées dans la conformité à l'article L5216-7-1 du CGCT, et donneront lieu à la signature d'un contrat pour chaque prestation de service d'archivage entre Valenciennes Métropole et la commune intéressée.

ARTICLE 3 : MODALITÉS D'EXÉCUTION DES CONTRATS

À travers ce contrat, la commune signataire de la convention pourra solliciter des prestations d'archivage de son choix figurant dans le catalogue de prestations du service commun, sous la réserve que celui-ci ait l'expertise et les ressources disponibles pour les réaliser.

Aucun contrat de la Commune ne sera transféré à l'EPCI. Aucun contrat de l'EPCI ne sera transféré à la Commune.

ARTICLE 4 : DÉTAIL ET TARIFS DES PRESTATIONS DE SERVICE

Les prestations d'archivage du service commun sont détaillées dans le catalogue ci annexé. L'EPCI se réserve le droit de faire évoluer le catalogue en modifiant ou ajoutant de nouvelles prestations et d'en informer les communes.

Les tarifs indiqués ont été calculés sur la base d'une estimation du coût réel de la prestation.

[Annexe : Catalogue de prestations d'archivage]



ARTICLE 5 : OBLIGATIONS

5.1. Obligations de la Commune

La Commune s'engage à mettre à la disposition de l'EPCI, à titre gratuit, à compter de l'entrée en vigueur de la convention, l'ensemble des informations nécessaires à la bonne exécution des contrats à venir et à régler sans délai le coût des prestations réalisées.

5.2. Obligations de l'EPCI

L'EPCI se réserve le droit de ne pas donner suite à une demande de prestation dans le cas où le service commun n'aurait pas l'expertise ni les ressources disponibles pour les réaliser.

Pendant la durée du contrat, l'EPCI assure, sous sa responsabilité, la bonne exécution des prestations qui lui seront confiées au fil des contrats à venir.

L'EPCI s'engage à contracter les polices d'assurance nécessaires à couvrir les activités accomplies dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 6 : CONDITIONS FINANCIÈRES

Les prestations assurées par le service commun des Archives seront facturées aux communes bénéficiaires au fur et à mesure de leur exécution.

Les tarifs seront révisés par délibération du Conseil communautaire en fonction de l'évolution du coût global du service.

ARTICLE 7 : DURÉE

La présente convention s'applique à compter de la signature par toutes les parties et ce, pour une durée d'un an renouvelable sous tacite reconduction et prendra fin en tout état de cause au 31 décembre de l'année suivant l'élection du Conseil communautaire.

ARTICLE 8 - DATE DE MISE EN ŒUVRE ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

8.1. Date de mise en œuvre

La présente convention sera exécutoire à compter de sa signature par toutes les parties.

8.2. Résiliation

La présente convention peut être résiliée unilatéralement à tout moment, par simple décision de l'exécutif de l'une ou de l'autre des parties signataires, agissant en vertu d'une délibération exécutoire, notifiée au moins six mois avant l'entrée en vigueur de cette résiliation. La mise en œuvre du droit de résiliation n'ouvre droit à aucune indemnisation pour l'une ou l'autre des parties.

ARTICLE 9 : CONTENTIEUX

Les parties s'engagent préalablement, à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement.



En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention devra être porté devant le tribunal administratif de Lille dans le respect des délais de recours.

ARTICLE 10 - MODIFICATION

Toute modification des termes de la présente convention fera l'objet d'un avenant dûment approuvé par toutes les parties.

Fait à Valenciennes, le, en 1 exemplaire original.


Pour la Communauté d'Agglomération
Valenciennes Métropole
Le Président
Laurent DEGALLAIX

Pour la Commune de Vieux-Condé
M. le Maire
David BUSTIN



Signature précédée de la mention
manuscrite « Lu et approuvé »

Signature précédée de la mention
manuscrite « Lu et approuvé »

	<p>Fiche de procédure à destination des communes membres de Valenciennes métropole (non membres du service commun des Archives municipales et communautaires)</p>	<p>MACKOWIAK Créé le : 23/02/2024 MAJ :</p>
	<p>CATALOGUE DE PRESTATIONS D'ARCHIVAGE DÉLIBÉRER / CONVENTIONNER / CONTRACTUALISER</p>	
	<p>Documents annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Délibération du Conseil communautaire du 5 décembre 2023 ➤ Catalogue de prestations d'archivage ➤ Modèle de convention ➤ Modèles de contrats 	

Au cours de la séance du 5 décembre 2023, le Conseil communautaire de la CAVM a adopté l'instauration d'un catalogue de prestations d'archivage pour les communes du territoire de Valenciennes Métropole (hors communes membres du service commun des Archives municipales et communautaires de Valenciennes)

Chaque commune a la possibilité de faire appel au service commun des Archives municipales et communautaires de Valenciennes Métropole en choisissant une ou plusieurs prestations proposées dans le catalogue.

Pour ce faire, 4 étapes sont à suivre :

1^{ère} étape : Contacter le service commun des Archives municipales et communautaires

Un premier temps d'échange informatif est recommandé afin d'établir une première estimation des besoins. Cet échange s'effectue de préférence sur place en mairie mais peut aussi s'effectuer en visioconférence.

2^{ème} étape : Délibérer et conventionner

Cette étape est une étape préalable à la contractualisation.

- La commune délibère au cours d'une séance du Conseil municipal afin d'autoriser Mme ou M. Le Maire à signer la convention.
 - La commune utilise le modèle de convention vierge fourni par le service commun des Archives. (Ne pas utiliser l'annexe de la convention visée par la sous-préfecture suite au Conseil communautaire du 5 décembre)
- Lorsque la convention est signée par Mme ou M. Le Maire, retourner par messagerie électronique la délibération et la convention (en format PDF) au service commun des archives : fmackowiak@valenciennes-metropole.fr, copie à gbroekaert@valenciennes-metropole.fr

- Le service commun des archives se charge ensuite de mettre la convention à la signature de M. Le Président de la CAVM.
- La convention signée par les 2 parties est dès lors transmise à la sous-préfecture par la CAVM dans le cadre du contrôle de légalité.
- À la réception de la sous-préfecture, le service commun des Archives se charge de transmettre à la commune un exemplaire de la convention signée par les 2 parties et visées par la sous-préfecture.

3^{ème} étape : Contractualiser

À l'issue de la 2^{ème} étape, la commune est en mesure de souscrire à un contrat de prestations de services selon le catalogue défini. Il appartient à chaque commune de déterminer si la signature du contrat de prestations relève de la nécessité d'une délibération ou d'une décision ou si la délibération relative à la convention avec le service commun des Archives municipales et communautaires suffit à l'autorisation de la signature du contrat de prestations qui en découle.

- La commune utilise les modèles de contrats vierges fournis par le service commun des Archives. (Ne pas utiliser les annexes visées par la sous-préfecture suite au Conseil communautaire du 5 décembre)

- Lorsque le contrat est signé par Mme ou M. Le Maire, retourner par messagerie électronique le contrat (en format PDF) au service commun des archives : fmackowiak@valenciennes-metropole.fr, copie à gbroekaert@valenciennes-metropole.fr
- Le service commun des archives se charge de mettre le contrat à la signature de M. Le Président de la CAVM puis de retransmettre à la commune un exemplaire du contrat signé par les 2 parties.



CONTRAT

DE PRESTATION DE SERVICE MUTUALISÉ

DIAGNOSTIC EN MATIERE D'ARCHIVAGE

POUR LES COMMUNES MEMBRES DE

VALENCIENNES MÉTROPOLE

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, représentée par son Président ou son représentant, Monsieur Laurent DEGALLAIX, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire n°CC4-2020-8-8 en date du 10 juillet 2020, ci-après dénommé "l'EPCI",

D'une part,

Et La commune de, représentée par son Maire, Monsieur ou Madame, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du

....., ci-après dénommée "la commune",

D'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) Vu les statuts de l'EPCI ;

Vu le Rapport d'avancement 2018 relatif à la mise en œuvre et l'évolution du schéma de mutualisation à l'échelle du territoire communautaire, adopté par délibération du Conseil Communautaire n°CC32018696-1880 en date du 07 décembre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°..... en date durelative à la convention pour l'instauration de prestations de service d'archivage;

Considérant l'intérêt des signataires à respecter le livre II du Code du patrimoine relatif aux Archives et afin de répondre aux besoins exprimés des communes membres de bénéficier d'un diagnostic détaillé des archives qu'elles conservent.

ARTICLE 1^{er} - OBJET DU CONTRAT

Dans le cadre du rapport d'avancement 2018 sur la mise en œuvre et l'évolution du schéma de mutualisation à l'échelle du territoire communautaire, et suite à la création du service commun des « Archives municipales et communautaires » au 1er janvier 2022, Valenciennes Métropole a décidé de proposer aux communes membres intéressées, une prestation de service mutualisé consistant à la réalisation d'un diagnostic détaillé des archives de la commune.

Le présent contrat à cinq objectifs :

- Préciser les modalités et le périmètre de la prestation de service pour le bénéfice des communes membres.
- Fixer la nature et les objectifs de la prestation
- Fixer les modalités de la mission des agents du service commun des archives

- Fixer les modalités de la contribution financière pour chaque commune bénéficiant de la prestation,
- Fixer les responsabilités.

ARTICLE 2 - MODALITÉS & PÉRIMÈTRE DE LA PRESTATION DE SERVICE MUTUALISÉE

La mutualisation institutionnelle entre l'EPCI et les communes membres ayant donné leur accord de principe, prend la forme d'une prestation de services fournie par le service commun des Archives municipales et communautaires

- Via le présent contrat de prestation de service,
- Sur la base d'une contribution forfaitaire par strate de population.

ARTICLE 3 – NATURE ET OBJECTIFS DE LA PRESTATION DE SERVICE DE DIAGNOSTIC

3.1 : Nature

Cette prestation de service consiste à établir un état des lieux des locaux de conservation (métrage linéaire équipé et occupé, conditions de conservation préventive), une évaluation des fonds de la commune, une estimation des documents potentiellement éliminables et fournir si nécessaire des recommandations et préconisations d'intervention.

3.2 : Objectifs

Assister la commune dans le cadre du contrôle scientifique et technique de l'État en lien avec la Direction des Archives départementales du Nord. Dans ce cadre, la commune autorise le service commun à transmettre toutes informations relatives à la gestion des archives à la direction des Archives départementales du Nord.

Cette prestation sera assurée par un archiviste, agent recruté par Valenciennes Métropole. L'organisation des missions se fera en lien avec les communes concernées en fonction de la disponibilité des archivistes.

ARTICLE 4 - MISSION DES ARCHIVISTES

La mission des archivistes est de réaliser un diagnostic détaillé dont un exemplaire sera remis à la commune. Un second exemplaire sera transmis aux Archives départementales dans le cadre du contrôle scientifique et technique.

ARTICLE 5 - CONTRIBUTION DES COMMUNES BÉNÉFICIAIRE DE LA PRESTATION DE SERVICE

La contribution de la commune est basée sur un forfait dont le plancher est fixé à 250 euros, divisé selon les strates de population détaillées ci-dessous.

Strate de population (en nombre d'habitants)	Contribution forfaitaire (en euros)
250 à 1999	250
2000 à 3999	500
4000 à 5999	750
6000 à 8999	1000
9000 à 14999	1250

Un avis des sommes à payer sera envoyé à l'issu de la prestation.

ARTICLE 6 - REVISION DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DES COMMUNES

Cette contribution pourra faire l'objet de révision annuelle à la baisse ou à la hausse.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS DE LA COMMUNE

La commune demeure responsable de la gestion et de la conservation de ses archives.

La commune demeure l'unique interlocuteur entre elle et les Archives départementales dans le cadre du contrôle scientifique de l'État

ARTICLE 8 - DATE DE MISE EN ŒUVRE ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

8.1 Date de mise en œuvre

Le présent contrat sera exécutoire à compter de la signature entre les parties, et ce pour une durée d'un an renouvelable sous tacite reconduction jusqu'au 31 décembre suivant l'année de l'élection du conseil communautaire.

8.2 Résiliation

Le présent contrat peut être résilié unilatéralement à tout moment, par simple décision de l'exécutif de l'une ou de l'autre des parties signataires, agissant en vertu d'une délibération exécutoire, notifiée au moins six mois avant l'entrée en vigueur de cette résiliation.

ARTICLE 9 - DIFFÉRENDS – LITIGES

Les parties s'engagent préalablement, à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement.

En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention devra être porté devant le tribunal administratif de Lille dans le respect des délais de recours.

ARTICLE 10 – MODIFICATION

Toute modification des termes du présent contrat de prestation de services fera l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties signataires.

ARTICLE 11 - DISPOSITIONS TERMINALES

Le présent contrat sera transmis au contrôle de légalité et notifié aux signataires ainsi qu'aux trésoriers respectifs des parties.

Fait à Valenciennes, le, en 1 exemplaire original.

Pour la Commune

Le Maire de

Pour L'EPCI

Le Président ou son représentant

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_054_1-DE



CONTRAT

DE PRESTATION DE SERVICE MUTUALISÉ

CONSEIL ET EXPERTISE EN MATIERE D'ARCHIVAGE

POUR LES COMMUNES MEMBRES DE

VALENCIENNES MÉTROPOLE

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, représentée par son Président ou son représentant, Monsieur Laurent DEGALLAIX, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire n°CC4-2020-8-8 en date du 10 juillet 2020, ci-après dénommé "l'EPCI",

D'une part,

Et La commune de, représentée par son Maire, Monsieur ou Madame, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du

....., ci-après dénommée "la commune",

D'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) Vu les statuts de l'EPCI ;

Vu le Rapport d'avancement 2018 relatif à la mise en œuvre et l'évolution du schéma de mutualisation à l'échelle du territoire communautaire, adopté par délibération du Conseil Communautaire n°CC32018696-1880 en date du 07 décembre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°..... en date durelative à la convention pour l'instauration de prestations de service d'archivage;

Considérant l'intérêt des signataires à respecter le livre II du Code du patrimoine relatif aux Archives et afin de répondre aux besoins exprimés des communes membres de bénéficier de conseil et d'expertise en matière d'archivage ;

ARTICLE 1^{er} - OBJET DU CONTRAT

Dans le cadre du rapport d'avancement 2018 sur la mise en œuvre et l'évolution du schéma de mutualisation à l'échelle du territoire communautaire, et suite à la création du service commun des « Archives municipales et communautaires » au 1er janvier 2022, Valenciennes Métropole a décidé de proposer aux communes membres intéressées, une prestation de service mutualisé de conseil et d'expertise en matière d'archivage :

- Diagnostic détaillé des archives de la commune
- Expertise et conseil relatifs aux domaines ci-après : Collecte, Classement, Conservation, Communication, Valorisation des archives

Le présent contrat à cinq objectifs :

- Préciser les modalités et le périmètre de la prestation de service pour le bénéfice des communes membres.
- Fixer la nature et les objectifs de la prestation
- Fixer les modalités de la mission des agents du service commun des archives
- Fixer les modalités de la contribution financière pour chaque commune bénéficiant de la prestation,
- Fixer les responsabilités.

ARTICLE 2 - MODALITÉS & PÉRIMÈTRE DE LA PRESTATION DE SERVICE MUTUALISÉE

La mutualisation institutionnelle entre l'EPCI et les communes membres ayant donné leur accord de principe, prend la forme d'une prestation de services fournie par le service commun des Archives municipales et communautaires

- Via le présent contrat de prestation de service,
- Sur la base d'une contribution horaire de 25 euros par heure effectuée par un agent du service commun des Archives

ARTICLE 3 – NATURE ET OBJECTIFS DE LA PRESTATION DE SERVICE DE DIAGNOSTIC ET D'EXPERTISE

3.1 : Nature

Cette prestation de consiste à apporter une expertise en matière de collecte, de classement, d'élimination, de communication, de conservation et de valorisation des archives communales.

3.2 : Objectifs

- Assister la commune dans le cadre du contrôle scientifique et technique de l'État en lien avec la Direction des Archives départementales du Nord. Dans ce cadre, la commune autorise le service commun à transmettre toutes informations relatives à la gestion des archives à la direction des Archives départementales du Nord.
- Assister la commune à l'optimisation de la gestion des archives papier et électroniques
- Assister la commune à la bonne conservation de ses archives
- Aider la commune à valoriser son patrimoine archivistique à l'échelle du territoire

Cette prestation sera assurée par un archiviste, agent recruté par Valenciennes Métropole. L'organisation des missions se fera en lien avec les communes concernées en fonction de la disponibilité des archivistes.

ARTICLE 4 - MISSION DES ARCHIVISTES

La mission des archivistes est de réaliser les demandes indiquées sur le document de rendez-vous de qualification (document en annexe).

ARTICLE 5 - CONTRIBUTION DES COMMUNES BÉNÉFICIAIRE DE LA PRESTATION DE SERVICE

La contribution de la commune est basée sur un montant de 25 euros / heure effectuée par l'agent du service commun des archives.

Un tableau des heures effectuées sera tenu par le service commun des Archives.

Un avis des sommes à payer sera envoyé à l'issue de la prestation.

ARTICLE 6 - REVISION DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DES COMMUNES

Cette contribution pourra faire l'objet de révision annuelle à la baisse ou à la hausse.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS DE LA COMMUNE

La commune demeure responsable de la gestion et de la conservation de ses archives.

La commune demeure l'unique interlocuteur entre elle et les Archives départementales dans le cadre du contrôle scientifique de l'État

ARTICLE 8 - DATE DE MISE EN ŒUVRE ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

8.1 Date de mise en œuvre

Le présent contrat sera exécutoire à compter de la signature entre les parties, et ce pour une durée d'un an renouvelable sous tacite reconduction jusqu'au 31 décembre suivant l'année de l'élection du conseil communautaire.

8.2 Résiliation

Le présent contrat peut être résilié unilatéralement à tout moment, par simple décision de l'exécutif de l'une ou de l'autre des parties signataires, agissant en vertu d'une délibération exécutoire, notifiée au moins six mois avant l'entrée en vigueur de cette résiliation.

ARTICLE 9 - DIFFÉRENDS – LITIGES

Les parties s'engagent préalablement, à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement.

En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention devra être porté devant le tribunal administratif de Lille dans le respect des délais de recours.

ARTICLE 10 – MODIFICATION

Toute modification des termes du présent contrat de prestation de services fera l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties signataires.

ARTICLE 11 - DISPOSITIONS TERMINALES

Le présent contrat sera transmis au contrôle de légalité et notifié aux signataires ainsi qu'aux trésoriers respectifs des parties.

Fait à Valenciennes, le , en 1 exemplaire original.

Pour la Commune

Le Maire de

Pour L'EPCI

Le Président ou son représentant

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_054_1-DE



**CONTRAT
DE PRESTATION DE SERVICE MUTUALISÉ
DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION
À L'ARCHIVAGE
POUR LES COMMUNES MEMBRES DE
VALENCIENNES MÉTROPOLE**

Entre les soussignés :

La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole, représentée par son Président ou son représentant, Monsieur Laurent DEGALLAIX, dûment habilité par délibération du Conseil Communautaire n°CC4-2020-8-8 en date du 10 juillet 2020, ci-après dénommé "l'EPCI",

D'une part,

Et la commune de, représentée par son Maire, Monsieur ou Madame, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal en date du, ci-après dénommée "la commune",

D'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu les statuts de l'EPCI ;

Vu le Rapport d'avancement 2018 relatif à la mise en œuvre et l'évolution du schéma de mutualisation à l'échelle du territoire communautaire, adopté par délibération du Conseil Communautaire n°CC32018696-1880 en date du 07 décembre 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°..... en date durelative à la convention pour l'instauration de prestations de service d'archivage;

Considérant l'intérêt des signataires à respecter le livre II du Code du patrimoine relatif aux Archives et afin de répondre aux besoins exprimés des communes membres de bénéficier d'une prestation de service en matière de sensibilisation et de formation à l'archivage ;

ARTICLE 1^{er} - OBJET DU CONTRAT

Dans le cadre du rapport d'avancement 2018 sur la mise en œuvre et l'évolution du schéma de mutualisation à l'échelle du territoire communautaire, et suite à la création du service commun des « Archives municipales et communautaires » au 1^{er} janvier 2022, Valenciennes Métropole a décidé de proposer aux communes membres intéressées, une prestation de service mutualisé de sensibilisation et de formation à l'archivage se déclinant en trois volets suivants :

- Sensibilisation en matière de réglementation des archives publiques
- Formation et conseil en matière de gestion des archives papier
- Formation et conseil en matière de gestion des archives électroniques

Le présent contrat à cinq objectifs :

- Préciser les modalités et le périmètre de la prestation de service pour le bénéfice des

communes membres,

- Fixer la nature et les objectifs de la prestation
- Fixer les modalités de la mission des agents du service commun des archives,
- Fixer les modalités de la contribution financière pour chaque commune bénéficiant de la prestation,
- Fixer les responsabilités.

ARTICLE 2 - MODALITÉS & PÉRIMÈTRE DE LA PRESTATION DE SERVICE MUTUALISÉE

La mutualisation institutionnelle entre l'EPCI et les communes membres ayant donné leur accord de principe, prend la forme d'une prestation de service fournie par le service commun des Archives municipales et communautaires

- Via le présent contrat de prestation de service,
- Sur la base d'une contribution par agent formé et par journée,

ARTICLE 3 – NATURE ET OBJECTIFS DE LA PRESTATION DE SERVICE DE SENSIBILISATION ET DE FORMATION

3.1 : Nature

Cette prestation de service consiste à sensibiliser et former le personnel communal à la législation et la réglementation en matière d'archivage.

3.2: Objectifs

- Définir et sensibiliser les agents à la notion d'archives publiques
- Présenter l'ensemble de la chaîne archivistique (collecte, classement, conservation, communication, valorisation des archives)

Cette prestation sera assurée par un archiviste, agent recruté par Valenciennes Métropole. L'organisation des missions se fera en lien avec les communes concernées en fonction de la disponibilité des archivistes.

ARTICLE 4 - MISSION DES ARCHIVISTES

La mission des archivistes est de rédiger les supports de formation, d'organiser la formation en lien avec la commune et d'animer les formations.

ARTICLE 5 - CONTRIBUTION DES COMMUNES BÉNÉFICIAIRE DE LA PRESTATION DE SERVICE

La contribution de la commune est basée sur un montant de 25 euros par demi-journée et par agent

formé.

Un avis des sommes à payer sera envoyé à l'issu de la prestation.

ARTICLE 6 - REVISION DE LA CONTRIBUTION ANNUELLE DES COMMUNES

Cette contribution pourra faire l'objet de révision annuelle à la baisse ou à la hausse.

ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉS DE LA COMMUNE

La commune demeure responsable de la gestion et de la conservation de ses archives.

La commune demeure l'unique interlocuteur entre elle et les Archives départementales dans le cadre du contrôle scientifique de l'État

ARTICLE 8 - DATE DE MISE EN ŒUVRE ET RÉSILIATION DE LA CONVENTION

8.1 Date de mise en œuvre

Le présent contrat sera exécutoire à compter de la signature entre les parties, et ce pour une durée d'un an renouvelable sous tacite reconduction jusqu'au 31 décembre suivant l'année de l'élection du conseil communautaire.

8.2 Résiliation

Le présent contrat peut être résilié unilatéralement à tout moment, par simple décision de l'exécutif de l'une ou de l'autre des parties signataires, agissant en vertu d'une délibération exécutoire, notifiée au moins six mois avant l'entrée en vigueur de cette résiliation.

ARTICLE 9 - DIFFÉRENDS – LITIGES

Les parties s'engagent préalablement, à rechercher, en cas de litige sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention, toute voie amiable de règlement.

En cas d'échec des voies amiables de résolution, tout contentieux portant sur l'interprétation ou sur l'application de la présente convention devra être porté devant le tribunal administratif de Lille dans le respect des délais de recours.

ARTICLE 10 – MODIFICATION

Toute modification des termes du présent contrat de prestation de services fera l'objet d'un avenant dûment approuvé par les parties signataires.

ARTICLE 11 - DISPOSITIONS TERMINALES

Le présent contrat sera transmis au contrôle de légalité et notifié aux signataires ainsi qu'aux trésoriers respectifs des parties.



Fait à Valenciennes, le , en 1 exemplaire original.

Pour la Commune

Pour L'EPCI

Le Maire de

Le Président ou son représentant

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_054_1-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SÉANCE du Mardi 09 Avril 2024

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

Effectif du

Conseil Municipal : 33

Présents : 25

Excusés : 8

Exprimés : majorité

Pour : 25

Contre : 8

Abstention : 0

Secrétaire de séance :

Philippe DURAND

D2024_055

DIRECTION DES AFFAIRES
FINANCIERES

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_055-DE

S²LOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, Mme SEMAILLE Virginie, Mme BERLINET Nicole, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, Mme BOUHEZILA Malika, M. PETITJEAN Michael, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, M. ANDRE Jimmy, M. DURAND Philippe, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : M. SIMON Didier (procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louissette), Mme DELCOURT Fabienne (procuration à M. BUSTIN David), M. SMITS Jean-François (procuration à Mme DI BELLO Christine jusqu'à 20h12 – délibération D2024_58), M. FORTE Serge (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme ROSART SZYMANIAK Anne-Sophie (procuration à M. SZYMANIAK Richard), Mme VANTREPOTTE LELONG Christelle (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), M. KROCZYNSKI Olivier (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

Actualisation des autorisations de programme et crédits de paiement en cours dans le cadre de l'étape budgétaire du Budget Primitif 2024

Vu le Code Général de collectivités Territoriale et notamment l'article L2311-3 relatif au vote du budget d'investissement par autorisation s de programme et crédits de paiement ;

Vu le décret N°97-175 du 20 février 1997 modifiant le code des communes relatif à la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 en vigueur ;

Vu le Règlement Budgétaire et Financier adopté par délibération en date du 30 novembre 2023 ;

Vu la délibération 2024_003 en date du 22 février 2024 actant de la tenue du débat d'orientation budgétaires ;

Vu la délibération D2015_036 du 13/04/15 relative à la création d'une autorisation de programme AP 150002 dans le cadre de la convention PRNQAD Gambetta/Dervaux, ajustée par délibération D2023_028 du 06/04/2023 ;

Vu la délibération D2021_127 du 08/08/21 relative à la création d'une autorisation de programme pour la réalisation d'une salle multimodale à dominante culturelle AP 21011, ajustée par la délibération D2023_028 du 06/04/2023 ;

Vu la délibération D2021_032 du 14/04/19 relative à la création d'une autorisation de programme AP 21004 pour le PRNQAD Centre-ville Béluriez, ajustée par délibération D2023_115 du 30/11/2023 ;

Vu la délibération D2019_033 du 18/03/21 relative à la création d'une autorisation de programme AP 19001 pour le PRNQAD Entrée de ville Béluriez, ajustée par délibération D2023_028 du 06/04/2023 ;

Vu la délibération D2017_106 du 19/10/17 relative à la création d'une autorisation de programme AP 17002 pour l'acquisition d'une cellule commerciale dans le cadre de la convention PRNQAD Gambetta/Dervaux, ajustée par délibération D2023_028 du 06/04/2023 ;

Vu la délibération D2017_40 du 05/04/17 relative à la création d'une autorisation de programme AP 17001 pour la déconstruction/reconstruction du groupe scolaire G. GERMAY, ajustée par délibération D2023_115 du 30/11/2023 ;

Vu la délibération D2015_086 du 20/05/15 relative à la création d'une autorisation de programme AP 150001 pour l'éclairage public, ajustée par délibération D2023_028 du 06/04/2023 ;

Considérant que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la Commune, ou, à des subventions d'équipement versées à des tiers ;

Considérant que cette procédure favorise la gestion pluriannuelle d'investissements qui vont se dérouler sur plusieurs années. Elle permet à la Commune de ne pas faire supporter au budget de l'année (N) l'intégralité d'une dépense pluriannuelle ;

Considérant la nécessité d'une actualisation des autorisations de programme en cours, à l'occasion du vote du budget primitif 2024 ;

Considérant que le vote des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement relève de la compétence du Conseil Municipal ;

M. le Maire informe l'Assemblée :

Une actualisation de répartition des crédits de paiement doit être réalisée selon le tableau ci-après, sur certains programmes en cours afin de tenir compte de l'évolution des différentes opérations comme suit :

- AP 150002 PNRQAD Gambetta/Dervaux : Pas de modification
- AP 21011 Réalisation d'une salle multimodale à dominante culturelle :

Au vu de la réflexion lancée en 2023 sur l'actualisation du programme, en raison, de l'évolution de l'inflation, du coût des matériaux et de l'énergie, les élus et les techniciens ont décidé de redéfinir le projet, tout en gardant les objectifs initiaux de ce dernier, à savoir la réhabilitation d'un ancien local commercial en salle polyvalente à dominante culturelle.

Dans ce sens, des demandes de subvention auprès du Conseil Départemental et de la Communauté d'Agglomérations de Valenciennes Métropole ont été déposées.

Une demande de subvention auprès du Conseil Régional sera aussi, très prochainement déposée.

La répartition des crédits de paiement, liée à l'avancée du projet, sera donc révisée fur et à mesure de la construction de ce dernier.

- o Modification de la répartition des crédits de paiement
- AP 150006 Eclairage public : Pas de modification
- AP 17001 déconstruction/reconstruction du groupe scolaire G. GERMAY : Actualisation des crédits de paiement :
 - o Inscription de la totalité du solde de l'opération sur 2024, soit 1 041 990,92 €
- AP 17002 Acquisition d'une cellule commerciale dans le cadre de la convention PRNQAD Gambetta/Dervaux :
 - o Prolongation d'un an de la durée de l'AP soit jusqu'en 2024
 - o Inscription en 2024 du total des crédits de l'AP soit 227 800 €.
- AP 19001 PNRQAD Entrée de ville Béluriez :
 - o Autorisation de programme réalisée. Il pourra prochainement être procédé à sa clôture
- AP 21004 PNRQAD Centre-ville Béluriez :
 - o Augmentation de l'enveloppe totale de l'autorisation de programme qui passe de 120 415 € à 264 900 € (+ 144 485 €)
 - o Augmentation de deux ans de la durée de l'AP, soit jusqu'en 2026
 - o Modification de la répartition des crédits de paiement

N° Programme et intitulé	N° Opération	Pour mémoire Autorisation de Programme votée y compris ajustement	Crédits de paiement antérieurs	Crédits de paiement 2024	Reste à financer	Répartition des crédits de paiement ultérieurs	
						2025	2026 et plus
150002 PNRQAD GAMBETTA/DERVAUX	150002	664.820,00 €	514.605,28 €	€	150.214,72 €	150.214,72 €	€
21011 REALISATION D'UNE SALLE MULTIMODALE	21011	5.757.000,00 €	1.755.595,02 €	500.000,00 €	3.501.404,98 €	3.501.404,98 €	€
150006 ECLAIRAGE PUBLIC	150006	1.458.700,00 €	1.407.008,76 €	51.691,24 €	- €	- €	€
17001 RECONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE G. GERMAY	17001	4.952.000,00 €	3.910.009,08 €	1.041.990,92 €	- €	- €	€
17002 CELLULE COMMERCIALE GAMBETTA	17002	227.800,00 €	- €	227.800,00 €	- €	- €	€
19001 PNRQAD ENTREE DE VILLE	19001	57.425,00 €	57.422,50 €	2,50 €	- €	- €	€
21004 PNRQAD CENTRE VILLE BELURIEZ	21004	264.900,00 €	84.290,46 €	63.213,17 €	117.396,37 €	63.213,17 €	54.183,20 €
Total INVESTISSEMENT		13.382.645,00 €	7.728.931,10 €	1.884.697,83 €	3.769.016,07 €	3.714.832,87 €	54.183,20 €

Le Conseil Municipal, décide, à la majorité, après en avoir délibéré :

- D'ACTUALISER les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) comme présentées ci-dessus ;
- DE VALIDER les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) comme présentées ci-dessus.

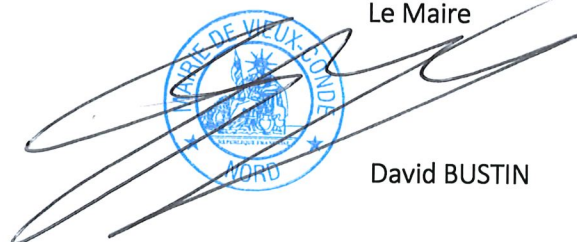
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Délibéré en séance,

Le secrétaire de séance



Philippe DURAND

Le Maire



David BUSTIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SÉANCE du Mardi 09 Avril 2024

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

Effectif du
Conseil Municipal : 33

Présents : 25

Excusés : 8

Exprimés : majorité

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 8

Secrétaire de séance :
Philippe DURAND

D2024_056

**DIRECTION DES AFFAIRES
FINANCIERES**

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_056-DE

S²LOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, Mme SEMAILLE Virginie, Mme BERLINET Nicole, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, Mme BOUHEZILA Malika, M. PETITJEAN Michael, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, M. ANDRE Jimmy, M. DURAND Philippe, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : M. SIMON Didier (procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louissette), Mme DELCOURT Fabienne (procuration à M. BUSTIN David), M. SMITS Jean-François (procuration à Mme DI BELLO Christine jusqu'à 20h12 – délibération D2024_58), M. FORTE Serge (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme ROSART SZYMANIAK Anne-Sophie (procuration à M. SZYMANIAK Richard), Mme VANTREPOTTE LELONG Christelle (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), M. KROCZYNSKI Olivier (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

Neutralisation de l'amortissement des subventions d'équipement

Vu l'article L.2321-2 du CGCT fixant les dépenses obligatoires des collectivités ;

Vu l'article R.2321-1 du CGCT concernant les dotations aux amortissements ;

Vu le décret n° 2015-1846 du 29 décembre 2015 portant neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées par les communes, leurs établissements publics et les départements ;

Vu la délibération du 30 novembre 2023 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé les conditions d'amortissement des immobilisations dans le cadre comptable de la M 57 et son annexe 1 ;

Considérant que le décret susvisé permet aux communes de bénéficier de la neutralisation de la dotation aux amortissements des subventions d'équipements versées ;

Considérant que ces modalités comptables visent à garantir, lors du vote annuel du budget, le libre choix par la collectivité de son niveau d'épargne ;

Considérant que la commune de Vieux-Condé amortit effectivement en 2024 différentes subventions d'équipement versées concernant notamment le PNRQAD Gambetta/Dervaux, Entrée de ville Béluriez, centre-ville Béluriez ;

Il est proposé de recourir à la neutralisation totale de l'amortissement des subventions d'équipement versées; cet amortissement pouvant grever à terme la capacité financière de la commune.

L'opération de neutralisation se traduit par l'opération d'ordre budgétaire suivante :

- L'émission d'un mandat d'investissement au débit du compte 198 chapitre 040
- L'émission d'un titre de fonctionnement au crédit du compte 7768 chapitre 042

Le Conseil Municipal, décide, **à la majorité**, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** la neutralisation en 2024, de la totalité de l'amortissement des subventions d'équipement versées.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Délibéré en séance,

Le secrétaire de séance



Philippe DURAND

Le Maire



David BUSTIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SÉANCE du Mardi 09 Avril 2024

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

Effectif du
Conseil Municipal : 33

Présents : 25

Excusés : 8

Exprimés : unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :
Philippe DURAND

D2024_057

DIRECTION DES AFFAIRES
FINANCIERES

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_057-DE

S²LOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, Mme SEMAILLE Virginie, Mme BERLINET Nicole, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, Mme BOUHEZILA Malika, M. PETITJEAN Michael, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, M. ANDRE Jimmy, M. DURAND Philippe, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : M. SIMON Didier (procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louissette), Mme DELCOURT Fabienne (procuration à M. BUSTIN David), M. SMITS Jean-François (procuration à Mme DI BELLO Christine jusqu'à 20h12 – délibération D2024_58), M. FORTE Serge (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme ROSART SZYMANIAK Anne-Sophie (procuration à M. SZYMANIAK Richard), Mme VANTREPOTTE LELONG Christelle (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), M. KROCZYNSKI Olivier (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29 ;

Vu l'article 16 de la loi n°2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales et un nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1636 B sexies, septies et 1639 A ;

Vu la délibération du Conseil Municipal 2024_003 en date du 22 février 2024 prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire ;

Considérant la volonté de la Municipalité de ne pas augmenter les taux des impôts communaux afin de ne pas alourdir les charges reposant sur les contribuables ;

M. le Maire expose :

La réforme de la fiscalité locale acte la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, et compose le panier des taxes directes locales de la Ville comme suit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (cumul du taux communal et du taux départemental) ;
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires ;

Le Conseil Municipal, décide, **à l'unanimité**, après en avoir délibéré :

- **DE DECIDER** de voter les taux des taxes directes locales comme suit :
 - Taxe sur le foncier bâti : 58,67 % (pour mémoire taux 2020 communal 39,38%
+ taux 2020 départemental 19,29 %)
 - Taxe sur le foncier non bâti : 124,33 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) : 33.94%

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Délibéré en séance,

Le secrétaire de séance



Philippe DURAND

Le Maire



David BUSTIN

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	6 300 881	58,67	117,00	6 523 000	3 827 044	58,67	3 827 044
Taxe foncière non bâties (TFNB)	56 752	124,33	141,12	58 200	72 360	124,33	72 360
Taxe d'habitation (TH)	241 717	33,94	89,86	185 000	62 789	33,94	62 789
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total		3 962 193		3 962 193
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)	Produit total souhaité		
Taxe d'habitation (TH)	3 962 193	=	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur
	0			316 161	0	12 436	1 853 353

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
3 962 193		2 181 950		6 144 143

À LILLE

Le 11 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques,
FRANK MORDACQ
DIRECTEUR REG. DES FINANCES

Le

Pour la Préfecture,

Le 09/04/2024
Pour la Commission
le 11 mars 2024
Directeur

Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le 21/04/2024
ID : 059-215906165-20240409-D2024_057-DE

COMMUNE : 616 VIEUX CONDE
ARRONDISSEMENT : 59 VALENCIENNES
TRÉSORERIE OU SGC : S.G.C DE VALENCIENNES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFR ET PYLÔNES	
Taxe foncière bâtie :		Taxe foncière bâtie :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	4 407	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	41 956	b. Par la loi	1 130 468	c. Centrales photovoltaïques	
c. Locaux industriels	255 034	Taxe foncière non bâtie :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux : exo de longue durée	7 956	a. Par le conseil municipal	8 079	e. Centrales géothermiques	
Taxe foncière non bâtie		b. Par la loi (terres agricoles)		f. Transformateurs électriques	
Taxe d'habitation :		c. Par la loi (autres)		g. Stations radioélectriques	
a. Dotations pour perte de THLV		Cotisation foncière des entreprises		h. Installations gazières et autres	
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
Cotisation foncière des entreprises :		b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES	
a. Exonérations en zone d'aménagem. du territoire	>>>	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA prév. (compensation TH)	>>>
b. Base minimum		a. Résidences secondaires et assimilées	185 000	b. TVA prév. (comp. CVAE)	0
c. Locaux industriels		b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	1,454022
d. Autres allocations		c. Bases dégrévées hors locaux vacants	63 647	d. Taux FB commune 2020	39,38
		d. Bases dégrévées locaux vacants		e. Taux FB département 2020	19,29
		e. Bases dégrévées mayo THS			

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

6.1. TAUX PLAFONDS		6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2024 au titre de laquelle...		6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH		6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
Taxes	Taux moyens communaux de 2023 au niveau :	Taux plafonds de 2024	Taux des EPCI de 2023	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2024 (col. 13 - col. 14)	Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2023 au niveau :	Taux de CFE perçue en 2023 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou la fiscalité professionnelle unique	
	national 11	de 2024 13	de 2023 14	15	a. National	Taux de CFE perçue en 2023 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou la fiscalité professionnelle unique	
Taxe foncière bâtie (TFB)	39,42	117,00	>>>	117,00	b. Communal	Taux de CFE perçue en 2023 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou la fiscalité professionnelle unique	
Taxe foncière non bâties (TFNB)	50,82	144,53	3,41000	141,12	Taux maximum :		
Taxe d'habitation (TH)	24,45	101,80	11,94000	89,86	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	Taux maximum de la majoration spéciale	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	b. Taux maximum de la majoration spéciale	Taux maximum de la majoration spéciale	
a.la diminution sans lien a été appliquée		a. Tx moy. 75% départemental		a. Taux communal majoré à ne pas dépasser		Taux de CFE perçue en 2023 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou la fiscalité professionnelle unique	
b.les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés		b. Taux maximum de la mayo		b. Taux maximum de la majoration spéciale		Taux de CFE perçue en 2023 par la commune d'agglomération, la communauté urbaine ou la fiscalité professionnelle unique	

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024-057-DE

SLO

02

SÉANCE du Mardi 09 Avril 2024

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

Effectif du
Conseil Municipal : 33

Présents : 25

Excusés : 8

Exprimés : unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :
Philippe DURAND

D2024_058

**DIRECTION DES AFFAIRES
FINANCIERES**

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérécurse citoyens » par le site Internet www.telerecours.fr



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, Mme SEMAILLE Virginie, Mme BERLINET Nicole, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, Mme BOUHEZILA Malika, M. PETITJEAN Michael, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, M. ANDRE Jimmy, M. DURAND Philippe, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : M. SIMON Didier (procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louissette), Mme DELCOURT Fabienne (procuration à M. BUSTIN David), M. SMITS Jean-François (procuration à Mme DI BELLO Christine jusque 20h12 – délibération D2024_58), M. FORTE Serge (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme ROSART SZYMANIAK Anne-Sophie (procuration à M. SZYMANIAK Richard), Mme VANTREPOTTE LELONG Christelle (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), M. KROCZYNSKI Olivier (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

Reprise anticipée des résultats 2023- Budget principal

Vu la loi 99-1126 du 28 décembre 1999 autorisant la reprise anticipée de résultats de l'exercice clos et de la prévision d'affectation;

Vu le compte de gestion provisoire de l'exercice 2023 de M. le Receveur Municipal;

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- **DE REPRENDRE** l'ensemble des résultats de l'exercice 2023 au budget primitif de l'exercice 2024 comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 3 112 275,37 €
- Excédent d'investissement : 379 056,97 €

- Reports de Dépenses (restes à réaliser investissement) : 321 870,54 €
- Reports de Recettes (restes à réaliser investissement) : 602 962,99 €

- Prévision d'affectation compte 1068 : 0 €
- Excédent de fonctionnement reporté compte 002 : 3 112 275,37 €
- Excédent d'investissement reporté compte 001 : 379 056,97 €



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Délibéré en séance,

Le secrétaire de séance



Philippe DURAND

Le Maire

David BUSTIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SÉANCE du Mardi 09 Avril 2024

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

Effectif du
Conseil Municipal : 33

Présents : 26

Excusés : 7

Exprimés : majorité

Pour : 25

Contre : 8

Abstention : 0

Secrétaire de séance :
Philippe DURAND

D2024_059

DIRECTION DES AFFAIRES
FINANCIERES

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

S²LOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, Mme SEMAILLE Virginie, Mme BERLINET Nicole, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, Mme BOUHEZILA Malika, M. PETITJEAN Michael, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, M. ANDRE Jimmy, M. DURAND Philippe, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : M. SIMON Didier (procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louissette), Mme DELCOURT Fabienne (procuration à M. BUSTIN David), M. SMITS Jean-François (procuration à Mme DI BELLO Christine jusqu'à 20h12 – délibération D2024_58), M. FORTE Serge (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme ROSART SZYMANIAK Anne-Sophie (procuration à M. SZYMANIAK Richard), Mme VANTREPOTTE LELONG Christelle (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), M. KROCZYNSKI Olivier (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

Vote du Budget primitif 2024- Budget principal

Dans le prolongement du Débat d'Orientations Budgétaires du 22 février 2024, le budget primitif 2024 de la Ville de Vieux-Condé s'établit selon les modalités présentées ci-après :

- Le budget principal est construit à partir de la nomenclature comptable M57 qui s'applique;
- Il s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, conformément aux données détaillées présentées dans la maquette budgétaire et à la note de synthèse ci-annexés ;
- Une partie des dépenses d'investissement est gérée dans le cadre d'autorisations de programme et de crédits de paiement.

Pour mémoire :

- les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour l'exécution des investissements.
- les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être ordonnancées ou payées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.
- l'équilibre budgétaire de la section d'investissement de chaque budget s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Conformément aux possibilités offertes par la nomenclature M57, il est proposé au Conseil municipal de déléguer à M. le Maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et dans une limite fixée à 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

En cas d'utilisation de cette délégation, M. le Maire informera l'Assemblée délibérante de ces mouvements lors de la séance la plus proche.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire M 57 ;

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville de Vieux-Condé approuvé par délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2023 ;

Vu la délibération N°2024_003 en date du 22 février 2024 prenant acte du débat sur les orientations budgétaires ;

Vu la note de synthèse du budget primitif 2024 présentant les éléments financiers principaux du budget, jointe au projet de délibération ;

Vu la maquette budgétaire, ci-annexée;

Considérant que le budget primitif 2024 - budget principal est soumis au vote par nature avec une présentation fonctionnelle;

Considérant que le budget est voté :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - avec les chapitres opérations d'équipement,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- sans vote formel sur chacun des chapitres (vote global)

Considérant que le budget est équilibré en dépenses et en recettes pour chacune des sections comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 17 333 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 17 333 000,00 €

Dépenses d'investissement : 5 291 530,00 €

Recettes de fonctionnement : 5 291 530,00 €

Le Conseil Municipal, décide, à la majorité, après en avoir délibéré :

- D'ADOPTER le budget primitif de l'exercice 2024 de la Ville de Vieux-Condé – budget principal de la collectivité, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement;
- D'AUTORISER M. le Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en investissement qu'en fonctionnement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel;
- D'ACTER la création d'une autorisation de programme pour dépenses imprévues à hauteur de 50 000 € en investissement, inscrite au budget primitif 2024;
- D'AUTORISER M. le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération;
- D'AUTORISER au titre de l'année 2024 les versements, tels qu'indiqués dans l'état annexé au budget :
 - les participations aux syndicats intercommunaux
 - la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
 - la subvention au centre aquatique Dragon d'Eau de Saint-Amand-Les-Eaux.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus
Délibéré en séance,

Le secrétaire de séance



Philippe DURAND

Le Maire



David BUSTIN

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : VILLE DE VIEUX-CONDÉ (1)

AGREGÉ AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590616500018

POSTE COMPTABLE : SGC VALENCIENNES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE DE VIEUX-CONDÉ (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	29
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	30
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	40
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	41
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	43
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	46
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	51

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	54
A1.01 - Opérations non ventilables	57
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	58
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	61
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	62
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	63
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	66
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	69
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	72
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	73
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	76
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	78
A1.908 - Fonction 8 - Transports	81
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	85
A2.01 - Opérations non ventilables	87
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	88
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	94
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	95
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	96
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	100
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	104
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	107
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	108
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	109
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	112
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	114
A2.938 - Fonction 8 - Transports	117

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	121
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	122
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	127
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	129

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	133
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	134
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	136
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	138
B3.1 - Etat des provisions constituées	139
B3.2 - Etalement des provisions	140
B4 - Etat des charges transférées	143
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	144
B6 - Prêts	145
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	146
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	149
B7.3 - Etat des emprunts garantis	150
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	151
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	152
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	153
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	154
B7.8 - Autres engagements donnés	155
B7.9 - Autres engagements reçus	156
B8 - Subventions versées	161
B9 - Etat du personnel	163
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	164
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	165
B11.2 - Liste des établissements publics créés	166
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	167
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	168
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	170
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	171
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	171
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	172
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	10504

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	812.34

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	1311.95
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	1335.03
3 Dépenses d'équipement brut / population	391.27
4 Encours de dette / population (2) (3)	878.40
5 DGF / population	377.15
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	59.88
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	103.52
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	29.31
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	65.80
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	1.73

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	15 802 819,96	16 102 951,72	3 191 200,58	A1	3 491 332,34
Investissement	2 306 361,95	1 363 537,58	(3) 1 321 881,34	A2	379 056,97
Fonctionnement	13 496 458,01	14 739 414,14	(4) 1 869 319,24	A3	3 112 275,37

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes			Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II align="right">321 870,54	III + IV align="right">602 962,99		B1	281 092,45
Investissement	I align="right">321 870,54	III align="right">602 962,99		B2	281 092,45
Fonctionnement	II align="right">0,00	IV align="right">0,00		B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	3 772 424,79
Investissement	A2 + B2	660 149,42
Fonctionnement	A3 + B3	3 112 275,37

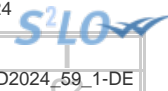
(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 321 870,54
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	11 868,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	141 074,77
21	Immobilisations corporelles (3)	168 927,77
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

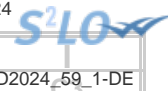
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 602 962,99
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	602 962,99
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	4 969 659,46	4 309 510,04
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	321 870,54	602 962,99
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 379 056,97
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		5 291 530,00	5 291 530,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	17 333 000,00	14 220 724,63
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 3 112 275,37
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		17 333 000,00	17 333 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		22 624 530,00	22 624 530,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

S2LO

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
17002/2017	CELLULE COMMERCIALE GAMBETTA	17002	0,00
150006/2015	ECLAIRAGE PUBLIC	150006	0,00
21004/2021	PNRQAD CENTRE VILLE BELURIEZ	21004	144 485,00
PNRQAD/2015	PNRQAD DERVAUX / GAMBETTA	150002	0,00
19001/2019	PNRQAD ENTREE DE VILLE	19001	0,00
17001/2017	RECONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE G.GERMAY	17001	0,00
31_SALLE_M/2021	Realisation d'une salle multimodale	21011	0,00
TOTAL			144 485,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	50 000,00
TOTAL GENERAL			194 485,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	93 318,00	11 868,00	107 268,00	107 268,00	119 136,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	316 913,00	141 074,77	115 713,17	115 713,17	256 787,94
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	3 040 480,87	168 927,77	3 682 028,05	3 682 028,05	3 850 955,82
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	54 417,07	0,00	56 591,24	56 591,24	56 591,24
Total des dépenses d'équipement		3 505 128,94	321 870,54	3 961 600,46	3 961 600,46	4 283 471,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	787 900,52	0,00	736 900,00	736 900,00	736 900,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		787 900,52	0,00	736 900,00	736 900,00	736 900,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	28 000,00	0,00	66 500,00	66 500,00	66 500,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 321 029,46	321 870,54	4 765 000,46	4 765 000,46	5 086 871,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	133 310,00		197 529,00	197 529,00	197 529,00
041	Opérations patrimoniales (7)	47 250,00		7 130,00	7 130,00	7 130,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		180 560,00		204 659,00	204 659,00	204 659,00

TOTAL	4 501 589,46	321 870,54	4 969 659,46	4 969 659,46	5 291 530,00
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 291 530,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	944 381,66	602 962,99	417 655,00	417 655,00	1 020 617,99
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		944 381,66	602 962,99	417 655,00	417 655,00	1 020 617,99
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	412 556,00	0,00	215 000,04	215 000,04	215 000,04
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	115 500,00	0,00	132 725,00	132 725,00	132 725,00
Total des recettes financières		528 056,00	0,00	347 725,04	347 725,04	347 725,04
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	28 000,00	0,00	66 500,00	66 500,00	66 500,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 500 437,66	602 962,99	831 880,04	831 880,04	1 434 843,03

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 437 815,00		2 787 000,00	2 787 000,00	2 787 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	630 330,00		683 500,00	683 500,00	683 500,00
041	Opérations patrimoniales (10)	47 250,00		7 130,00	7 130,00	7 130,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 115 395,00		3 477 630,00	3 477 630,00	3 477 630,00

TOTAL	3 615 832,66	602 962,99	4 309 510,04	4 309 510,04	4 912 473,03
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	379 056,97
--	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 291 530,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	3 272 971,00
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	4 449 402,00	0,00	3 796 127,00	3 796 127,00	3 796 127,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	7 866 470,00	0,00	8 251 495,00	8 251 495,00	8 251 495,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 679 073,00	0,00	1 580 821,00	1 580 821,00	1 580 821,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		13 994 945,00	0,00	13 628 443,00	13 628 443,00	13 628 443,00
66	Charges financières	210 500,00	0,00	200 825,00	200 825,00	200 825,00
67	Charges spécifiques (3)	25 102,00	0,00	19 500,00	19 500,00	19 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	130,00		13 732,00	13 732,00	13 732,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		14 230 677,00	0,00	13 862 500,00	13 862 500,00	13 862 500,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	1 437 815,00		2 787 000,00	2 787 000,00	2 787 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	630 330,00		683 500,00	683 500,00	683 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 068 145,00		3 470 500,00	3 470 500,00	3 470 500,00

TOTAL	16 298 822,00	0,00	17 333 000,00	17 333 000,00	17 333 000,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 333 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II
C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	111 770,00	0,00	88 254,00	88 254,00	88 254,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	403 424,76	0,00	414 621,00	414 621,00	414 621,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	2 311 849,00	0,00	2 311 849,00	2 311 849,00	2 311 849,00
731	Fiscalité locale	5 960 965,00	0,00	6 103 146,00	6 103 146,00	6 103 146,00
74	Dotations et participations (3)	5 224 564,00	0,00	5 092 228,63	5 092 228,63	5 092 228,63
75	Autres produits de gestion courante (3)	377 920,00	0,00	12 590,00	12 590,00	12 590,00
Total des recettes de gestion courante		14 390 492,76	0,00	14 022 688,63	14 022 688,63	14 022 688,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	7,00	7,00	7,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		14 390 992,76	0,00	14 023 195,63	14 023 195,63	14 023 195,63

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	133 310,00		197 529,00	197 529,00	197 529,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		133 310,00		197 529,00	197 529,00	197 529,00

TOTAL	14 524 302,76	0,00	14 220 724,63	14 220 724,63	14 220 724,63
--------------	----------------------	-------------	----------------------	----------------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE					3 112 275,37
---	--	--	--	--	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					17 333 000,00
--	--	--	--	--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	3 272 971,00
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	38 000,00	38 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	736 900,00	0,00	736 900,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 884 697,83		1 884 697,83
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	101 589,00	0,00	101 589,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	193 572,27	0,00	193 572,27
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	2 103 611,90	88 964,00	2 192 575,90
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		77 695,00	77 695,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	66 500,00	0,00	66 500,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 086 871,00	204 659,00	5 291 530,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 291 530,00
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	3 796 127,00		3 796 127,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	8 251 495,00		8 251 495,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	1 580 821,00	0,00	1 580 821,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	200 825,00	0,00	200 825,00
67	Charges spécifiques (9)	19 500,00	0,00	19 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	13 732,00	683 500,00	697 232,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		2 787 000,00	2 787 000,00
Dépenses de fonctionnement – Total		13 862 500,00	3 470 500,00	17 333 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	17 333 000,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	215 000,04	0,00	215 000,04
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	1 020 617,99	0,00	1 020 617,99
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	7 130,00	7 130,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		683 500,00	683 500,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	66 500,00	0,00	66 500,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		2 787 000,00	2 787 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	132 725,00		132 725,00
Recettes d'investissement – Total		1 434 843,03	3 477 630,00	4 912 473,03
+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				379 056,97
+				
R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT				0,00
=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				5 291 530,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	88 254,00		88 254,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	414 621,00		414 621,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		81 834,00	81 834,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 311 849,00		2 311 849,00
731	Fiscalité locale	6 103 146,00		6 103 146,00
74	Dotations et participations (8)	5 092 228,63		5 092 228,63
75	Autres produits de gestion courante (8)	12 590,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	7,00	0,00	7,00
77	Produits spécifiques (8)	500,00	115 695,00	116 195,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		14 023 195,63	197 529,00	14 220 724,63
+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				3 112 275,37
=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				17 333 000,00



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 501 589,46	321 870,54	194 485,00	4 969 659,46	4 969 659,46	1 884 697,83	3 084 961,63	5 291 530,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	63 318,00	11 868,00	0,00	89 721,00	89 721,00	0,00	89 721,00	101 589,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	252 074,77	141 074,77	0,00	52 497,50	52 497,50	0,00	52 497,50	193 572,27
21	Immobilisations corporelles	1 317 322,79	168 927,77	0,00	1 934 684,13	1 934 684,13	0,00	1 934 684,13	2 103 611,90
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 817,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)		1 869 596,31	0,00	144 485,00	1 884 697,83	1 884 697,83	1 884 697,83	0,00	1 884 697,83
Total des dépenses d'équipement		3 505 128,94	321 870,54	144 485,00	3 961 600,46	3 961 600,46	1 884 697,83	2 076 902,63	4 283 471,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	787 900,52	0,00		736 900,00	736 900,00		736 900,00	736 900,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			50 000,00					
Total des dépenses financières		787 900,52	0,00	50 000,00	736 900,00	736 900,00	0,00	736 900,00	736 900,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	28 000,00	0,00	0,00	66 500,00	66 500,00	0,00	66 500,00	66 500,00
Total des dépenses réelles		4 321 029,46	321 870,54	194 485,00	4 765 000,46	4 765 000,46	1 884 697,83	2 880 302,63	5 086 871,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	133 310,00			197 529,00	197 529,00		197 529,00	197 529,00
041	Opérations patrimoniales (7)	47 250,00			7 130,00	7 130,00		7 130,00	7 130,00
Total des dépenses d'ordre		180 560,00			204 659,00	204 659,00		204 659,00	204 659,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	5 291 530,00
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		3 615 832,66	602 962,99	4 309 510,04	4 309 510,04	4 912 473,03
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	944 381,66	602 962,99	417 655,00	417 655,00	1 020 617,99
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		944 381,66	602 962,99	417 655,00	417 655,00	1 020 617,99
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	412 556,00	0,00	215 000,04	215 000,04	215 000,04
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	115 500,00	0,00	132 725,00	132 725,00	132 725,00
Total des recettes financières		528 056,00	0,00	347 725,04	347 725,04	347 725,04
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	28 000,00	0,00	66 500,00	66 500,00	66 500,00
Total des recettes réelles		1 500 437,66	602 962,99	831 880,04	831 880,04	1 434 843,03
021	Virement de la section de fonctionnement	1 437 815,00		2 787 000,00	2 787 000,00	2 787 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	630 330,00		683 500,00	683 500,00	683 500,00
041	Opérations patrimoniales (6)	47 250,00		7 130,00	7 130,00	7 130,00
Total des recettes d'ordre		2 115 395,00		3 477 630,00	3 477 630,00	3 477 630,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

379 056,97

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

5 291 530,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

The logo for S2LO, featuring the letters 'S2LO' in a blue, stylized font with a swoosh underneath.

ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		4 501 589,46	321 870,54	194 485,00	4 969 659,46	4 969 659,46	1 884 697,83	3 084 961,63	5 291 530,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	63 318,00	11 868,00	0,00	89 721,00	89 721,00	0,00	89 721,00	101 589,00
2031	Frais d'études	39 000,00	0,00		76 600,00	76 600,00	0,00	76 600,00	76 600,00
2033	Frais d'insertion	8 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
2051	Concessions, droits similaires	16 318,00	11 868,00		11 121,00	11 121,00	0,00	11 121,00	22 989,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	252 074,77	141 074,77	0,00	52 497,50	52 497,50	0,00	52 497,50	193 572,27
2041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	177 074,77	66 074,77		52 497,50	52 497,50	0,00	52 497,50	118 572,27
204182	Autres org pub - Bât. et installations	75 000,00	75 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	75 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 317 322,79	168 927,77	0,00	1 934 684,13	1 934 684,13	0,00	1 934 684,13	2 103 611,90
2111	Terrains nus	157 200,00	0,00		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
2128	Autres agencements et aménagement	48 835,60	0,00		277 750,00	277 750,00	0,00	277 750,00	277 750,00
21311	Bâtiments administratifs	4 387,03	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	4 200,00	0,00		554 000,13	554 000,13	0,00	554 000,13	554 000,13
21314	Bâtiments culturels et sportifs	110 951,38	5 310,76		65 000,00	65 000,00	0,00	65 000,00	70 310,76
21316	Equipements du cimetière	35 735,00	15 073,68		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	26 073,68
21318	Autres bâtiments publics	123 172,67	606,46		100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 606,46
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		7 180,00	7 180,00	0,00	7 180,00	7 180,00
2151	Réseaux de voirie	315 449,75	107 054,35		399 610,00	399 610,00	0,00	399 610,00	506 664,35
2152	Installations de voirie	59 820,68	0,00		4 000,00	4 000,00	0,00	4 000,00	4 000,00
21538	Autres réseaux	71 600,00	0,00		67 000,00	67 000,00	0,00	67 000,00	67 000,00
215738	Autre matériel et outillage de voirie	16 640,72	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	0,00	0,00		33 000,00	33 000,00	0,00	33 000,00	33 000,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	21 042,18	4 345,60		11 634,00	11 634,00	0,00	11 634,00	15 979,60
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		52 770,00	52 770,00	0,00	52 770,00	52 770,00
21831	Matériel informatique scolaire	0,00	0,00		2 800,00	2 800,00	0,00	2 800,00	2 800,00
21838	Autre matériel informatique	73 642,97	0,00		58 945,00	58 945,00	0,00	58 945,00	58 945,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	283,60	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobilier	55 470,64	2 236,94		39 360,00	39 360,00	0,00	39 360,00	41 596,94
2185	Matériel de téléphonie	0,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	218 890,57	34 299,98		139 635,00	139 635,00	0,00	139 635,00	173 934,98

SLO

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Publié le Crédits gérés hors AP ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE	TOTAL (Vote) III = I + II
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 817,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 189,17	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2315	Install., matériel et outill. technique	627,90	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	1 869 596,31	0,00	144 485,00	1 884 697,83	1 884 697,83	1 884 697,83	0,00	1 884 697,83
Total des dépenses d'équipement		3 505 128,94	321 870,54	144 485,00	3 961 600,46	3 961 600,46	1 884 697,83	2 076 902,63	4 283 471,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	787 900,52	0,00		736 900,00	736 900,00		736 900,00	736 900,00
1641	Emprunts en euros	787 000,00	0,00		736 000,00	736 000,00		736 000,00	736 000,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	900,52	0,00		900,00	900,00		900,00	900,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			50 000,00					
Total des dépenses financières		787 900,52	0,00	50 000,00	736 900,00	736 900,00	0,00	736 900,00	736 900,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	28 000,00	0,00	0,00	66 500,00	66 500,00	0,00	66 500,00	66 500,00
454112201	TRVX OFFICE PR TIERS - PERILS IMMINENTS	0,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
454112202	TRVX OFFICE PR TIERS - DANGER SANITAIRE PONCTUEL	0,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
454112203	TRVX OFFICE PR TIERS - TERRAIN NON ENTRETENU	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
454112401	TRVX CPTÉ DE TIERS DEPENSES - PONT JOLY	0,00	0,00		38 500,00	38 500,00	0,00	38 500,00	38 500,00
45412201	TRVX OFFICE PR TIERS - PERILS IMMINEENTS 2022	13 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	Crédits gérés (RAR N-1 + Vote) III = I + II
45412202	TRVX OFFICE PR TIERS -TRAIT. DANGER SANITAIRE 2202	10 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45412203	TRVX OFFICE PR TIERS-TERRAINS NON ENTRETENUS 2022	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 321 029,46	321 870,54	194 485,00	4 765 000,46	4 765 000,46	1 884 697,83	2 880 302,63	5 086 871,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	133 310,00			197 529,00	197 529,00		197 529,00	197 529,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	96 710,00			115 695,00	115 695,00		115 695,00	115 695,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	9 420,00			24 120,00	24 120,00		24 120,00	24 120,00
13912	Subv. transf. Régions	0,00			530,00	530,00		530,00	530,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	7 305,00			7 305,00	7 305,00		7 305,00	7 305,00
13918	Autres subventions d'équipement transf.	5 790,00			6 045,00	6 045,00		6 045,00	6 045,00
198	Neutralisation des amortissements	74 195,00			77 695,00	77 695,00		77 695,00	77 695,00
	Charges transférées (7)	36 600,00			81 834,00	81 834,00		81 834,00	81 834,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00			16 800,00	16 800,00		16 800,00	16 800,00
21312	Bâtiments scolaires	6 525,00			22 680,00	22 680,00		22 680,00	22 680,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	18 825,00			18 864,00	18 864,00		18 864,00	18 864,00
21316	Equipements du cimetière	0,00			12 400,00	12 400,00		12 400,00	12 400,00
21318	Autres bâtiments publics	11 250,00			11 090,00	11 090,00		11 090,00	11 090,00
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	47 250,00			7 130,00	7 130,00		7 130,00	7 130,00
21312	Bâtiments scolaires	19 510,00			7 130,00	7 130,00		7 130,00	7 130,00
21318	Autres bâtiments publics	1 735,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	2 725,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	23 280,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		180 560,00			204 659,00	204 659,00		204 659,00	204 659,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS****Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement**

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
150002	PNRQAD DERVAUX / GAMBETTA	PNRQAD	514 605,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
150005	REFECTION BATIMENTS COMMUNAUX		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
150006	ECLAIRAGE PUBLIC	150006	1 407 008,76	0,00	51 691,24	51 691,24	51 691,24	0,00
17001	RECONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE G.GERMAY	17001	3 910 009,08	0,00	1 041 990,92	1 041 990,92	1 041 990,92	0,00
17002	CELLULE COMMERCIALE GAMBETTA	17002	0,00	0,00	227 800,00	227 800,00	227 800,00	0,00
1703	RESTAURATION SCOLAIRE SOLITUDE	1703	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
19001	PNRQAD ENTREE DE VILLE	19001	57 422,50	0,00	2,50	2,50	2,50	0,00
21004	PNRQAD CENTRE VILLE	21004	84 290,46	0,00	63 213,17	63 213,17	63 213,17	0,00
21011	SALLE MULTIMODALE	31_SALLE_M	1 755 595,02	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00	0,00
23001	MARCHE CHAUFFAGE	23001	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL			7 728 931,10	0,00	1 884 697,83	1 884 697,83	1 884 697,83	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 150002
LIBELLE : PNRQAD DERVAUX / GAMBETTA
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : PNRQAD****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		664 820,00	514 605,28	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	664 820,00	514 605,28	0,00	0,00	0,00
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	664 820,00	514 605,28	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 150005
LIBELLE : REFECTION BATIMENTS COMMUNAUX
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME :

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		268 359,19	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	864,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	201 482,61	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	120 109,61	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	22 475,58	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	58 897,42	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	66 012,58	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	66 012,58	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 150006****LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC****AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 150006****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		1 458 700,00	1 407 008,76	a 0,00	51 691,24	b 51 691,24
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 458 700,00	1 407 008,76	0,00	51 691,24	51 691,24
2315	Install., matériel et outill. technique	1 458 700,00	1 407 008,76	0,00	51 691,24	51 691,24

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-51 691,24**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 17001
LIBELLE : RECONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE G.GERMAY
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 17001

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		4 952 000,00	3 910 009,08	a 0,00	1 041 990,92	b 1 041 990,92
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	50 286,28	50 286,28	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	46 506,28	46 506,28	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	3 780,00	3 780,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	4 864 724,39	3 827 633,47	0,00	1 037 090,92	1 037 090,92
21312	Bâtiments scolaires	4 863 015,01	3 825 924,09	0,00	1 037 090,92	1 037 090,92
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	1 709,38	0,00	0,00	0,00
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 709,38	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	36 989,33	32 089,33	0,00	4 900,00	4 900,00
238	Avances commandes immo corporelles	36 989,33	32 089,33	0,00	4 900,00	4 900,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-1 041 990,92**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 17002
LIBELLE : CELLULE COMMERCIALE GAMBETTA
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 17002

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		227 800,00	0,00	a 0,00	227 800,00	b 227 800,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	227 800,00	0,00	0,00	227 800,00	227 800,00
21318	Autres bâtiments publics	227 800,00	0,00	0,00	227 800,00	227 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-227 800,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 1703
LIBELLE : RESTAURATION SCOLAIRE SOLITUDE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 1703

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		954 046,98	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	6 852,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	5 880,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	972,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	947 194,98	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	947 194,98	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 19001****LIBELLE : PNRQAD ENTREE DE VILLE****AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 19001****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		57 425,00	57 422,50	a 0,00	2,50	b 2,50
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	57 425,00	57 422,50	0,00	2,50	2,50
20422	Privé : Bâtiments, installations	57 425,00	57 422,50	0,00	2,50	2,50
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-2,50**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 21004****LIBELLE : PNRQAD CENTRE VILLE****AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 21004****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		264 900,00	84 290,46	a 0,00	63 213,17	b 63 213,17
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	264 900,00	84 290,46	0,00	63 213,17	63 213,17
2041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	264 900,00	84 290,46	0,00	63 213,17	63 213,17
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-63 213,17**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU**

(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 21011
LIBELLE : SALLE MULTIMODALE
AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 31_SALLE_M

DEPENSES

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		5 757 000,00	1 755 595,02	a 0,00	500 000,00	b 500 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	47 976,00	30 429,00	0,00	17 547,00	17 547,00
2031	Frais d'études	47 976,00	30 429,00	0,00	17 547,00	17 547,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 709 024,00	1 725 166,02	0,00	482 453,00	482 453,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	3 983 857,98	1 725 166,02	0,00	482 453,00	482 453,00
21318	Autres bâtiments publics	1 725 166,02	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**-500 000,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU****(1) CHAPITRE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT N° : 23001****LIBELLE : MARCHE CHAUFFAGE****AFFERENT A L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 23001****DEPENSES**

Chap. / art. (2)	Libellé	AP votée y compris ajustement	Réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
DEPENSES		0,00	0,00	a 0,00	0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FINANCEMENT EXTERNE (pour information) (facultatif)

Chap. / art. (2)	Libellé	Réalisations cumulées affectées à l'opération au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée
TOTAL RECETTES AFFECTEES (3)		0,00	c 0,00	0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00

Solde = (c + d) – (a + b) (5)**0,00**

(1) Ouvrir une page par chapitre d'opération.

(2) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.


(3) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Indiquer le signe algébrique.

(6) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE



III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
TOTAL		3 615 832,66	602 962,99	4 309 510,04	4 309 510,04	4 912 473,03
			I		II	III = I + II
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	944 381,66	602 962,99	417 655,00	417 655,00	1 020 617,99
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	58 464,50	0,00	14 175,00	14 175,00	14 175,00
1312	Subv. transf. Régions	24 227,47	18 986,49	0,00	0,00	18 986,49
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	37 500,00	37 500,00	0,00	0,00	37 500,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	34 327,48	2 668,79	27 580,00	27 580,00	30 248,79
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	0,00	0,00	110 800,00	110 800,00	110 800,00
1322	Subv. non transf. Régions	150 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	46 898,00	21 000,00	29 500,00	29 500,00	50 500,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	245 276,40	245 276,40	0,00	0,00	245 276,40
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	214 600,00	214 600,00	214 600,00
1345	Amendes radars automatiques et de police	15 265,00	0,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	138 215,21	138 215,21	0,00	0,00	138 215,21
13462	Dotation de soutien à l'invest local	181 707,60	139 316,10	0,00	0,00	139 316,10
1348	Autres fonds non transférables	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		944 381,66	602 962,99	417 655,00	417 655,00	1 020 617,99
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	412 556,00	0,00	215 000,04	215 000,04	215 000,04
10222	FCTVA	355 000,00	0,00	180 000,04	180 000,04	180 000,04
10226	Taxe d'aménagement	57 556,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	115 500,00	0,00	132 725,00	132 725,00	132 725,00
Total des recettes financières		528 056,00	0,00	347 725,04	347 725,04	347 725,04
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	28 000,00	0,00	66 500,00	66 500,00	66 500,00
Total des recettes réelles		1 500 437,66	602 962,99	831 880,04	831 880,04	1 434 843,03
021	Virement de la section de fonctionnement	1 437 815,00		2 787 000,00	2 787 000,00	2 787 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	630 330,00		683 500,00	683 500,00	683 500,00
2111	Terrains nus	0,00		0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	Assemblée
			I		II	III = I + II	
2802	Frais liés à la réalisation de document	1 560,00		1 100,00	1 100,00		1 100,00
28031	Frais d'études	3 340,00		2 810,00	2 810,00		2 810,00
28033	Frais d'insertion	0,00		0,00	0,00		0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	0,00		7 200,00	7 200,00		7 200,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	40 520,00		39 980,00	39 980,00		39 980,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	1 265,00		1 270,00	1 270,00		1 270,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	11 605,00		19 610,00	19 610,00		19 610,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	1 915,00		3 900,00	3 900,00		3 900,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	17 390,00		17 390,00	17 390,00		17 390,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	5 550,00		7 890,00	7 890,00		7 890,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	8 330,00		7 650,00	7 650,00		7 650,00
28128	Autres aménagements de terrains	122 830,00		123 390,00	123 390,00		123 390,00
281321	Immeubles de rapport	5 505,00		5 510,00	5 510,00		5 510,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	6 775,00		6 780,00	6 780,00		6 780,00
281571	Matériel ferroviaire	2 190,00		2 190,00	2 190,00		2 190,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	62 110,00		76 200,00	76 200,00		76 200,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	50 530,00		43 010,00	43 010,00		43 010,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 255,00		1 260,00	1 260,00		1 260,00
281828	Autres matériels de transport	23 615,00		22 680,00	22 680,00		22 680,00
281831	Matériel informatique scolaire	0,00		6 240,00	6 240,00		6 240,00
281838	Autre matériel informatique	52 075,00		65 360,00	65 360,00		65 360,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	61 215,00		56 270,00	56 270,00		56 270,00
28188	Autres immo. corporelles	150 755,00		165 810,00	165 810,00		165 810,00
041	Opérations patrimoniales (9)	47 250,00		7 130,00	7 130,00		7 130,00
2031	Frais d'études	26 005,00		0,00	0,00		0,00
2033	Frais d'insertion	1 735,00		0,00	0,00		0,00
238	Avances commandes immo corporelles	19 510,00		7 130,00	7 130,00		7 130,00
Total des recettes d'ordre		2 115 395,00		3 477 630,00	3 477 630,00		3 477 630,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		16 298 822,00	0,00	0,00	17 333 000,00	17 333 000,00	0,00	17 333 000,00	17 333 000,00
011	Charges à caractère général (3)	4 449 402,00	0,00	0,00	3 796 127,00	3 796 127,00	0,00	3 796 127,00	3 796 127,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	7 866 470,00	0,00		8 251 495,00	8 251 495,00		8 251 495,00	8 251 495,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 679 073,00	0,00	0,00	1 580 821,00	1 580 821,00	0,00	1 580 821,00	1 580 821,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		13 994 945,00	0,00	0,00	13 628 443,00	13 628 443,00	0,00	13 628 443,00	13 628 443,00
66	Charges financières	210 500,00	0,00		200 825,00	200 825,00		200 825,00	200 825,00
67	Charges spécifiques (3)	25 102,00	0,00		19 500,00	19 500,00		19 500,00	19 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	130,00			13 732,00	13 732,00		13 732,00	13 732,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		235 732,00	0,00	0,00	234 057,00	234 057,00		234 057,00	234 057,00
Total des dépenses réelles		14 230 677,00	0,00	0,00	13 862 500,00	13 862 500,00	0,00	13 862 500,00	13 862 500,00
023	Virement à la section d'investissement	1 437 815,00			2 787 000,00	2 787 000,00		2 787 000,00	2 787 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	630 330,00			683 500,00	683 500,00		683 500,00	683 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 068 145,00			3 470 500,00	3 470 500,00		3 470 500,00	3 470 500,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

17 333 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		14 524 302,76	0,00	14 220 724,63	14 220 724,63	14 220 724,63
013	Atténuations de charges (2)	111 770,00	0,00	88 254,00	88 254,00	88 254,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	403 424,76	0,00	414 621,00	414 621,00	414 621,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 311 849,00	0,00	2 311 849,00	2 311 849,00	2 311 849,00
731	Fiscalité locale	5 960 965,00	0,00	6 103 146,00	6 103 146,00	6 103 146,00
74	Dotations et participations (2)	5 224 564,00	0,00	5 092 228,63	5 092 228,63	5 092 228,63
75	Autres produits de gestion courante (2)	377 920,00	0,00	12 590,00	12 590,00	12 590,00
Total des recettes de gestion des services		14 390 492,76	0,00	14 022 688,63	14 022 688,63	14 022 688,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	7,00	7,00	7,00
77	Produits spécifiques (2)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		500,00	0,00	507,00	507,00	507,00
Total des recettes réelles		14 390 992,76	0,00	14 023 195,63	14 023 195,63	14 023 195,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	133 310,00	0,00	197 529,00	197 529,00	197 529,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		133 310,00	0,00	197 529,00	197 529,00	197 529,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	3 112 275,37
--	---------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	17 333 000,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		16 298 822,00	0,00	0,00	17 333 000,00	17 333 000,00	0,00	17 333 000,00	17 333 000,00
011	Charges à caractère général (4)	4 449 402,00	0,00	0,00	3 796 127,00	3 796 127,00	0,00	3 796 127,00	3 796 127,00
6042	Achats de prestations de services	277 110,00	0,00		275 640,00	275 640,00	0,00	275 640,00	275 640,00
60611	Eau et assainissement	83 650,00	0,00		77 500,00	77 500,00	0,00	77 500,00	77 500,00
60612	Energie - Electricité	889 950,00	0,00		404 487,00	404 487,00	0,00	404 487,00	404 487,00
60613	Chauffage urbain	387 360,00	0,00		483 600,00	483 600,00	0,00	483 600,00	483 600,00
60621	Combustibles	11 850,00	0,00		10 800,00	10 800,00	0,00	10 800,00	10 800,00
60622	Carburants	24 700,00	0,00		23 500,00	23 500,00	0,00	23 500,00	23 500,00
60623	Alimentation	48 758,00	0,00		56 930,00	56 930,00	0,00	56 930,00	56 930,00
60624	Produits de traitement	850,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	1 850,00	0,00		20,00	20,00	0,00	20,00	20,00
60631	Fournitures d'entretien	21 180,00	0,00		15 730,00	15 730,00	0,00	15 730,00	15 730,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 000,00	0,00		2 280,00	2 280,00	0,00	2 280,00	2 280,00
60633	Fournitures de voirie	26 460,00	0,00		24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	24 910,00	0,00		26 180,00	26 180,00	0,00	26 180,00	26 180,00
6064	Fournitures administratives	19 420,00	0,00		21 170,00	21 170,00	0,00	21 170,00	21 170,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	8 700,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	0,00	0,00		3 630,00	3 630,00	0,00	3 630,00	3 630,00
6067	Fournitures scolaires	30 425,00	0,00		30 425,00	30 425,00	0,00	30 425,00	30 425,00
6068	Autres matières et fournitures	187 684,00	0,00		168 399,00	168 399,00	0,00	168 399,00	168 399,00
611	Contrats de prestations de services	79 874,00	0,00		126 882,00	126 882,00	0,00	126 882,00	126 882,00
6132	Locations immobilières	6 440,00	0,00		14 140,00	14 140,00	0,00	14 140,00	14 140,00
61351	Matériel roulant	7 200,00	0,00		10 400,00	10 400,00	0,00	10 400,00	10 400,00
61358	Autres	177 854,00	0,00		104 154,00	104 154,00	0,00	104 154,00	104 154,00
61521	Entretien terrains	16 000,00	0,00		3 440,00	3 440,00	0,00	3 440,00	3 440,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	310 832,00	0,00		94 010,00	94 010,00	0,00	94 010,00	94 010,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	170 240,00	0,00		173 092,00	173 092,00	0,00	173 092,00	173 092,00
615232	Entretien, réparations réseaux	68 000,00	0,00		63 500,00	63 500,00	0,00	63 500,00	63 500,00
61551	Entretien matériel roulant	41 900,00	0,00		24 800,00	24 800,00	0,00	24 800,00	24 800,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	26 229,00	0,00		24 326,00	24 326,00	0,00	24 326,00	24 326,00
6156	Maintenance	134 959,00	0,00		142 465,00	142 465,00	0,00	142 465,00	142 465,00
6161	Multirisques	40 940,00	0,00		50 650,00	50 650,00	0,00	50 650,00	50 650,00
6168	Autres primes d'assurance	11 520,00	0,00		12 500,00	12 500,00	0,00	12 500,00	12 500,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
			I						
617	Etudes et recherches	7 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	7 944,00	0,00		9 900,00	9 900,00	0,00	9 900,00	9 900,00
6184	Versements à des organismes de formation	41 551,00	0,00		51 490,00	51 490,00	0,00	51 490,00	51 490,00
6188	Autres frais divers	86 763,00	0,00		35 822,00	35 822,00	0,00	35 822,00	35 822,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	20,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	600,00	0,00		600,00	600,00	0,00	600,00	600,00
62268	Autres honoraires, conseils	58 120,00	0,00		46 840,00	46 840,00	0,00	46 840,00	46 840,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	30 000,00	0,00		30 500,00	30 500,00	0,00	30 500,00	30 500,00
6231	Annonces et insertions	7 300,00	0,00		8 800,00	8 800,00	0,00	8 800,00	8 800,00
6232	Fêtes et cérémonies	197 818,00	0,00		248 050,00	248 050,00	0,00	248 050,00	248 050,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
6234	Réceptions	1 700,00	0,00		4 600,00	4 600,00	0,00	4 600,00	4 600,00
6236	Catalogues et imprimés	12 400,00	0,00		18 000,00	18 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00
6237	Publications	0,00	0,00		400,00	400,00	0,00	400,00	400,00
6238	Divers	2 610,00	0,00		2 060,00	2 060,00	0,00	2 060,00	2 060,00
6247	Transports collectifs	167 307,00	0,00		147 550,00	147 550,00	0,00	147 550,00	147 550,00
6248	Divers	10 680,00	0,00		11 285,00	11 285,00	0,00	11 285,00	11 285,00
6251	Voyages, déplacements et missions	12 849,00	0,00		11 060,00	11 060,00	0,00	11 060,00	11 060,00
6261	Frais d'affranchissement	15 000,00	0,00		12 150,00	12 150,00	0,00	12 150,00	12 150,00
6262	Frais de télécommunications	54 689,00	0,00		50 100,00	50 100,00	0,00	50 100,00	50 100,00
627	Services bancaires et assimilés	3 170,00	0,00		3 170,00	3 170,00	0,00	3 170,00	3 170,00
6281	Concours divers (cotisations)	4 350,00	0,00		4 350,00	4 350,00	0,00	4 350,00	4 350,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	510 266,00	0,00		532 550,00	532 550,00	0,00	532 550,00	532 550,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	2 000,00	0,00		1 800,00	1 800,00	0,00	1 800,00	1 800,00
6288	Autres services extérieurs	5 100,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
63512	Taxes foncières	66 100,00	0,00		76 000,00	76 000,00	0,00	76 000,00	76 000,00
63513	Autres impôts locaux	180,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	300,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	4 340,00	0,00		4 300,00	4 300,00	0,00	4 300,00	4 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	7 866 470,00	0,00		8 251 495,00	8 251 495,00		8 251 495,00	8 251 495,00
6216	Personnel affecté par GFP rattachement	14 950,00	0,00		15 055,00	15 055,00		15 055,00	15 055,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	22 570,00	0,00		23 600,00	23 600,00		23 600,00	23 600,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	83 930,00	0,00		90 470,00	90 470,00		90 470,00	90 470,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 607 150,00	0,00		3 653 560,00	3 653 560,00		3 653 560,00	3 653 560,00
64112	SFT, indemnité de résidence	146 130,00	0,00		78 463,00	78 463,00		78 463,00	78 463,00



Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés	Vote)
			I					hors AE	III = I + II
64113	NBI	0,00	0,00		61 507,00	61 507,00		61 507,00	61 507,00
64118	Autres indemnités	852 740,00	0,00		926 744,00	926 744,00		926 744,00	926 744,00
64131	Rémunérations	713 210,00	0,00		858 586,00	858 586,00		858 586,00	858 586,00
64138	Primes et autres indemnités	17 930,00	0,00		33 840,00	33 840,00		33 840,00	33 840,00
64168	Autres emplois aidés	186 470,00	0,00		175 830,00	175 830,00		175 830,00	175 830,00
6417	Rémunérations des apprentis	5 230,00	0,00		10 700,00	10 700,00		10 700,00	10 700,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	898 950,00	0,00		955 650,00	955 650,00		955 650,00	955 650,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 103 000,00	0,00		1 145 330,00	1 145 330,00		1 145 330,00	1 145 330,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	36 520,00	0,00		43 160,00	43 160,00		43 160,00	43 160,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	96 000,00	0,00		99 000,00	99 000,00		99 000,00	99 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	60 000,00	0,00		60 000,00	60 000,00		60 000,00	60 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00		20 000,00	20 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	1 690,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 679 073,00	0,00	0,00	1 580 821,00	1 580 821,00	0,00	1 580 821,00	1 580 821,00
65131	Bourses	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
65132	Prix	8 100,00	0,00		10 100,00	10 100,00	0,00	10 100,00	10 100,00
65181	Primes, dots	1 200,00	0,00		1 200,00	1 200,00	0,00	1 200,00	1 200,00
65311	Indemnités de fonction	186 250,00	0,00		187 720,00	187 720,00	0,00	187 720,00	187 720,00
65313	Cotisations de retraite	9 212,00	0,00		9 140,00	9 140,00	0,00	9 140,00	9 140,00
65315	Formation	7 390,00	0,00		7 540,00	7 540,00	0,00	7 540,00	7 540,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	342,00	0,00		350,00	350,00	0,00	350,00	350,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 200,00	0,00		1 500,00	1 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00
65568	Autres contributions	18 300,00	0,00		18 400,00	18 400,00	0,00	18 400,00	18 400,00
657362	Subv. Fonct. BA/régies	835 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	0,00	0,00		749 000,00	749 000,00	0,00	749 000,00	749 000,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	542 052,00	0,00		500 721,00	500 721,00	0,00	500 721,00	500 721,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	54 373,00	0,00		67 270,00	67 270,00	0,00	67 270,00	67 270,00
65818	Autres	0,00	0,00		16 180,00	16 180,00	0,00	16 180,00	16 180,00
6583	Int. moratoires et pénalités sur marchés	1 300,00	0,00		1 400,00	1 400,00	0,00	1 400,00	1 400,00
6584	Amendes fiscales et pénales	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	13 354,00	0,00		9 300,00	9 300,00	0,00	9 300,00	9 300,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		13 994 945,00	0,00	0,00	13 628 443,00	13 628 443,00	0,00	13 628 443,00	13 628 443,00
66	Charges financières	210 500,00	0,00		200 825,00	200 825,00		200 825,00	200 825,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	192 000,00	0,00		207 000,00	207 000,00		207 000,00	207 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	17 000,00	0,00		-7 675,00	-7 675,00		-7 675,00	-7 675,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 500,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
67	Charges spécifiques (4)	25 102,00	0,00		19 500,00	19 500,00		19 500,00	19 500,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	25 102,00	0,00		19 500,00	19 500,00		19 500,00	19 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	130,00			13 732,00	13 732,00		13 732,00	13 732,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	130,00			13 732,00	13 732,00		13 732,00	13 732,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		235 732,00	0,00	0,00	234 057,00	234 057,00		234 057,00	234 057,00
Total des dépenses réelles		14 230 677,00	0,00	0,00	13 862 500,00	13 862 500,00	0,00	13 862 500,00	13 862 500,00
023	Virement à la section d'investissement	1 437 815,00			2 787 000,00	2 787 000,00		2 787 000,00	2 787 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	630 330,00			683 500,00	683 500,00		683 500,00	683 500,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	630 330,00			683 500,00	683 500,00		683 500,00	683 500,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 068 145,00			3 470 500,00	3 470 500,00		3 470 500,00	3 470 500,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	95 718,44
Montant des ICNE de l'exercice N-1	103 388,83
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-7 670,39

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).
- (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		14 524 302,76	0,00	14 220 724,63	14 220 724,63	14 220 724,63
013	Atténuations de charges (3)	111 770,00	0,00	88 254,00	88 254,00	88 254,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	110 000,00	0,00	88 254,00	88 254,00	88 254,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	1 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	403 424,76	0,00	414 621,00	414 621,00	414 621,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	17 000,00	0,00	16 000,00	16 000,00	16 000,00
70323	Red. occupation dom. public	39 817,00	0,00	40 500,00	40 500,00	40 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00	7 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	85 372,76	0,00	69 200,00	69 200,00	69 200,00
7066	Redevances services à caractère social	51 900,00	0,00	58 100,00	58 100,00	58 100,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	143 250,00	0,00	153 250,00	153 250,00	153 250,00
706888	Autres	20,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70845	Mise à dispo personnel communes du GFP	30 755,00	0,00	36 500,00	36 500,00	36 500,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	28 210,00	0,00	28 700,00	28 700,00	28 700,00
70875	Remb. frais par les communes du GFP	0,00	0,00	5 371,00	5 371,00	5 371,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	2 311 849,00	0,00	2 311 849,00	2 311 849,00	2 311 849,00
73211	Attribution de compensation	1 980 300,00	0,00	1 980 300,00	1 980 300,00	1 980 300,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	96 973,00	0,00	96 973,00	96 973,00	96 973,00
73221	FNGIR	12 436,00	0,00	12 436,00	12 436,00	12 436,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	222 140,00	0,00	222 140,00	222 140,00	222 140,00
731	Fiscalité locale	5 960 965,00	0,00	6 103 146,00	6 103 146,00	6 103 146,00
73111	Impôts directs locaux	5 649 465,00	0,00	5 815 546,00	5 815 546,00	5 815 546,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	160 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
73133	Taxe enlèvement ordures ménagères et ass	7 500,00	0,00	7 600,00	7 600,00	7 600,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	144 000,00	0,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
73154	Droits de place	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7318	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	5 224 564,00	0,00	5 092 228,63	5 092 228,63	5 092 228,63
74111	Dotation forfaitaire des communes	1 602 000,00	0,00	1 602 162,00	1 602 162,00	1 602 162,00
741123	DSU des communes	2 175 970,00	0,00	2 175 970,00	2 175 970,00	2 175 970,00
741127	DNP des communes	183 466,00	0,00	183 466,00	183 466,00	183 466,00
744	FCTVA	22 000,00	0,00	30 006,63	30 006,63	30 006,63
74718	Autres participations Etat	108 006,00	0,00	122 676,00	122 676,00	122 676,00
7472	Participation régions	6 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00



Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Publié	Assemblée
			I		II	III = I + II
7473	Participation départements	883,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74741	Participation communes membres du GFP	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74748	Participation autres communes	0,00	0,00	250,00	250,00	250,00
747888	Autres	573 562,00	0,00	566 745,00	566 745,00	566 745,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	300 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00	300 000,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	70 000,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
7484	Dotation de recensement	1 927,00	0,00	1 953,00	1 953,00	1 953,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	30 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
74888	Autres	150 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00	9 000,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	377 920,00	0,00	12 590,00	12 590,00	12 590,00
752	Revenus des immeubles	8 950,00	0,00	6 790,00	6 790,00	6 790,00
7584	Recouvr./créances admises en non valeur	50,00	0,00	100,00	100,00	100,00
75888	Autres	368 920,00	0,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00
Total des recettes de gestion des services		14 390 492,76	0,00	14 022 688,63	14 022 688,63	14 022 688,63
76	Produits financiers	0,00	0,00	7,00	7,00	7,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	7,00	7,00	7,00
77	Produits spécifiques (3)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	500,00	500,00	500,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		14 390 992,76	0,00	14 023 195,63	14 023 195,63	14 023 195,63
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	133 310,00		197 529,00	197 529,00	197 529,00
722	Immobilisations corporelles	36 600,00		81 834,00	81 834,00	81 834,00
77681	Neutralisation des amortissements	74 195,00		77 695,00	77 695,00	77 695,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résultat	22 515,00		38 000,00	38 000,00	38 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		133 310,00		197 529,00	197 529,00	197 529,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*) (*RF 043 = DF 043*).
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

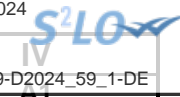
Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

S²LO 

ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		736 000,00	260 047,50	0,00	282 468,00	1 696 046,05	822 148,00	2 774,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	736 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	43 121,00	0,00	0,00	25 000,00	17 547,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	52 497,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	164 429,00	0,00	282 468,00	1 666 146,05	804 601,00	2 774,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		221 000,04	0,00	0,00	14 175,00	110 800,00	49 580,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	215 000,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	6 000,00	0,00	0,00	14 175,00	110 800,00	49 580,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		501 806,91	0,00	0,00	463 710,00		4 765 000,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	900,00	0,00	0,00	0,00		736 900,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	21 600,00		107 268,00
204	Subventions d'équipement versées	63 215,67	0,00	0,00	0,00		115 713,17
21	Immobilisations corporelles	358 000,00	0,00	0,00	403 610,00		3 682 028,05
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	51 691,24	0,00	0,00	0,00		56 591,24
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	28 000,00	0,00	0,00	38 500,00		66 500,00
RECETTES		280 725,00	0,00	0,00	155 600,00		831 880,04
024	Produits des cessions d'immobilisations	132 725,00	0,00	0,00	0,00		132 725,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		215 000,04
13	Subventions d'investissement	120 000,00	0,00	0,00	117 100,00		417 655,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 9

ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE



Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	28 000,00	0,00	0,00	38 500,00		66 500,00



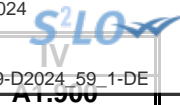
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		736 000,00
164	Emprunts auprès des éts financiers	736 000,00
RECETTES		221 000,04
102	Dotations et fonds d'investissement	215 000,04
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	6 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		241 697,50	0,00	3 650,00	700,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	52 497,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	11 121,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	140 579,00	0,00	3 650,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

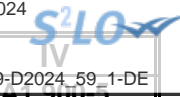
IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260 047,50
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 497,50
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 121,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 500,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	147 929,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



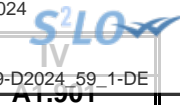
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



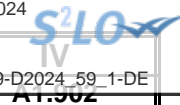
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	282 468,00	0,00	0,00	0,00	282 468,00
213	Constructions	0,00	227 800,00	0,00	0,00	0,00	227 800,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	54 668,00	0,00	0,00	0,00	54 668,00
RECETTES		0,00	14 175,00	0,00	0,00	0,00	14 175,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	14 175,00	0,00	0,00	0,00	14 175,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
DEPENSES		0,00	357 347,13	1 321 234,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	354 000,13	1 237 090,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	3 347,00	54 244,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	110 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	110 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

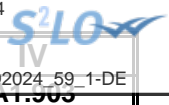
IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	17 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 696 046,05
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 591 091,05
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	17 464,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 055,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 800,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 800,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		3 760,00	0,00	0,00	5 634,00	0,00	0,00	0,00	501 050,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 547,00	0,00
212	Agencements et aménagement de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	1 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	482 453,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 200,00	0,00	0,00	5 634,00	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		69 992,00	108 384,00	0,00	0,00	120 820,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	37 750,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00
213	Constructions	68 120,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	70 634,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	1 872,00	0,00	0,00	0,00	820,00	0,00
RECETTES		12 800,00	32 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	23 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	12 800,00	9 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

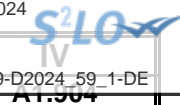
IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		6 410,00	0,00	0,00	0,00	6 098,00	0,00	822 148,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 547,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	157 750,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	552 133,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71 434,00
218	Autres immobilisations corporelles	6 410,00	0,00	0,00	0,00	6 098,00	0,00	23 284,00
RECETTES		1 550,00	0,00	0,00	0,00	2 730,00	0,00	49 580,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	1 550,00	0,00	0,00	0,00	2 730,00	0,00	27 580,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	624,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 150,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	624,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 150,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

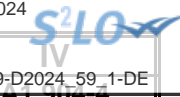
IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 774,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 774,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



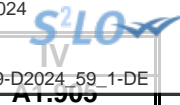
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	105 000,00	51 691,24	0,00	0,00	183 213,17	161 002,50
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 213,17	2,50
211	Terrains	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	4 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	33 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	51 691,24	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	160 725,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 725,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

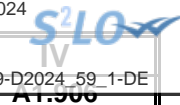
IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	501 806,91
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	63 215,67
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 200,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 691,24
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 725,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 725,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 000,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

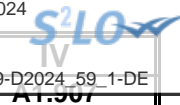
IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

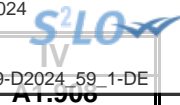
IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						838
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	459 710,00	0,00	4 000,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	21 600,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	399 610,00	0,00	4 000,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	38 500,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	133 100,00	0,00	22 500,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	94 600,00	0,00	22 500,00	0,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	38 500,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

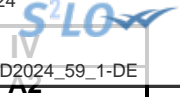
IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	463 710,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 600,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	403 610,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	155 600,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	117 100,00
454	Travaux effectués d'office	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		219 057,00	5 350 841,00	0,00	445 914,00	2 234 525,00	3 080 451,00	1 523 771,00	0,00
011	Charges à caractère général	2 000,00	1 064 306,00	0,00	76 354,00	1 128 765,00	861 350,00	171 021,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	3 782 335,00	0,00	369 560,00	1 088 160,00	1 992 710,00	525 020,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	504 200,00	0,00	0,00	14 600,00	226 391,00	813 730,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	200 825,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	2 500,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	14 000,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	13 732,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		12 800 606,63	93 997,00	0,00	46 997,00	150 118,00	408 522,00	412 655,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	14 354,00	0,00	0,00	0,00	63 800,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	56 500,00	0,00	34 071,00	135 000,00	93 950,00	95 100,00	0,00
73	Impôts et taxes	2 311 849,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 103 146,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	4 385 604,63	15 053,00	0,00	12 926,00	15 018,00	250 772,00	317 555,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	7 590,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	7,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	845 037,00	3 500,00	69 499,00	89 905,00		13 862 500,00
011	Charges à caractère général	0,00	351 327,00	0,00	51 099,00	89 905,00		3 796 127,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	493 710,00	0,00	0,00	0,00		8 251 495,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	3 500,00	18 400,00	0,00		1 580 821,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		200 825,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		19 500,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		13 732,00
RECETTES		0,00	110 300,00	0,00	0,00	0,00		14 023 195,63
013	Atténuations de charges	0,00	10 100,00	0,00	0,00	0,00		88 254,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		414 621,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 311 849,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 103 146,00
74	Dotations et participations	0,00	95 300,00	0,00	0,00	0,00		5 092 228,63
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00		12 590,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		7,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



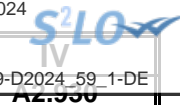
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01
DEPENSES		Opérations non ventilables
		219 057,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00
661	Charges d'intérêts	200 825,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 500,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	13 732,00
RECETTES		12 800 606,63
731	Fiscalité locale	6 103 146,00
732	Fiscalité reversée	2 311 849,00
741	D.G.F.	3 961 598,00
744	FCTVA	30 006,63
748	Autres attributions et participations	394 000,00
761	Produits de participations	7,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		4 307 371,00	0,00	125 810,00	450 410,00	220 000,00	16 680,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	211 674,00	0,00	2 300,00	25 900,00	0,00	6 380,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	10 250,00	0,00	6 000,00	22 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	22 700,00	0,00	800,00	12 750,00	0,00	4 500,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	167 640,00	0,00	1 500,00	1 000,00	0,00	500,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	62 500,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	42 802,00	0,00	250,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	15 055,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	48 700,00	0,00	0,00	1 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	9 300,00	0,00	19 600,00	232 180,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	1 930,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	32 050,00	0,00	600,00	350,00	0,00	300,00	0,00	0,00
628	Divers	12 000,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	46 140,00	0,00	1 210,00	1 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	76 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	2 433 660,00	0,00	61 800,00	96 940,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 033 920,00	0,00	21 550,00	36 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	5 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	49 750,00	0,00	8 400,00	10 500,00	0,00	5 000,00	0,00	0,00
RECETTES		77 997,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	14 354,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	40 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00
747	Participations	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	13 953,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	1 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	5 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE


IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		225 620,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 950,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 450,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	13 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	204 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
 Reçu en préfecture le 17/04/2024
 Publié le
 ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.				
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports			
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 350 841,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 104,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 350,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 750,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 640,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 900,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 352,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 055,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	261 080,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 300,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 930,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 460,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 592 400,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 105 420,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 800,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	204 750,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 650,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 997,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 354,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 953,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 890,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

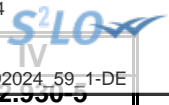
Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE



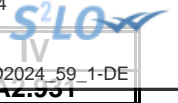
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



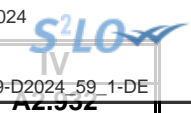
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		66 040,00	367 469,00	3 600,00	8 805,00	0,00	445 914,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	1 250,00	15 719,00	0,00	0,00	0,00	16 969,00
611	Contrats de prestations de services	19 500,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	21 500,00
613	Locations	990,00	1 840,00	0,00	0,00	0,00	2 830,00
615	Entretien et réparations	0,00	7 270,00	0,00	5 305,00	0,00	12 575,00
616	Primes d'assurances	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
618	Divers	500,00	9 900,00	3 600,00	0,00	0,00	14 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
623	Pub., publications, relations publiques	260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	260,00
625	Déplacements et missions	0,00	2 870,00	0,00	0,00	0,00	2 870,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	300,00	650,00	0,00	0,00	0,00	950,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	3 500,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	750,00	4 400,00	0,00	0,00	0,00	5 150,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	300,00
641	Rémunérations du personnel	30 090,00	237 030,00	0,00	0,00	0,00	267 120,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	12 300,00	84 990,00	0,00	0,00	0,00	97 290,00
RECETTES		46 747,00	250,00	0,00	0,00	0,00	46 997,00
708	Autres produits	34 071,00	0,00	0,00	0,00	0,00	34 071,00
747	Participations	12 676,00	250,00	0,00	0,00	0,00	12 926,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	798 744,00	725 753,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	125 824,00	218 737,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	2 500,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	2 700,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	2 240,00	65 896,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	630,00	630,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	1 200,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	14 600,00	33 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	4 400,00	3 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	174 020,00	115 350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	7 050,00	4 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	330 510,00	177 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	133 070,00	71 390,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	4 300,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	2 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	2 000,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												258 Autres
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

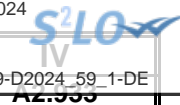
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	673 198,00	7 000,00	800,00	20 000,00	8 030,00	0,00	2 234 525,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	184 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	184 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	44 703,00	0,00	250,00	0,00	1 400,00	0,00	390 914,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	3 630,00	0,00	24 630,00
613	Locations	0,00	0,00	4 150,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	20 650,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	19 035,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 171,00
618	Divers	0,00	0,00	420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 680,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 400,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	38 000,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	96 550,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	1 600,00	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00	10 100,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	289 370,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	5 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 600,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	260 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	769 070,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	98 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	302 490,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
RECETTES		0,00	0,00	137 100,00	0,00	0,00	0,00	3 018,00	0,00	150 118,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	135 000,00
747	Participations	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	3 018,00	0,00	15 018,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.




IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		192 890,00	436 000,00	0,00	291 099,00	0,00	0,00	0,00	15 820,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	28 250,00	10 300,00	0,00	50 329,00	0,00	0,00	0,00	11 020,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	10 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	3 200,00	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	180,00	6 820,00	0,00	2 180,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	210,00	200,00	0,00	6 810,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	19 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	350,00	1 000,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	5 570,00	0,00	3 320,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	269 010,00	0,00	160 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	105 250,00	0,00	63 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	163 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	400,00	0,00	2 370,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	57 000,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
 Reçu en préfecture le 17/04/2024
 Publié le
 ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
641	Rémunérations du personnel	0,00	51 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	5 500,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		340 630,00	118 225,00	48 121,00	600,00	8 130,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	178 860,00	70 900,00	0,00	100,00	6 240,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	17 520,00	3 000,00	0,00	0,00	180,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	1 050,00	75,00	0,00	0,00	210,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	2 250,00	1 000,00	0,00	0,00	500,00	0,00
628	Divers	139 750,00	1 380,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	620,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	29 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	12 090,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	48 121,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

IV

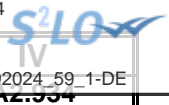
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		1 409 696,00	0,00	3 550,00	0,00	215 690,00	0,00	3 080 451,00
604	Achats d'études, prestations de services	56 950,00	0,00	100,00	0,00	9 600,00	0,00	68 950,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	29 926,00	0,00	1 150,00	0,00	21 450,00	0,00	408 525,00
611	Contrats de prestations de services	5 600,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00	0,00	33 500,00
613	Locations	10 800,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	17 500,00
615	Entretien et réparations	6 815,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	42 495,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
618	Divers	15 965,00	0,00	2 300,00	0,00	1 400,00	0,00	28 220,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	20 400,00
624	Transports biens, transports collectifs	38 880,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	44 880,00
625	Déplacements et missions	5 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 250,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	3 500,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	10 600,00
628	Divers	13 600,00	0,00	0,00	0,00	21 950,00	0,00	176 680,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	17 370,00	0,00	0,00	0,00	1 860,00	0,00	28 740,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
641	Rémunérations du personnel	879 760,00	0,00	0,00	0,00	92 660,00	0,00	1 430 750,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	315 980,00	0,00	0,00	0,00	36 170,00	0,00	533 220,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	212 021,00
658	Charges diverses de gestion courante	9 300,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00	0,00	14 370,00
RECETTES		276 369,00	0,00	2 563,00	0,00	71 090,00	0,00	408 522,00
641	Rémunérations du personnel	5 000,00	0,00	0,00	0,00	7 300,00	0,00	63 800,00
706	Prestations de services	86 650,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	93 950,00
747	Participations	184 719,00	0,00	2 563,00	0,00	63 490,00	0,00	250 772,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		1 470,00	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	870,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	600,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		801 601,00	1 200,00	6 100,00	0,00	0,00	564 115,00	0,00	72 470,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	700,00	0,00	0,00	10 870,00	0,00	120,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	16 201,00	0,00	1 550,00	0,00	0,00	43 385,00	0,00	470,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	2 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	8 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 750,00	0,00	0,00
618	Divers	1 020,00	0,00	0,00	0,00	0,00	890,00	0,00	1 110,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	550,00	0,00	350,00	0,00	0,00	1 200,00	0,00	200,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,00	0,00	0,00
628	Divers	25 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 700,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 240,00	0,00	800,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	330 160,00	0,00	38 470,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	132 750,00	0,00	15 600,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	749 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	1 530,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
RECETTES		0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	333 990,00	0,00	76 665,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00	56 600,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	277 390,00	0,00	40 165,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

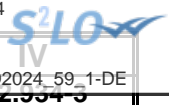
IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	10 600,00	60 000,00	0,00	5 365,00	1 523 771,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 690,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 325,00	67 301,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 400,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	8 400,00	0,00	0,00	180,00	21 060,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210,00	3 230,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	470,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	650,00	3 900,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	70,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 100,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 040,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	368 630,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	148 350,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	0,00	810 700,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 830,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 000,00
RECETTES		0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	412 655,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	58 600,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317 555,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



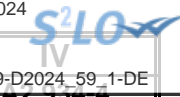
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



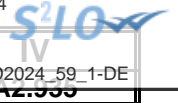
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	393 515,00	252 902,00	0,00	0,00	0,00	198 620,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	51 553,00	123 402,00	0,00	0,00	0,00	14 700,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	6 502,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	2 664,00	43 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	13 976,00	83 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	430,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 300,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	240,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 010,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	550,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	4 680,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 400,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	220 690,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 570,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	90 730,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 640,00
RECETTES		0,00	0,00	15 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	10 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	5 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	4 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

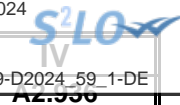
IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	845 037,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	189 655,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 502,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 264,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 976,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 730,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 140,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 010,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 080,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	371 260,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	116 370,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 300,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 100,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 300,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 900,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

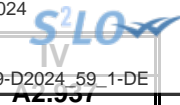
IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	51 099,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 383,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 716,00
655	Contributions obligatoires	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

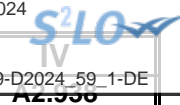
IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 499,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 383,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 716,00	
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 400,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	43 105,00	0,00	46 800,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	32 000,00	0,00	800,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	11 105,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	89 905,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 800,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 000,00	
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 105,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					15 888 907,00									
1641 Emprunts en euros (total)					15 888 907,00									
1157980 (50)	Caisse des dépôts et Consignation	17/02/2010	01/03/2010	01/12/2011	243 907,00	V	LIVRETA	1,500	1,703		A	C	O	A-1
1157987 (52)	Caisse des dépôts et Consignation	29/12/2009	21/04/2010	01/05/2012	644 200,00	V	LIVRETA	2,250	1,674		A	C	O	A-1
1157993 (51)	Caisse des dépôts et Consignation	11/02/2010	01/03/2010	01/03/2012	885 800,00	V	LIVRETA	2,250	1,740		A	C	O	A-1
1208611 (53)	Caisse des dépôts et Consignation	28/11/2011	01/01/2012	01/01/2013	385 000,00	V	LIVRETA	2,850	1,948		A	P	O	A-1
22HAA03752 (49)	CAISSE D'EPARGNE	23/09/2014	25/01/2009	25/08/2009	630 000,00	F	FIXE	5,150	5,157		A	C	O	A-1
5303505 (61)	Caisse des dépôts et Consignation	19/06/2019	28/06/2019	01/07/2020	1 225 000,00	V	LIVRETA	1,790	3,210		A	C	O	A-1
7181310 (46)	CAISSE D'EPARGNE	23/09/2014	25/05/2006	25/05/2007	250 000,00	F	FIXE	4,390	4,390		A	C	O	A-1
8108704 / 8203129 (54)	CAISSE D'EPARGNE	01/08/2012	01/08/2012	25/10/2013	600 000,00	F	FIXE	5,560	5,398		A	C	O	A-1
MIN244080EUR (48)	Caisse Française de Financement Local	26/09/2014	01/11/2008	01/02/2009	800 000,00	C	TAUX STRUCTURES	3,720	3,828		T	C	O	B-1
MON281508EUR (55)	Caisse Française de Financement Local	02/12/2013	12/12/2013	01/04/2014	800 000,00	F	FIXE	3,480	3,526		T	C	O	A-1
MON501903EUR/0502039/001 (56)	Caisse Française de Financement Local	10/12/2014	16/12/2014	01/05/2015	1 500 000,00	F	FIXE	2,080	2,088		T	C	O	A-1
MON520076EUR (57)	Caisse Française de Financement Local	04/12/2017	18/12/2017	01/04/2018	800 000,00	F	FIXE	1,310	1,338		T	C	O	A-1
MON530557EUR (62)	Caisse Française de Financement Local	04/07/2019	01/09/2019	01/09/2020	1 200 000,00	F	FIXE	1,400	1,408		A	C	O	A-1
MON530783EUR (63)	Caisse Française de Financement Local	20/09/2019	04/10/2019	01/02/2020	475 000,00	F	FIXE	0,540	0,541		T	C	O	A-1
MON540861EUR (64)	Caisse Française de Financement Local	20/04/2022	28/04/2022	28/04/2023	4 000 000,00	F	FIXE	1,610	1,616		A	P	N	A-1
V031117BCC (42)	CAISSE D'EPARGNE	21/07/2003	25/05/2004	25/05/2005	600 000,00	F	FIXE	4,600	4,601		A	C	O	A-1
V031117CCC (43)	CAISSE D'EPARGNE	21/07/2003	20/07/2004	25/08/2005	300 000,00	F	FIXE	4,700	4,643		A	C	O	A-1
V041101 C (47)	CAISSE D'EPARGNE	23/09/2014	25/08/2006	25/08/2007	200 000,00	F	FIXE	4,390	4,390		A	C	O	A-1
V041101/P3 (45)	CAISSE D'EPARGNE	25/10/2004	25/10/2005	25/10/2006	150 000,00	F	FIXE	3,570	3,570		A	C	O	A-1

VILLE DE VIEUX-CONDÉ - COMMUNE DE VIEUX-CONDÉ - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024



Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Devise	dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial							
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
V041101B (44)	CAISSE D'EPARGNE	23/09/2014	25/05/2005	25/05/2006	200 000,00	F	FIXE	4,050	4,050		A	C	O	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
Total général					15 888 907,00										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		9 226 711,81					735 523,52	206 623,44	0,00	95 718,44
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		9 226 711,81					735 523,52	206 623,44	0,00	95 718,44
1157980 (50)	N	0,00	A-1	85 367,45	6,92	V	LIVRETA	3,250	12 195,35	2 774,44	0,00	201,97
1157987 (52)	N	0,00	A-1	257 680,00	7,33	V	LIVRETA	3,250	32 210,00	8 374,60	0,00	4 918,64
1157993 (51)	N	0,00	A-1	354 320,00	7,17	V	LIVRETA	3,250	44 290,00	11 515,40	0,00	8 447,25
1208611 (53)	N	0,00	A-1	111 943,02	3,00	V	LIVRETA	2,600	26 917,65	2 910,52	0,00	3 060,91
22HAA03752 (49)	N	0,00	A-1	157 500,00	4,65	F	FIXE	5,150	31 500,00	8 111,25	0,00	2 293,37
5303505 (61)	N	0,00	A-1	1 102 500,00	35,50	V	LIVRETA	4,040	30 625,00	44 541,00	0,00	21 829,84
7181310 (46)	N	0,00	A-1	37 500,00	2,40	F	FIXE	4,390	12 500,00	1 646,25	0,00	664,51
8108704 / 8203129 (54)	N	0,00	A-1	160 000,00	3,82	F	FIXE	5,560	40 000,00	8 896,00	0,00	1 243,00
MIN244080EUR (48)	N	0,00	B-1	200 000,00	4,83	C	TAUX STRUCTURES	3,720	40 000,00	6 995,66	0,00	1 008,54
MON281508EUR (55)	N	0,00	A-1	280 000,13	5,00	F	FIXE	3,480	53 333,32	9 048,00	0,00	1 972,00
MON501903EUR/0502039/001 (56)	N	0,00	A-1	625 000,00	6,08	F	FIXE	2,080	100 000,00	12 220,00	0,00	1 810,11
MON520076EUR (57)	N	0,00	A-1	493 333,41	9,00	F	FIXE	1,310	53 333,32	6 200,67	0,00	1 441,00
MON530557EUR (62)	N	0,00	A-1	1 008 000,00	20,67	F	FIXE	1,400	48 000,00	14 112,00	0,00	4 492,27
MON530783EUR (63)	N	0,00	A-1	348 333,28	10,83	F	FIXE	0,540	31 666,68	1 816,87	0,00	283,45
MON540861EUR (64)	N	0,00	A-1	3 895 234,52	28,33	F	FIXE	1,610	106 452,20	62 713,28	0,00	41 446,17
V031117BCC (42)	N	0,00	A-1	30 000,00	0,40	F	FIXE	4,600	30 000,00	1 380,00	0,00	0,00
V031117CCC (43)	N	0,00	A-1	15 000,00	0,65	F	FIXE	4,700	15 000,00	705,00	0,00	0,00
V041101 C (47)	N	0,00	A-1	30 000,00	2,65	F	FIXE	4,390	10 000,00	1 317,00	0,00	310,31
V041101/P3 (45)	N	0,00	A-1	15 000,00	1,82	F	FIXE	3,570	7 500,00	535,50	0,00	49,88
V041101B (44)	N	0,00	A-1	20 000,00	1,40	F	FIXE	4,050	10 000,00	810,00	0,00	245,22
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice	
						Taux d'intérêt							Annuité
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)					
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général		0,00		9 226 711,81					735 523,52	206 623,44	0,00	95 718,44	

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
MIN244080EUR (48)	Caisse Française de Financement Local	800 000,00	200 000,00	1	20,00		3,72	EURIBOR03M	0,00		3,720	6 995,66	0,00	2,17
TOTAL (B)		800 000,00	200 000,00						0,00			6 995,66	0,00	2,17
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 3 ou multiplieur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplieur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		800 000,00	200 000,00						0,00			6 995,66	0,00	2,17

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	19	0	0	0	0	
	% de l'encours	97,84	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	9 026 711,81	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	2,17	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

IV

B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

S²LO

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



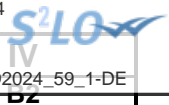
IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



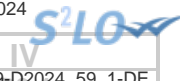
IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1000.00 €		30-11-2023
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	DOCUMENTS D'URBANISME	10	30/11/2023
L	FRAIS D'ETUDES <= 4999€ - 2 ANS	2	30/11/2023
L	FRAIS D'ETUDES DES 5000€ - 5 ANS	5	30/11/2023
L	FRAIS D INSERTION <= 4999 - 2 ANS	2	30/11/2023
L	FRAIS D INSERTION > 5000 - 5ANS	5	30/11/2023
L	SUB. VERSEES GFP MOB MAT ETUD<=4999 - 3 ANS	3	30/11/2023
L	SUB. VERSEES GFP MOB MAT ETUD ENTRE 5000 ET 9999 -	4	30/11/2023
L	SUB. VERSEES GFP MOB MAT ETUD > 10000- 5 ANS	5	30/11/2023
L	SUB. VERSEES GFP BAT ET INSTALL<= 4999 - 5 ANS	5	30/11/2023
L	SUB. VERSEES GFP BAT ET INSTALL ENTRE 5000 ET 9999	7	30/11/2023
L	SUB. VERSEES GFP BAT ET INSTALL ENTRE 10000 ET 150	10	30/11/2023
L	SUB. VERSEES GFP BAT ET INSTALL Sup 15 000€ -15 AN	15	30/11/2023
L	SUB. VERSEES AUT GPT BAT ET INSTALL <=4999 - 5 ANS	5	30/11/2023
L	SUB. VERSEES AUT GPT BAT ET INSTALL ENTRE 5000 ET	7	30/11/2023
L	SUB. VERSEES AUT GPT BAT ET INSTALL ENTRE 10000 ET	10	30/11/2023
L	SUB. VERSEES AUT GPT BAT ET INSTALL Sup 15 000€ -1	15	30/11/2023
L	SUBVENTION VERSEES AUTRES ORGANISMES PUBLICS	3	30/11/2023
L	SUBVENTION VERSEES AUTRES ORGANISMES PUBLICS	4	30/11/2023
L	SUBVENTION VERSEES AUTRES ORGANISMES PUBLICS	5	30/11/2023
L	SUBV VERSEES ORG PUBLICS BAT INSTALL 1000 0 A 1500	10	30/11/2023
L	SUBV VERSEES ORG PUBLICS BAT INSTALL SUP 15000	15	30/11/2023
L	SUBV VERSEES ORG PUBLICS BAT INSTALL<= 4999	5	30/11/2023
L	SUBV VERSEES ORG PUBLICS BAT INSTALL 5000 A 9999	7	30/11/2023
L	SUBV VERSEE DROIT PRIVE BAT INSTALL 10000 A 15000	10	30/11/2023
L	SUBV VERSEE DROIT PRIVE BAT INSTALL SUP 15000	15	30/11/2023
L	SUBV VERSEE DROIT PRIVE BAT INSTALL <= 4999	5	30/11/2023
L	SUBV VERSEE DROIT PRIVE BAT INSTALL 5000 A 9999	7	30/11/2023
L	LOGICIELS, LICENCES, BREVET 1AN	1	30/11/2023
L	LOGICIELS, LICENCES, BREVET 2 ANS	2	30/11/2023
L	PLANTATION	20	30/11/2023
L	IMMEUBLE DE RAPPORT DE 1000€ A 49 999€	10	30/11/2023

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		
L	IMMEUBLE DE RAPPORT DE 50000€ A 99 999€	15	30/11/2023
L	IMMEUBLE DE RAPPORT DE 100000€ A 499 999€	20	30/11/2023
L	IMMEUBLE DE RAPPORT 500 000€ A 999 999 €	25	30/11/2023
L	IMMEUBLE DE RAPPORT 1 000 000 € A 2 999 999 €	40	30/11/2023
L	IMMEUBLE DE RAPPORT >= 3 000 000€	50	30/11/2023
L	MATERIEL CLASSIQUE INCENDIE SUP 10 000€-21568	10	30/11/2023
L	MATERIEL CLASSIQUE INCENDIE 1000 A 4 999€-21568	5	30/11/2023
L	MATERIEL CLASSIQUE INCENDIE 5 000 A 9 999€-21568	7	30/11/2023
L	INSTAL.VOIRIE(MOB.URBAIN) de 10 000 a 14 999€	10	30/11/2023
L	INSTAL.VOIRIE(MOB.URBAIN) A PARTIR DE 15 000€	15	30/11/2023
L	INSTAL.VOIRIE(MOB.URBAIN) de 1000 a 4999€	5	30/11/2023
L	INSTAL.VOIRIE(MOB.URBAIN) de 5 000 a 9 999€	7	30/11/2023
L	BATIMENTS LEGERS ABRIS - 10 ANS	10	30/11/2023
L	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE 1 AN	1	30/11/2023
L	AUTRES INSTALLATIONS 2158 - 10 ANS	10	30/11/2023
L	AUTRES INSTALLATIONS 2158 - 5 ANS	5	30/11/2023
L	AUTRES INSTALLATIONS 2158 - 7 ANS	7	30/11/2023
L	CAMIONS - VEHICULES INDUSTRIELS	10	30/11/2023
L	VOITURES	7	30/11/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE SCOLAIRE	5	30/11/2023
L	AUTRE MATERIEL INFORMATIQUE 1 AN	1	30/11/2023
L	MATERIEL INFORMATIQUE AUTRES	5	30/11/2023
L	MOBILIER SCOLAIRE A PARTIR DE 10 000€	10	30/11/2023
L	MOBILIERSCOLAIRE 5 ANS	5	30/11/2023
L	MOBILIER SCOLAIRE DE 5 000€ A 9 999€	7	30/11/2023
L	MOBILIER A PARTIR DE 10 000€	10	30/11/2023
L	COFFRE FORT 20 ANS	20	30/11/2023
L	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER 5 ANS	5	30/11/2023
L	MOBILIER DE 5 000€ A 9 999€	7	30/11/2023
L	EQUIPEMENTS SPORTIFS	10	30/11/2023
L	MATERIEL CLASSIQUE ET DIVERS 1 AN	1	30/11/2023
L	MATERIELS CLASSIQUES A PARTIR DE 10 000€ -2188	10	30/11/2023
L	MATERIEL CLASSIQUES ET DIVERS 1000 A 4999 € 5 ANS	5	30/11/2023
L	MATERIELS CLASSIQUES DE 5 000 A 9 999€ - 2188	7	30/11/2023



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	13 732,00		1 330,00	15 062,00	0,00	15 062,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	13 732,00		1 330,00	15 062,00	0,00	15 062,00
provision pour titres de plus de 2 ans non recouverts	13 732,00	18/03/2021	1 330,00	15 062,00	0,00	15 062,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	13 732,00		1 330,00	15 062,00	0,00	15 062,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
 Reçu en préfecture le 17/04/2024
 Publié le 17/04/2024
 de l'exercice
 ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

SLO
 SLO

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	M D	E = C - D
TOTAL PROVISIONS	13 732,00		1 330,00	15 062,00	0,00	15 062,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

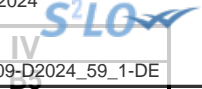
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 2201		Intitulé de l'opération : TRVX OFFICE PR TIERS - PERILS IMMINENTS			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	
454112201 TRVX OFFICE PR TIERS - PERILS IMMINENTS (5)	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	
RECETTES (b)					
	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	
454122201 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00	

N° opération : 2202		Intitulé de l'opération : TRVX OFFICE PR TIERS - DANGER SANITAIRE PONCTUEL			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)					
	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
454112202 TRVX OFFICE PR TIERS - DANGER SANITAIRE PONCTUEL (5)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
RECETTES (b)					
	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
454122202 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	

N° opération : 2203		Intitulé de l'opération : TRVX OFFICE PR TIERS - TERRAIN NON ENTRETENU		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
DEPENSES (a)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
454112203 TRVX OFFICE PR TIERS - TERRAIN NON ENTRETENU (5)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
RECETTES (b)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
454122203 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00

N° opération : 2401		Intitulé de l'opération : TRVX CPTÉ DE TIERS DEPENSES - PONT JOLY TRVX CPTÉ DE TIERS RECETTES - PONT JOLY			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	0,00	0,00	38 500,00	38 500,00	
454112401 TRVX CPTÉ DE TIERS DEPENSES - PONT JOLY (5)	0,00	0,00	38 500,00	38 500,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	0,00	0,00	38 500,00	38 500,00	
RECETTES (b)	0,00	0,00	38 500,00	38 500,00	
454122401 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	0,00	0,00	38 500,00	38 500,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	0,00	0,00	38 500,00	38 500,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

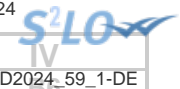
Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES**

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	12 031 526,98	6 715 880,62	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					12 031 526,98	6 715 880,62										254 084,48	255 072,97	
HABITAT DU NORD	2008	P	Rue Carnot - R2aménagement de prêt	Caisse des dépôts et Consignation	40 000,00	22 297,43	19,17	A	V	LIVRETA	2,265	V	LIVRETA	3,800	-	847,30	764,46	
HABITAT DU NORD	2010	P	Rue N. Bouliez	Caisse des dépôts et Consignation	1 861 033,50	1 405 732,47	26,42	A	V	LIVRETA	2,344	V	LIVRETA	3,600	-	50 606,37	17 153,80	
HABITAT DU NORD	2010	P	Rue N. Bouliez	Caisse des dépôts et Consignation	474 304,50	391 760,98	36,42	A	V	LIVRETA	2,449	V	LIVRETA	3,600	A-1	14 103,40	865,56	
HABITAT DU NORD	2010	P	Rue N. Bouliez	Caisse des dépôts et Consignation	100 360,50	72 497,96	26,42	A	V	LIVRETA	1,563	V	LIVRETA	2,800	-	2 029,95	1 121,37	
HABITAT DU NORD	2010	P	Rue N. Bouliez	Caisse des dépôts et Consignation	25 578,00	20 242,61	36,42	A	V	LIVRETA	1,673	V	LIVRETA	2,800	-	566,80	107,76	
PACT DU HAINAUT	1996	P	7 rue Cesar Dewasmes	Caisse des dépôts et Consignation	37 075,60	7 705,74	4,58	A	V	LIVRETA	3,260	V	LIVRETA	3,800	-	292,82	1 411,37	



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
PACT DU HAINAUT	1996	P	392, rue A. France (ancien n° 62)	Caisse des dépôts et Consignation	51 558,26	10 715,79	4,58	A	V	LIVRETA	3,260	V	LIVRETA	3,800	-	407,20	1 962,69	
PACT DU HAINAUT	1992	P	Rue Constant Gosset	Caisse des dépôts et Consignation	33 630,25	1 871,28	0,42	A	V	LIVRETA	4,411	V	LIVRETA	4,300	-	80,47	1 871,28	
PACT DU HAINAUT	1995	P	145 rue Emile Zola Ancien n°21	Caisse des dépôts et Consignation	22 242,31	4 529,78	3,00	A	V	LIVRETA	4,071	V	LIVRETA	3,300	-	149,48	1 086,16	
PACT DU HAINAUT	1995	P	953 rue Antoine Lefevre (ex 37)	Caisse des dépôts et Consignation	31 099,60	5 686,93	3,83	A	V	LIVRETA	3,373	V	LIVRETA	3,800	-	216,10	1 321,24	
SA UES HABITAT PACT LILLE	1999	P	95 99 rue Ledru Rollin	Caisse des dépôts et Consignation	56 558,59	17 685,05	7,33	A	V	LIVRETA	2,991	V	LIVRETA	3,800	-	672,03	1 890,29	
SA UES HABITAT PACT LILLE	1999	P	Rue Ledru Rollin	Caisse des dépôts et Consignation	55 384,73	17 317,99	7,42	A	V	LIVRETA	2,986	V	LIVRETA	3,800	-	658,08	1 851,06	
SA UES HABITAT PACT LILLE	1997	P	556 rue Emile Tabary	Caisse des dépôts et Consignation	29 590,35	7 228,47	5,83	A	V	LIVRETA	3,148	V	LIVRETA	3,800	-	274,68	1 078,47	
SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut	2006	P	59 place Vermesch	Caisse des dépôts et Consignation	46 867,00	37 082,15	32,67	A	V	LIVRETA	2,499	V	LIVRETA	3,500	-	1 297,88	323,31	
SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut	2009	P	32 et 38 rue Vermesch	Caisse des dépôts et Consignation	36 900,00	28 802,67	35,83	A	V	LIVRETA	1,676	V	LIVRETA	2,800	A-1	806,48	175,17	
SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut	2009	P	32 et 38 rue Vermesch	Caisse des dépôts et Consignation	67 750,00	47 776,54	25,83	A	V	LIVRETA	1,566	V	LIVRETA	2,800	-	1 337,75	808,14	
SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut	2010	P	Rés Les Rosiers - rue Delory	Caisse des dépôts et Consignation	922 420,00	283 074,85	6,00	A	V	LIVRETA	1,931	V	LIVRETA	2,600	-	7 359,95	36 446,89	
SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut	2008	P	Contrat de compactage n° 69	Caisse des dépôts et Consignation	2 413 651,97	1 804 275,54	24,46	A	V	LIVRETA	2,978	V	LIVRETA	3,690	A-1	70 487,79	42 651,65	
SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut	2010	P	Contrat de compactage n° 113448	Caisse des dépôts et Consignation	804 971,39	551 254,63	27,68	A	V	LIVRETA	2,140	V	LIVRETA	4,200	-	23 152,69	7 240,07	
SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut	2011	P	Contrat de compactage n° 113285	Caisse des dépôts et Consignation	2 320 615,45	1 229 699,95	15,33	A	V	LIVRETA	3,163	V	LIVRETA	4,200	-	49 637,72	50 725,84	



Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	ou devises pouvant modifier l'emprunt	l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut	2010	X Durée Ajustable	Réaménagement de prêt	Caisse des dépôts et Consignation	261 549,80	18 802,27	0,92	A	V	LIVRETA	2,412	V	LIVRETA	4,200	-		789,70	18 802,27
SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut	2011	X Durée Ajustable	Compactage n° 17	Caisse des dépôts et Consignation	349 042,57	163 495,99	9,33	A	V	LIVRETA	2,195	V	LIVRETA	3,740	-		6 114,75	14 605,96
SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut	2011	X Durée Ajustable	Réaménagement de prêt	Caisse des dépôts et Consignation	288 577,70	140 387,87	9,00	A	V	LIVRETA	2,646	V	LIVRETA	3,200	A-1		4 492,41	13 398,93
SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut	1980	P	VIEUX CONDE	Caisse des dépôts et Consignation	4 649,70	265,68	1,32	A	V	LIVRETA	0,898	V	LIVRETA	1,000	-		2,66	132,17
SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut	1999	P	Rue G. Delory : construction de 24/35 logements à Vieux Conde	Caisse des dépôts et Consignation	1 095 684,70	232 474,71	6,42	A	V	LIVRETA	4,984	V	LIVRETA	4,200	-		9 666,75	28 292,98
SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut	1997	P	Avenue Caby et rue Bouliez	Caisse des dépôts et Consignation	367 457,92	126 819,24	15,33	A	V	LIVRETA	3,580	V	LIVRETA	4,200	-		5 326,41	5 412,40
SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut	1996	P	Avenue Caby et rue Bouliez	Caisse des dépôts et Consignation	114 870,34	29 634,79	14,33	A	V	LIVRETA	3,189	V	LIVRETA	3,800	-		1 126,12	1 582,43
SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut	1994	P	836 rue Emile Zola - 68 rue Belurier	Caisse des dépôts et Consignation	42 685,72	12 748,58	12,25	A	V	LIVRETA	4,123	V	LIVRETA	4,300	-		548,19	717,20
SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut	1994	P	29 rue Anatole France	Caisse des dépôts et Consignation	32 502,13	9 707,14	12,25	A	V	LIVRETA	4,125	V	LIVRETA	4,300	-		417,41	546,09
SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut	1995	P	7 rue Denfert Rochereau	Caisse des dépôts et Consignation	42 914,40	14 305,54	13,08	A	V	LIVRETA	4,038	V	LIVRETA	4,300	-		615,14	725,96
TOTAL GENERAL					12 031 526,98	6 715 880,62											254 084,48	255 072,97

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	509 157,45
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	942 146,96
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	1 451 304,41
Recettes réelles de fonctionnement	II	14 023 195,63
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	10,35

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

S²LO

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

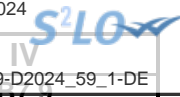
(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

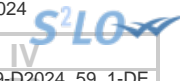


IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					815 464,83
65568	rbt emprunts de l'ex SIDERC 2024		COMMUNAUTE AGGLO VALENCIENNES M ETROPOLE	Etablissement de droit public	3 343,88
65568	Subv 2024 PNR Scarpe Escaut		SYNDICAT MIXTE DE GESTION PNR SC	Etablissement de droit public	15 000,00
657363	SUBV 2024 CCAS		CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL E	Etablissement de droit public	749 000,00
65748	Sujetion service public année 2024		SPL DU CENTRE AQUATIQUE INTERCO MMUNAL DE L'AMANDINOIS	Entreprise	48 120,95

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		48,00	0,50	48,50	38,40	4,00	42,40
Adjoint administratif pal 1 cl	C	14,00	0,00	14,00	13,00	0,00	13,00
Adjoint administratif pal 2 cl	C	8,00	0,00	8,00	4,00	3,00	7,00
Adjoint administratif terr.	C	8,00	0,50	8,50	7,50	0,00	7,50
Attaché	A	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Attaché hors classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché principal	A	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	4,00	0,00	4,00	3,00	1,00	4,00
Rédacteur principal 1 cl	B	6,00	0,00	6,00	5,90	0,00	5,90
Rédacteur principal 2 cl	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		74,00	13,42	87,42	58,11	9,17	67,28
Adjoint technique pal 1 cl	C	6,00	0,00	6,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique pal 2 cl	C	25,00	5,65	30,65	18,65	5,57	24,22
Adjoint technique territorial	C	21,00	6,45	27,45	14,14	2,60	16,74
Agent de maîtrise	C	8,00	1,32	9,32	6,32	0,00	6,32
Agent de maîtrise principal	C	7,00	0,00	7,00	6,00	0,00	6,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
Technicien principal de 1 cl	B	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SOCIALE (d)		23,00	0,50	23,50	13,80	5,43	19,23
Agent social	C	8,00	0,50	8,50	1,80	5,43	7,23
Agent spéc pal écoles mat 1 cl	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Agent spéc pal écoles mat 2 cl	C	6,00	0,00	6,00	4,00	0,00	4,00
Educateur ter. jeunes enfants	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Moniteur-éducateur et interven	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		6,00	0,00	6,00	4,00	1,00	5,00
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS PHYSIQUES (4)	AGENTS TITULAIRES	
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL		AGENTS TITULAIRES NON	TOTAL
Auxiliaire puériculture cl.sup	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Cadre de santé	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Infirmier en soins généraux	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		14,00	6,45	20,45	11,30	0,78	12,08
Adjoint du patrimoine pal 1 cl	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint du patrimoine pal 2 cl	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint territorial patrimoine	C	2,00	1,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conservation	B	1,00	0,00	1,00	0,80	0,00	0,80
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	5,00	2,91	7,91	5,00	0,00	5,00
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	0,00	2,42	2,42	0,50	0,78	1,28
Professeur ens. art. Hcl.	A	0,00	0,12	0,12	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		16,00	17,82	33,82	18,18	8,05	26,23
Adjoint d'animation pal 1 cl	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint d'animation pal 2 cl	C	3,00	0,68	3,68	3,69	0,00	3,69
Adjoint territorial animation	C	7,00	17,14	24,14	8,49	8,05	16,54
Animateur	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Animateur principal de 2ème cl	B	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE POLICE (j)		8,00	0,00	8,00	5,00	0,00	5,00
Brigadier-chef principal	C	4,00	0,00	4,00	3,00	0,00	3,00
Chef de police municipale	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Gardien-brigadier	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		1,00	18,00	19,00	0,00	3,50	3,50
Apprenti		1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CDD insertion		0,00	9,00	9,00	0,00	0,74	0,74
Contrat P.E.C		0,00	5,00	5,00	0,00	0,00	0,00
Emploi spécifique		0,00	4,00	4,00	0,00	2,76	2,76
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		190,00	56,69	246,69	148,79	31,93	180,72

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	368	0,00	A	CDD
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	396	0,00	A	CDD
Adjoint administratif pal 2 cl	C	ADM	368	0,00	A	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	A	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	A	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	A	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	A	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	A	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	A	CDD
Adjoint technique pal 2 cl	C	TECH	368	0,00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	A	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	367	0,00	332-23-2°	CDD
Adjoint technique territorial	C	TECH	354	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Adjoint territorial animation	C	ANIM	367	0,00	A	CDD
Agent social	C	S	367	0,00	A	CDD
Agent social	C	S	367	0,00	A	CDD
Agent social	C	S	367	0,00	A	CDD
Agent social	C	S	367	0,00	A	CDD
Agent social	C	S	367	0,00	A	CDD
Agent social	C	S	354	0,00	A	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	A	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	401	0,00	A	CDD
Assistant ens. art. pal 2è cl	B	CULT	415	0,00	A	CDD
Auxiliaire puériculture cl. nl	B	MS	372	0,00	A	CDD
CDD insertion		OTR	0	0,00	A	CDD
Emploi spécifique		OTR	0	0,00	A	CDD

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		Fondement du contrat (4)	
			Indice (8)	Euros		
Emploi spécifique		OTR	0	0,00	A	CDD
Emploi spécifique		OTR	0	0,00	A	CDD
Emploi spécifique		OTR	0	0,00	A	CDD
Rédacteur	B	ADM	513	0,00	A	CDD
Technicien	B	TECH	389	0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Apprenti		OTR	0	0,00	A	CDD
Assistant ens. art. pal 1er cl	B	CULT	446	0,00	A	CDD
CDD insertion		OTR	0	0,00	A	CDD
CDD insertion		OTR	0	0,00	A	CDD
CDD insertion		OTR	0	0,00	A	CDD
CDD insertion		OTR	0	0,00	A	CDD
CDD insertion		OTR	0	0,00	A	CDD
CDD insertion		OTR	0	0,00	A	CDD
CDD insertion		OTR	0	0,00	A	CDD
CDD insertion		OTR	0	0,00	A	CDD
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	CDD
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	CDD
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	CDD
Contrat P.E.C		OTR	0	0,00	A	CDD
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hotel de Ville (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
15/05/2013 - DETENTION D UNE PART DE CAPITAL	Centre aquatique intercommunal de Saint-Amand-Les-Eaux	"SPL de gesion du ""Centre aquatique intercommunal de Saint-Amand-Les-Eaux"""	Société publique Locale	40 000,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
25/04/1980 - VIEUX CONDE	SIA HABITAT			4 649,70
01/06/1992 - Rue Constant Gosset	PACT DU HAINAUT			33 630,25
01/04/1994 - 836 rue Emile Zola - 68 rue Belurier	SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut			42 685,72
01/04/1994 - 29 rue Anatole France	SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut			32 502,13
01/01/1995 - 145 rue Emile Zola Ancien n°21	PACT DU HAINAUT			22 242,31
01/02/1995 - 7 rue Denfert Rochereau	SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut			42 914,40
01/11/1995 - 953 rue Antoine Lefevre (ex 37)	PACT DU HAINAUT			31 099,60
01/05/1996 - Avenue Caby et rue Bouliez	SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut			114 870,34
01/08/1996 - 7 rue Cesar Dewasmes	PACT DU HAINAUT			37 075,60
01/08/1996 - 392, rue A. France (ancien n° 62)	PACT DU HAINAUT			51 558,26
01/05/1997 - Avenue Caby et rue Bouliez	SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut			367 457,92
01/11/1997 - 556 rue Emile Tabary	SA UES HABITAT PACT LILLE			29 590,35
01/05/1999 - 95 99 rue Ledru Rollin	SA UES HABITAT PACT LILLE			56 558,59
01/06/1999 - Rue Ledru Rollin	SA UES HABITAT PACT LILLE			55 384,73
01/06/1999 - Rue G. Delory : construction de 24/35 logements à Vieux Conde	SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut			1 095 684,70
01/09/2006 - 59 place Vermesch	SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut			46 867,00
01/03/2008 - Rue Carnot - R2aménagement de prêt	HABITAT DU NORD			40 000,00
15/06/2008 - Contrat de compactage n° 69	SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut			2 413 651,97
01/11/2009 - 32 et 38 rue Vermesch	SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut			36 900,00
01/11/2009 - 32 et 38 rue Vermesch	SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut			67 750,00
01/01/2010 - Rés Les Rosiers - rue Delory	SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut			922 420,00
01/06/2010 - Rue N. Bouliez	HABITAT DU NORD			1 861 033,50



Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature de l'engagement	Montant de l'engagement
01/06/2010 - Rue N. Bouliez	HABITAT DU NORD			100 360,50
01/06/2010 - Rue N. Bouliez	HABITAT DU NORD			25 578,00
01/06/2010 - Rue N. Bouliez	HABITAT DU NORD			804 971,39
05/09/2010 - Contrat de compactage n° 113448	SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut			261 549,80
01/12/2010 - Réaménagement de prêt	SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut			288 577,70
01/01/2011 - Réaménagement de prêt	SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut			2 320 615,45
01/05/2011 - Contrat de compactage n° 113285	SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut			349 042,57
01/05/2011 - Compactage n° 17	SIGH - Societe Immobiliere Grand Hainaut			
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- subvention	Amicale du Personnel Communal et assimilé		Association	120 000,00
- subvention	Vieux-Condé Foot		Association	51 300,00
- subvention	ALCVC		Association	19 000,00
- subvention	Authentik Crew		Association	4 000,00
- subvention	APE Carnot		Association	300,00
- subvention	Collectif du Quartier Carnot		Association	320,00
- subvention	CCSHU UFOLEP Vélo VTT		Association	2 500,00
- subvention	Germinal		Association	1 000,00
- subvention	Atelier Mal de Vauban		Association	1 500,00
- subvention	Donneurs de sang du pays de Condé		Association	750,00
- subvention	Tennis club de Vieux-Condé		Association	300,00
- subvention	Les marcheurs des gueules noires		Association	1 250,00
- subvention	Harmonie municipale Vx-Condé/Fresnes		Association	10 000,00
- subvention	Amitié Franco Allemande		Association	2 000,00
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
CA Valenciennes Métropole (ex SIDERC)	01/01/2013		3 343,88
SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU PNR SCARPE ESCAUT	01/01/2017		15 000,00
Autres organismes de regroupement			
SPL CENTRE AQUATIQUE DE SAINT AMAND LES EAUX	17/10/2013		48 120,95

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

S²LO

IV
D113

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
LOTISSEMENT	LOTISSEMENT RUE BOUCAUT	01/04/2017	28/03/2017	21590616500141		oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	379 056,97	379 056,97
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	281 092,45	281 092,45
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUTE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	774 000,00	774 000,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	3 818 225,04	3 818 225,04
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	3 044 225,04	3 044 225,04

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		774 000,00	I 774 000,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		736 000,00	736 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	736 000,00	736 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		38 000,00	38 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	38 000,00	38 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 818 225,04	III 3 818 225,04
Ressources propres externes de l'année (a)		215 000,04	215 000,04
10222	FCTVA	180 000,04	180 000,04
10226	Taxe d'aménagement (3)	35 000,00	35 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		3 603 225,00	3 603 225,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
2802	Frais liés à la réalisation de document	1 100,00	1 100,00
28031	Frais d'études	2 810,00	2 810,00
28033	Frais d'insertion	0,00	0,00
28041511	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	7 200,00	7 200,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	39 980,00	39 980,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	1 270,00	1 270,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	19 610,00	19 610,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	3 900,00	3 900,00
2804412	Sub nat org pub - Bât. et installations	17 390,00	17 390,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	7 890,00	7 890,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 650,00	7 650,00
28128	Autres aménagements de terrains	123 390,00	123 390,00
281321	Immeubles de rapport	5 510,00	5 510,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	6 780,00	6 780,00
281571	Matériel ferroviaire	2 190,00	2 190,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	76 200,00	76 200,00
28158	Autres inst., matériel, outill. techniques	43 010,00	43 010,00
28181	Installations générales, aménagt divers	1 260,00	1 260,00
281828	Autres matériels de transport	22 680,00	22 680,00
281831	Matériel informatique scolaire	6 240,00	6 240,00
281838	Autre matériel informatique	65 360,00	65 360,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	56 270,00	56 270,00
28188	Autres immo. corporelles	165 810,00	165 810,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	132 725,00	132 725,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 787 000,00	2 787 000,00

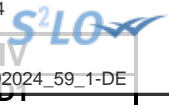
(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

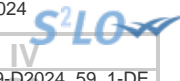


IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------



IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	6 523 000,00	2,80	58,67	0,00	3 827 044,00	2,80
TFPNB	58 200,00	2,65	124,33	0,00	72 360,00	2,65
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	185 000,00	14,63	33,94	0,00	62 789,00	14,63
TOTAL	6 766 200,00	0,00			3 962 193,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2024

Présenté par Le Maire (1),
A VIEUX-CONDE, le 09/04/2024Délibéré par l'assemblée Délibéré par le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire
A VIEUX-CONDE, le 09/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Délibéré par le Conseil Municipal (2),(3).

AGAH Charles	
AGAH Franck	
ANDRE Jimmy	
ARBOUCHE Mohamed	
BERLINET Nicole	
BOUHEZILA Malika	
BUSTIN David	
CLIMPONT Romuald	
DAPSENCE Germain	
DELCOURT Fabienne	
DEZOTEUX Laurence	
DI BELLO Christine	
DI CRISTINA Caroline	
FORTE Serge	
KROCZYNSKI Olivier	
LATAWIEC Michel	
LEFEBVRE Franky	
LEMOINE Marie-France	
LIEGEOIS Bernard	
MAKSYMOWICZ Louissette	



V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

MRABET Nathalie	
NAUMANN ROSCONVEL Josette	
PETITJEAN Michael	
REAL-MULETTE Carine	
ROSART-SZYMANIAK Anne-Sophie	
SALINGUE Ghislaine	
SCARAMUZZINO Pierre	
SEMAILLE Virginie	
SIDER Joel	
SIMON Didier	
SMITS Jean-Francois	
SZYMANIAK Richard	
VANTREPOTTE - LELONG Christelle	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A VIEUX-CONDE, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



BUDGET PRIMITIF 2024

Note de synthèse

Aux termes des dispositions de l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présentation prévue au précédent alinéa de l'exercice prévu à l'article L.2313-1, la note explicative de synthèse annexée au Budget Primitif et celle annexée au Compte Administratif, conformément à l'article L.2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le Conseil Municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat. »

Le budget est un acte par lequel sont prévues et autorisées par l'Assemblée délibérante les recettes et les dépenses d'un exercice (article L.2311 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il est voté par nature avec une présentation croisée par fonction et présente également des opérations en investissement. Il est présenté par chapitres et articles conformément à la nomenclature comptable M57.

Le budget primitif 2024 est voté le 09 avril 2024 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande à l'administration générale aux heures d'ouverture.

Ce budget a été réalisé à la suite du Débat sur les Orientations Budgétaires ayant eu lieu le 22 février 2024.

Il a été élaboré sans recours à l'emprunt, avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement pour pouvoir dégager les marges de manœuvre dont la ville a besoin en investissement ainsi qu'en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de ne pas augmenter les taux communaux de fiscalité directe locale ;
- de mobiliser des subventions auprès des partenaires publics (Département, Région, Etat, ...)

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de la collectivité.

D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement) regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement quotidien des services communaux.

De l'autre, la section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

La présente note a pour objet de synthétiser les principales données du budget.

Le budget 2024 est réalisé dans un contexte de crise énergétique, économique, sociale, il tient compte des mesures et orientations de la Loi de Finances 2024 et reste résolument tourné vers les Vieux-Condéennes et Vieux-Condéens.

Le Budget 2024 assure dans un contexte inflationniste impactant :

- Le maintien, voire le développement des services et des équipements,
- La cohésion et la solidarité, des plus jeunes aux aînés : haltes garderies, accueils de loisirs, écoles, soutien aux associations, équipements sportifs, participation aux services du CCAS,
- L'entretien des routes,
- La continuité d'une réelle dynamique d'investissement : reconstruction d'une école, poursuite du Programme National de Rénovation des Quartiers Anciens Dégradés (PNRQAD) sur la zone Gambetta/Dervaux et le centre-ville rue Béluriez, réalisation d'une salle polyvalente à dominante culturelle, travaux de voirie rue Carnot, rue Jean Jaurès, rue Denfert Rochereau, Lotissement Lucien Merlin, mise en LED d'équipements sportifs, investissement dans les écoles suite à concertation en comité de pilotage, réhabilitation énergétique de l'école du Rieu, acquisitions foncières, modernisation du réseau informatique et de communication ...

Sans aucune augmentation des taux de la fiscalité communale.

Equilibre budgétaire :

Le budget est équilibré en dépenses et en recettes pour chacune des sections comme suit :

Recettes de fonctionnement : 17 333 000,00 €

Dépenses de fonctionnement : 17 333 000,00 €

Recettes d'investissement : 5 291 530,00 € (*y compris restes à réaliser : 602 962,99 €*)

Dépenses d'investissement : 5 291 530,00 € (*y compris restes à réaliser : 321 870,54 €*)

Les recettes de Fonctionnement

Les dotations

DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) : projection stable : 1 602 162 €.

DSU (Dotation de Solidarité Urbaine) : projection stable à 2 175 970 €.

DNP (Dotation Nationale de Péréquation) : projection stable à 183 466 €.

Pour information, la DNP a pour objectif de corriger les insuffisances de potentiel financier et de faiblesses des bases d'imposition (effort fiscal).

La fiscalité directe

Etat 1259 COM communiqué par la DGFIP :

- Produit attendu des Taxes foncières : 3 899 404 €
- Versement coefficient correcteur : 1 853 353 €
- Taxe Habitation Résidences Secondaires : 72 360 €
- Les compensations TFPB et TFPNB : 316 161 €

La fiscalité reversée :

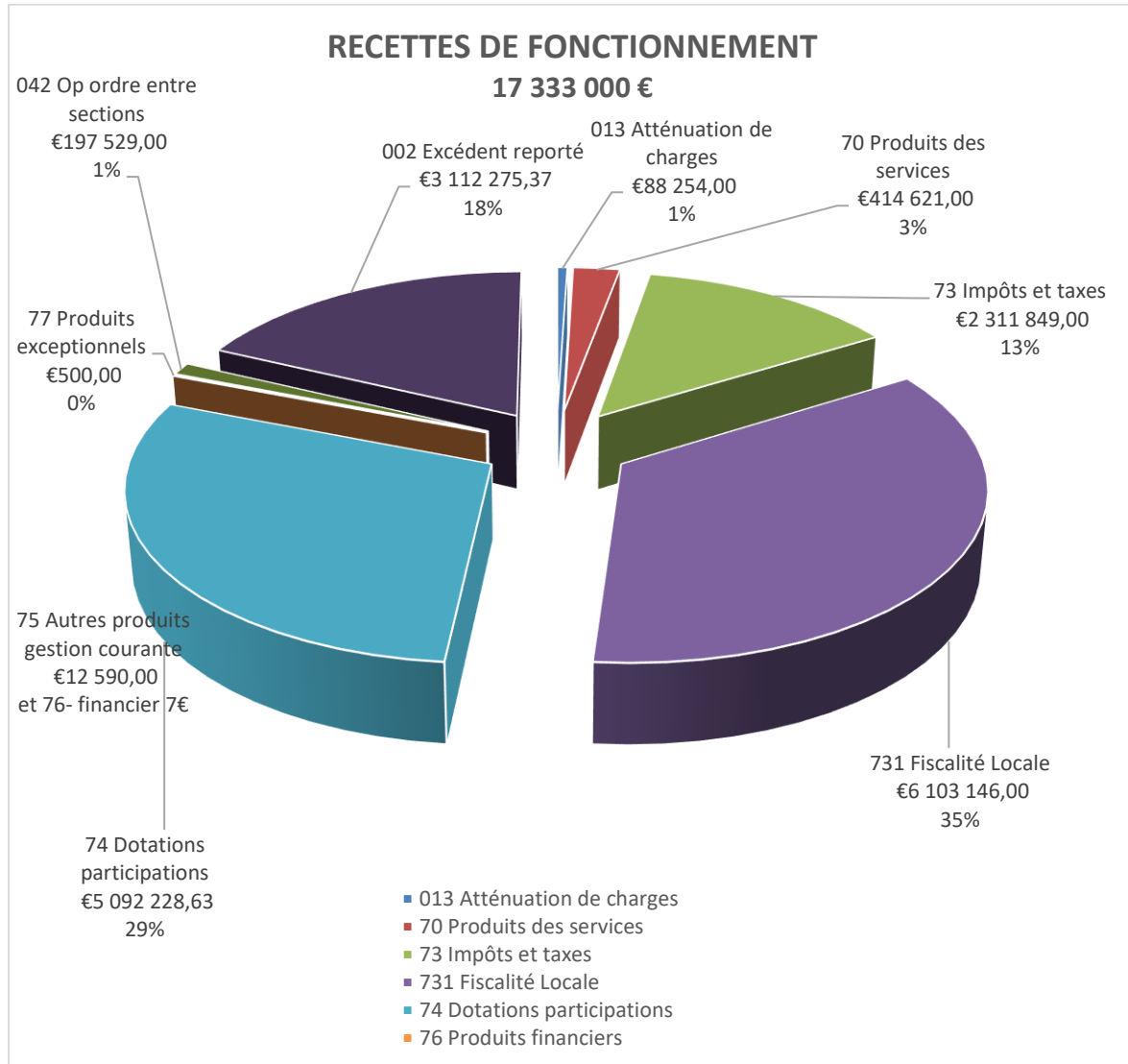
	2019	2020	2021	2022	2023	2024 Prévision
DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	82 377,00 €	82 377,00 €	82 377,00 €	96 973,00 €	96 973,00 €	96 973,00 €
FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNALE	216 340,00 €	228 408,00 €	230 415,00 €	235 945,00 €	222 140,00 €	222 140,00 €
ATTRIBUTION DE COMPENSATION TAXE PROFESSIONNELLE	2 156 959,00 €	2 027 721,00 €	1 983 300,00 €	1 980 300,00 €	1 980 300,00 €	1 980 300,00 €

Les autres recettes :

D'origine et d'organismes divers (CAF – Régies... – taxes), elles sont plus volatiles.

- L'évolution des activités des services se poursuit, et se matérialise dans le budget 2024, d'une part,
- D'autre part, la crise économique et l'envolée du prix de l'énergie que nous connaissons s'imposent dans nos prévisions.

Le graphique ci-après représente la répartition des recettes de fonctionnement par chapitre :



Les dépenses de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en diminution de - **2.58%** par rapport aux prévisions budgétaires totales 2023.

Les dépenses courantes (chap 011) :

Les dépenses courantes matérialisent la garantie d'un service rendu à la population de qualité, dans tous les domaines, et ce dans un contexte inflationniste qui continue d'être impactant.

La prévision de consommation énergétique tient compte de l'évolution annoncée à ce jour du coût de l'énergie, sans certitude sur la stabilisation future des prix (chauffage, électricité).

Electricité : Nous passons d'une prévision de 889 950 € au budget primitif 2023 à 404 487 € au budget primitif 2024.

Chauffage : Nous passons de 387 360 € inscrits au budget primitif 2023 à 483 600 € prévus au budget primitif 2024

Soit une prévision de diminution sur ces deux postes de -347 223 €.

Ce chapitre de charges à caractère général totalise 3 796 127 € et enregistre une diminution des prévisions budgétaires de - **14.68%** par rapport aux prévisions budgétaires totales 2023.

Cette diminution s'entend essentiellement par l'évolution de la prévision en matière d'énergie précisée ci-avant, mais aussi par le transfert en section d'investissement de la prévision de travaux concernant l'école Caby, suite à la tempête Eunice, travaux initialement inscrits en fonctionnement.

Les dépenses d'entretien et de nettoyage sont adaptées à l'activité des différents services.

Le chapitre 011 couvre également les maintenances, les transports collectifs (restauration scolaire, écoles) et l'organisation d'évènements locaux.

Il est à noter que la commune souhaite maintenir un lien très fort de proximité avec ses habitants via ses orientations :

- Pour exemple récent, le service Mairie Annexe, sur le quartier de la Solitude-Hermitage, assoit son organisation et se voit doté d'un second terminal CNI (Cartes Nationales d'Identité), favorisant l'accessibilité aux services municipaux.

Les dépenses de personnel (chap 012) :

La ville de Vieux-Condé mène une politique des Ressources Humaines centrée sur la qualité et l'amélioration de service rendu aux habitants, avec le souci constant d'une maîtrise de la masse salariale et de ses effectifs. Le chapitre 012 constitue un enjeu important dans la définition du budget.

Ce chapitre doit intégrer les différentes évolutions statutaires et réglementaires, ainsi que la Gestion prévisionnelle des Emplois et des Compétences (recrutements, départs en retraites, mutations, formations, ...).

Il intègre notamment la revalorisation du point d'indice de 1.5 % au 1er juillet 2023 effective en année pleine.

Ce chapitre porté à hauteur de 8 251 495 € au BP 2024 enregistre une augmentation des prévisions budgétaires de **+ 4.90 %** en comparaison des prévisions budgétaires totales de l'année 2023.

Les autres dépenses de gestion courante (chap 65) :

Ce chapitre intègre notamment :

- Les différentes subventions versées aux associations et autres organismes de droit privé,
- Mais aussi la subvention d'équilibre du budget du Centre Communal d'Action Sociale,
- L'informatique en nuage, les émoluments et la formation des élus,
- Les droits d'auteur (SACEM),
- les créances admises en non-valeur, et autres charges exceptionnelles

Ces dépenses sont inscrites à hauteur de 1 580 821 € et représentent 9 % des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre est en diminution de **- 4,54 %** par rapport aux prévisions budgétaires totales 2023.

La commune maintient son soutien et son accompagnement aux associations.

Les crédits inscrits concernant les subventions aux associations et autres personnes de droit privé sont portés à 500 721 €.

La participation de la commune au CCAS est portée à 749 000 €, soit une diminution de - 19 000 € en comparaison de la participation versée en 2023.

En effet, le CCAS, également impacté par l'inflation en général et l'évolution des prix de l'énergie en particulier, voit toutefois diminuer le besoin prévisionnel en subvention d'équilibre de son budget annexe de la Résidence Autonomie, passant à 261 000 € au lieu de 304 700 € (budget 2023).

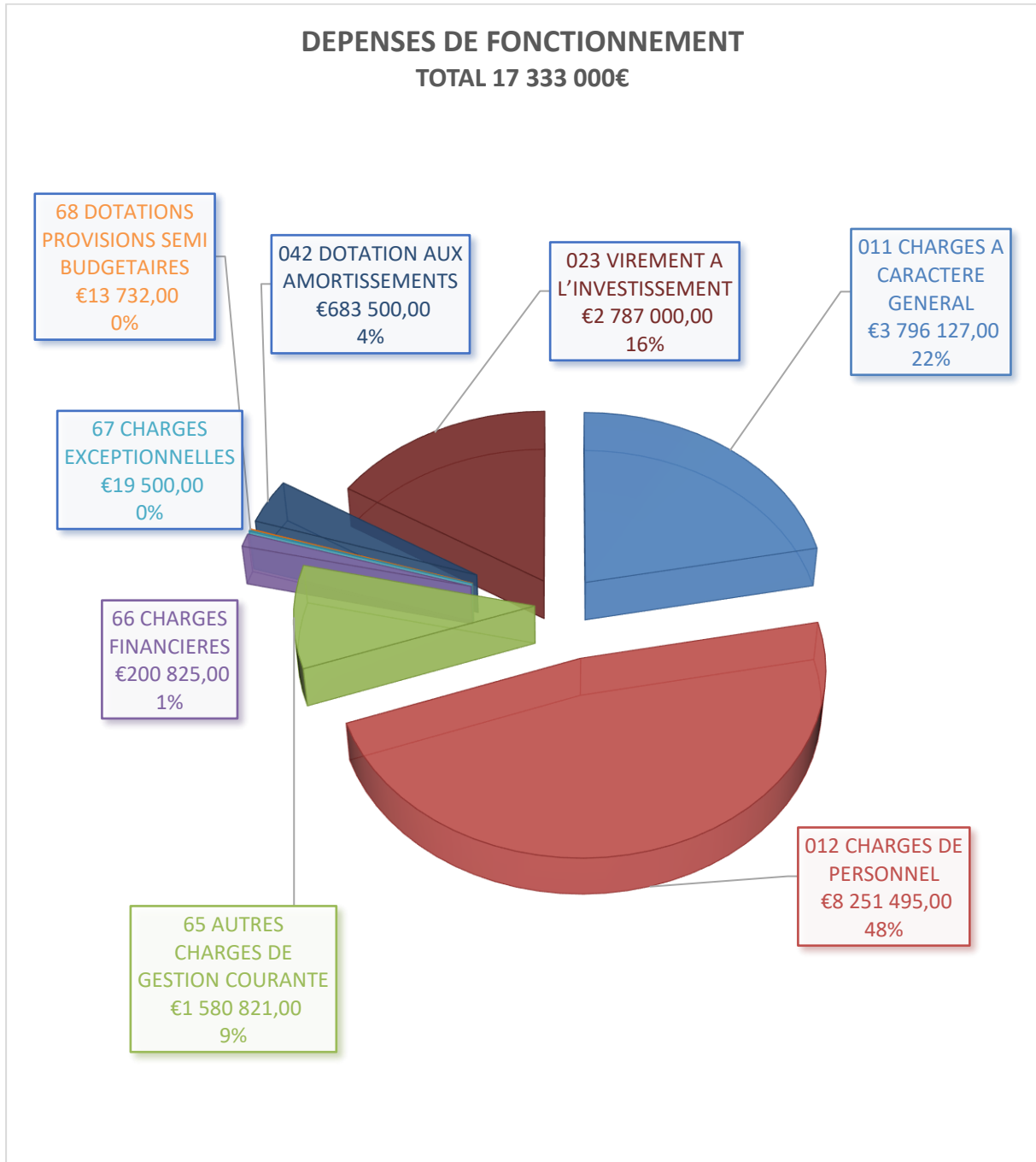
Les charges financières (chap 66) :

Les intérêts des emprunts en cours s'élèvent à 206 623.44 €, soit une augmentation de + 15 543.25 €.

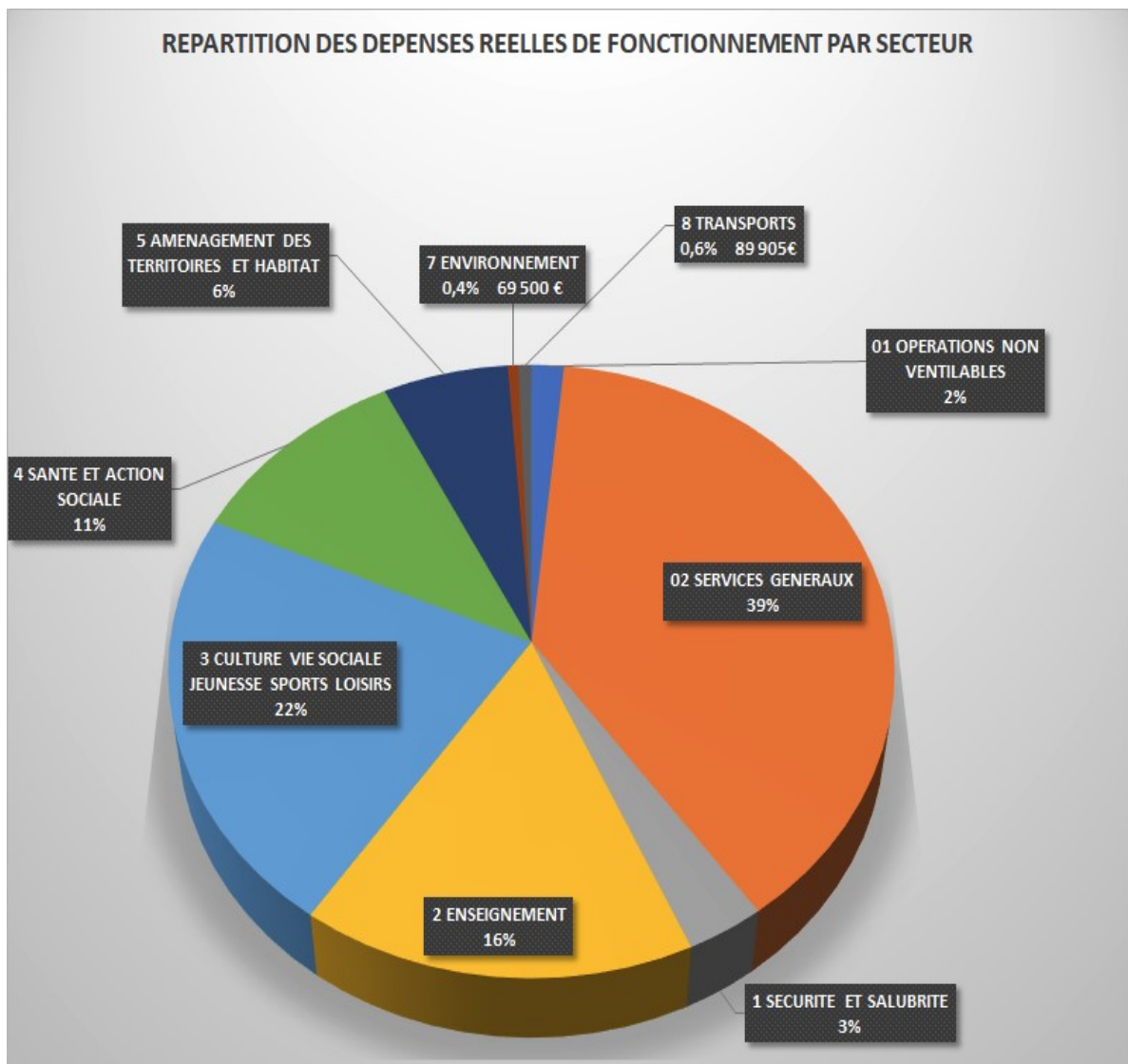
Cette inscription tient compte de l'évolution du taux du livret A.

Dans un souci de sincérité, le budget 2024 intègre les intérêts courus non échus (ICNE) inscrits à hauteur de -7 675 €.

Le graphique ci-après représente la répartition des dépenses de fonctionnement par chapitre :



Le graphique ci-après représente la répartition des dépenses réelles de fonctionnement par secteur :



Les recettes d'investissement

L'autofinancement prévisionnel :

59 % des recettes de la section d'investissement (hors restes à réaliser et report du résultat n-1) proviennent de l'autofinancement prévisionnel de la section de fonctionnement.

Le recours à l'emprunt :

Pas de recours à l'emprunt prévu au budget primitif 2024.

Le FCTVA / Fonds de Compensation de la TVA

Le FCTVA représente 16.404 % du montant TTC des dépenses d'investissement éligibles payées en 2023. Cette recette est donc directement conditionnée par la dynamique d'investissement communale. Soit une prévision de 180 000 € en 2024.

La Taxe d'aménagement (TA)

Cette recette est fluctuante car liée aux demandes d'autorisation d'urbanisme et à l'échelonnement de son versement effectif.

Cette année, une prévision prudente de 35 000 € est présentée.

Les subventions liées aux opérations d'investissement :

Valenciennes Métropole soutient les investissements communaux :

- Principalement via le Fonds de Soutien aux Investissements Communaux (FSIC). L'enveloppe 2021-2026, pour notre commune, s'élève à 930 477 €. Ce montant sera fléché potentiellement sur le programme de réalisation d'une salle multimodale à dominante culturelle, en fonction des subventions obtenues.
- Mais aussi par un Fonds de Concours mobilisé pour notre commune à hauteur de 500 000 € concernant les travaux de la salle multimodale à dominante culturelle, qui sera inscrit pour ce projet dès 2025.

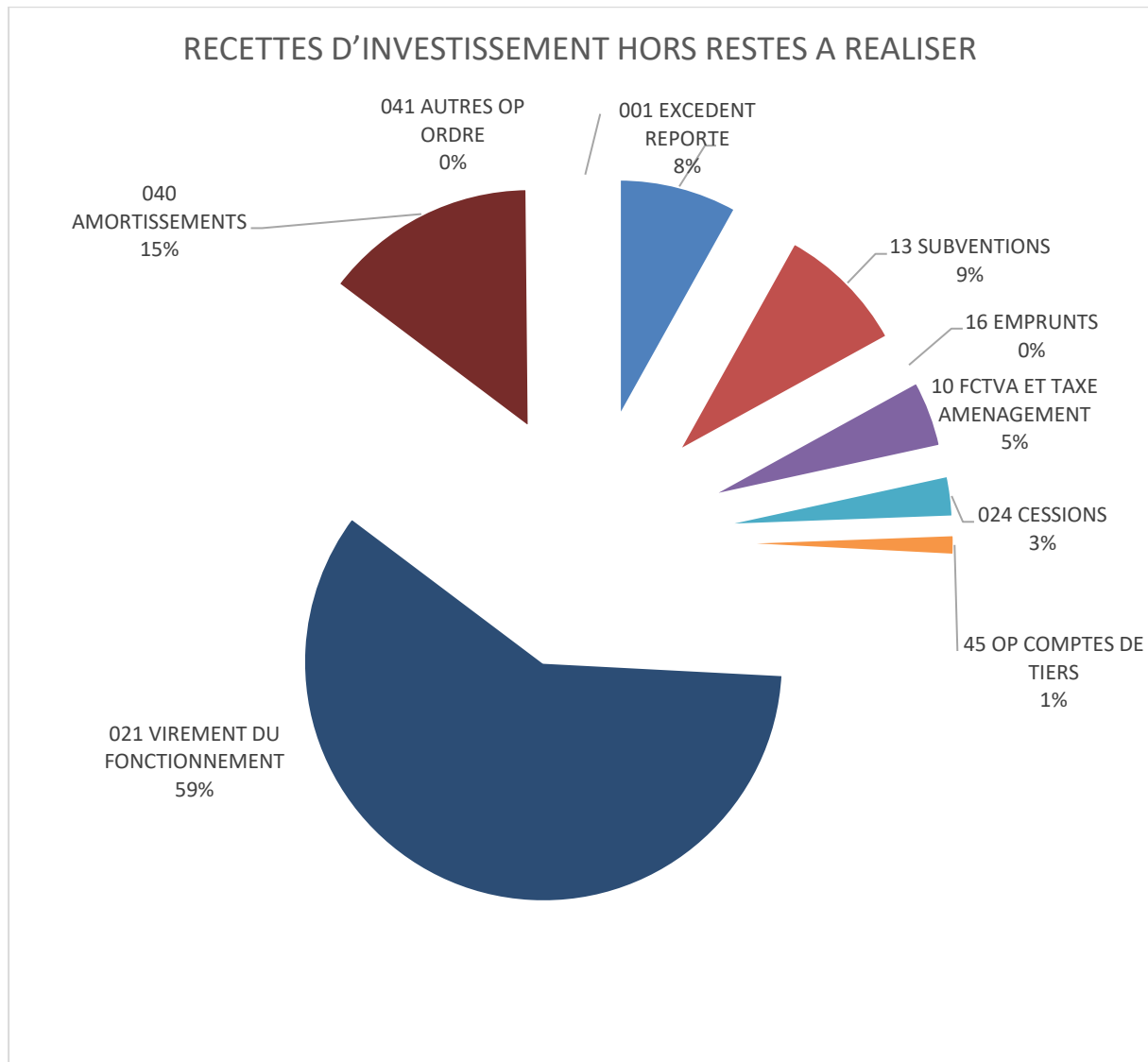
Le projet d'aménagement d'une salle multimodale fait actuellement l'objet d'une réévaluation pour tenir compte de l'évolution du contexte économique.

D'autres subventions sont et seront sollicitées auprès de nos différents partenaires : Département, Région, CAVM, CNAR, ...

Ces subventions ne sont pas encore matérialisées dans le budget, elles feront l'objet d'inscriptions ultérieures au fur et à mesure de l'avancée de la démarche.

Les tableaux et graphiques ci-après représentent les recettes d'investissement hors report et par chapitre :

LIBELLE		RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS RESTES A REALISER
001	EXCEDENT REPORTE	379.057 €
13	SUBVENTIONS	417.655 €
16	EMPRUNTS	- €
10	FCTVA ET TAXE AMENAGEMENT	215.000 €
024	CESSIONS	132.725 €
45	OP COMPTES DE TIERS	66.500 €
021	VIREMENT DU FONCTIONNEMENT	2.787.000 €
040	AMORTISSEMENTS	683.500 €
041	AUTRES OP ORDRE	7.130 €
		4.149.911 €



Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, hors restes à réaliser, sont en augmentation de **+ 10,27 %** par rapport aux prévisions budgétaires totales 2023.

Le remboursement du capital d'emprunt pour 2024 est inscrit en dépenses d'investissement à hauteur de 736 000 €.

Sont notamment prévues au budget primitif 2024 les dépenses d'investissement suivantes :

- Les acquisitions immobilières du nouveau poste de police municipale - AP (227 800 €), des locaux du Centre médical Filieris (prévision à 100 000 €), d'un emplacement réservé rue Faniard, et du terrain rue Victor Hugo (prévision à 80 000 €) doivent se concrétiser en 2024.

- Les travaux de voirie sont inscrits à hauteur de 399 610 €, dont :

- Pont Joly,
- Lotissement Lucien Merlin,
- Rue Carnot,
- Rue Denfert Rochereau,
- Rue Jean Jaurès.

- La poursuite de l'interconnexion des bâtiments municipaux à la fibre et amélioration du système de téléphonie de la collectivité ;

- La poursuite du projet d'aménagement d'une salle multimodale à dominante culturelle- AP. Une étude complémentaire est demandée afin de tenir compte de l'évolution de l'inflation, en phase avec les possibilités budgétaires de la ville. L'enveloppe de l'autorisation de programme sera revue en fonction de l'avancée de la réflexion. 500 000 € sont inscrits au BP 2024 pour l'année 2024.

- Travaux dans les écoles :

- Marcel Caby à la suite de tempête Eunice
- Marcel Caby : désenfumage
- Ecole Pierre Lemoine : pompe à chaleur
- Ecole du Rieu : rénovation énergétique (sous condition de notification de subvention Fonds Vert)
- Réalisation d'investissement à la suite de la concertation engagée (enveloppe fixée à 50 000 €)
- La fin du chantier de l'Ecole Georges Germay est prévue en 2024- AP

- Pour le sport :

- Piste de Pumptrack avec financement TFPB
- Mise en LED progressive du complexe sportif : 67 000 € TTC subventionnés à hauteur de 22 000 € par l'Agence Nationale du Sport
- Travaux de toiture de la salle Draux : 65 000 € inscrits
- Terrain de basket : 37 000 € subventionnés à hauteur de 23 300 €
- Poursuite des opérations PNRQAD (Centre-Ville, Ilot Gambetta/Dervaux) - AP
- Poursuite du marché d'Eclairage public-AP

- Le programme d'installation de caméras de vidéoprotection sur l'ensemble de la commune engagé chaque année depuis 2017 se poursuit en 2024. La prévision d'un investissement de 40 000€ rencontre un financement FIPD (fond interministériel de prévention de la délinquance) notifié à hauteur de 13 675 €.

- Acquisition de matériels et mobiliers divers, informatiques pour les différents services et écoles

Focus sur les autorisations de programme, engagements pluriannuels :

- L'Éclairage public : poursuite du marché de rénovation

- Le programme de rénovation des quartiers anciens dégradés (PNRQAD)

- Centre-ville Béluriez,
- Gambetta/Dervaux,

- L'acquisition d'une cellule commerciale

- La reconstruction du groupe scolaire Georges Germy : ce chantier voit sa fin programmée en 2024.

- L'aménagement de la salle multimodale à dominante culturelle

Ces autorisations permettent de programmer l'organisation et la répartition des dépenses d'investissement conformément à l'avancée des différents chantiers et études.

Programme	AP	Autorisation de Programme		Crédits de Paiement Antérieurs	Crédit de Paiement 2024	Reste À Financer	Répartition des crédits de paiement ultérieurs		
		Actualisée 31/12/2023	Actualisée Prévision BP 2024				2025	2026	2027 et plus
150006 ECLAIRAGE PUBLIC	2015	1 458 700	1 458 700	1 407 008,76	51 691,24	0	0	0	0
17002 CELLULE COMMERCIALE GAMBETTA	2017	227 800	227 800	0	227 800	0	0	0	0
17001 GROUPE SCOLAIRE G. GERMY	2017	4 952 000	4 952 000	3 910 009,08	1 041 990,92	0	0	0	0
21004 PNRQAD CENTRE VILLE BELURIEZ	2021	120 415	264 899,52	84 290,46	63 213,17	117 395,89	63 213,17	54 182,72	0
150002 PNRQAD GAMBETTA/ DERVAUX	2015	664 820	664 820	514 605,28	0	150 214,72	150 214,72	0	0
31_SALLE_M REALISATION D'UNE SALLE MULTIMODALE	2021	5 757 000	5 757 000	1 755 595,02	500 000	3 501 404,98	3 501 404,98	0	0

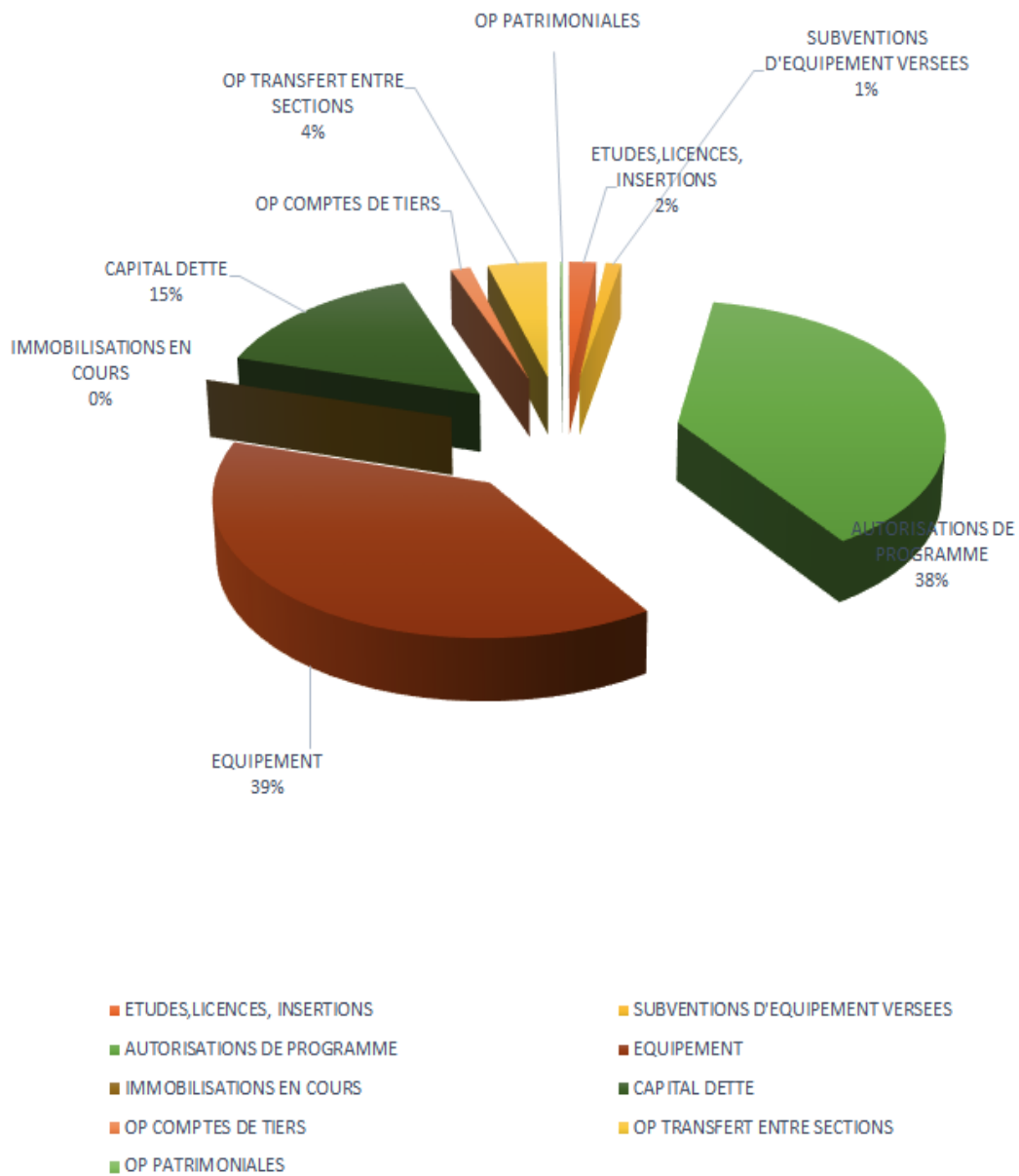
Une autorisation de programme pour dépenses imprévues est inscrite à hauteur de 50 000 €. Elle ne participe pas à l'équilibre budgétaire.

Le tableau ci-après retrace par chapitre comptable les dépenses d'investissement prévues au BP 2024 hors restes à réaliser :

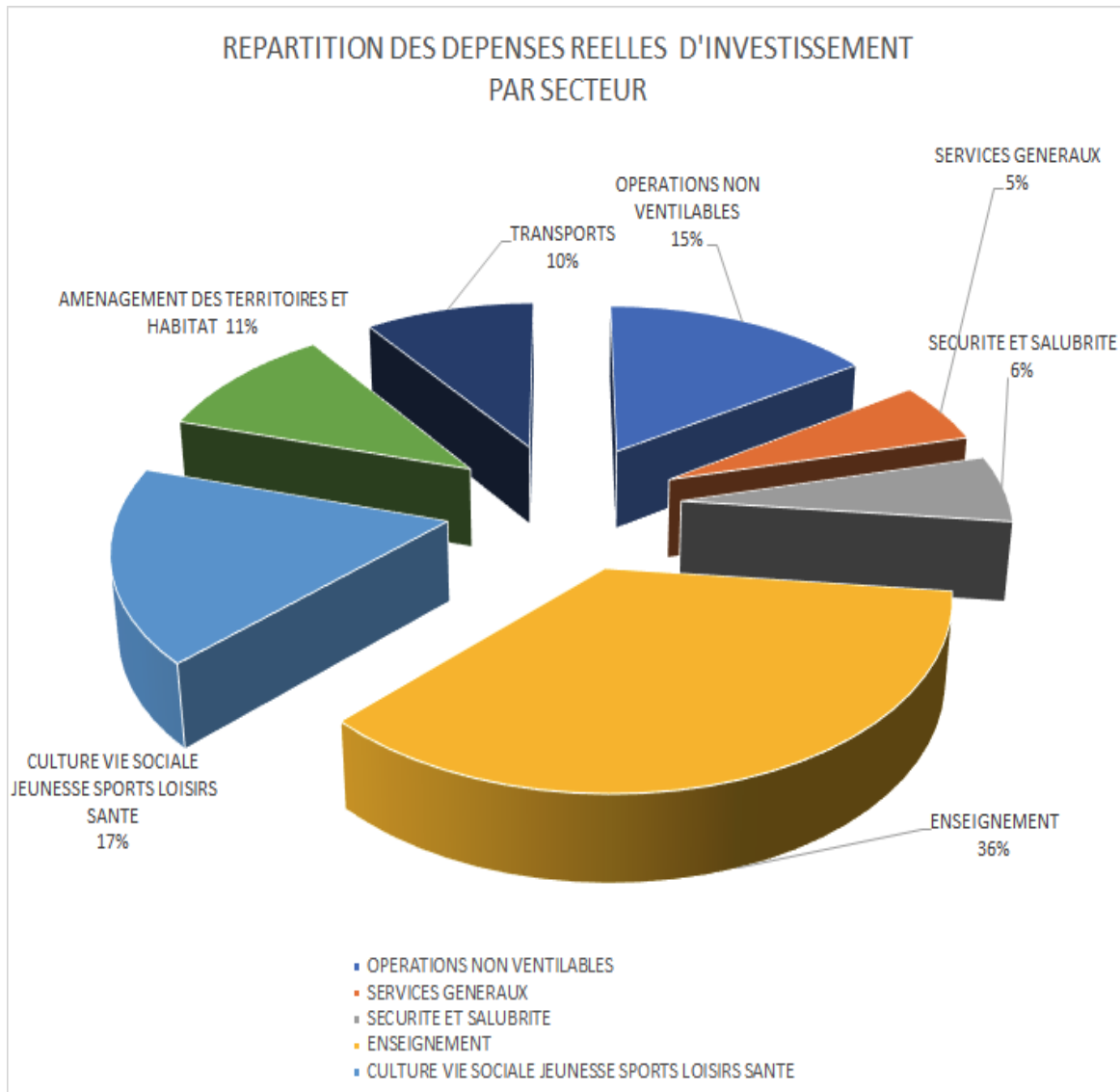
	LIBELLE	DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS RESTES A REALISER
20	ETUDES, LICENCES, INSERTIONS	89.721 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	52.500 €
AP	AUTORISATIONS DE PROGRAMME	1.884.696 €
21	EQUIPEMENT	1.934.684 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	- €
16	CAPITAL DETTE	736.900 €
45	OP COMPTES DE TIERS	66.500 €
040	OP TRANSFERT ENTRE SECTIONS	197.529 €
041	OP PATRIMONIALES	7.130 €
	TOTAL	4.969.660 €

Les opérations d'équipement témoignent du dynamisme de l'investissement communal.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS RESTES A REALISER



Le tableau ci-après répartit les dépenses réelles d'investissement par secteur :



LE BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT BOUCAUT »

La viabilisation et la cession de terrains situés devant la Résidence Autonomie rue Boucaut est identifiée dans ce budget annexe.

Le budget prévisionnel s'élève à 120 000 € en fonctionnement comme en investissement et pourra faire l'objet d'ajustements en fonction de l'avancée de l'opération.

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 25

Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES :

Pour : 25

Contre : 8

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2024

Présenté par Le Maire (1),
A VIEUX-CONDE, le 09/04/2024

Le Maire

David BUSTIN



Délibéré par l'assemblée Délibéré par le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire
A VIEUX-CONDE, le 09/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante Délibéré par le Conseil Municipal (2),(3).

AGAH Charles		
AGAH Franck		
ANDRE Jimmy		
BERLINET Nicole		
BOUHEZILA Malika		
BUSTIN David		
CLIMPONT Romuald		
DAPSENCE Germain		
DELCOURT Fabienne	Procuration à M. BUSTIN David	
DEZOTEUX Laurence		
DI BELLO Christine		
DI CRISTINA Caroline		
DURAND Philippe		
FORTE Serge	Procuration à M. LIEGEOIS Bernard	
KROCZYNSKI Olivier	Procuration à Mme SEMILLE Virginie	
LATAWIEC Michel		
LEFEBVRE Franky		
LEMOINE Marie-France		
LIEGEOIS Bernard		
MAKSYMOWICZ Louissette		

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE



V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

MRABET Nathalie		
NAUMANN ROSCONVEL Josette		
PETITJEAN Michael		
REAL-MULETTE Carine		
ROSART-SZYMANIAK Anne-Sophie	Procuration à M. SZYMANIAK Richard	
SALINGUE Ghislaine		
SCARAMUZZINO Pierre	Procuration à M. AGAH Frank.	
SEMAILLE Virginie		
SIDER Joel		
SIMON Didier	Procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louisette	
SMITS Jean-Francois		
SZYMANIAK Richard		
VANTREPOTTE - LELONG Christelle	Procuration à Mme DICICRISTINA Caroline.	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A VIEUX-CONDE, le
09 Avril 2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



 Le Maire
 David BUSTIN

Résultats budgétaires de l'exercice

22700 - VIEUX CONDE

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	4 937 714,00	16 412 597,00	21 350 311,00
Titres de recette émis (b)	1 376 037,58	15 052 641,35	16 428 678,93
Réductions de titres (c)	12 500,00	313 227,21	325 727,21
Recettes nettes (d = b - c)	1 363 537,58	14 739 414,14	16 102 951,72
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 701 589,46	16 412 597,00	21 114 186,46
Mandats émis (f)	2 306 845,98	14 474 871,95	16 781 717,93
Annulations de mandats (g)	484,03	978 413,94	978 897,97
Depenses nettes (h = f - g)	2 306 361,95	13 496 458,01	15 802 819,96
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	942 824,37	1 242 956,13	300 131,76
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22700 - VIEUX CONDE

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement	1 321 881,34		-942 824,37		379 056,97
Fonctionnement	1 869 319,24		1 242 956,13		3 112 275,37
TOTAL I	3 191 200,58		300 131,76		3 491 332,34
II - Budgets des services à caractère administratif					
22701-LOTISSEMENT BOUCAUT	16 380,75				16 380,75
Investissement					
Fonctionnement					
Sous-Total	16 380,75				16 380,75
TOTAL II	16 380,75				16 380,75
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	3 207 581,33		300 131,76		3 507 713,09

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE



Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/05/2022

Art. L. 215-10 du Code de Commerce

ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

S²LOW

Ville de toutes les énergies

**Convention de versement de fonds de concours
de Valenciennes Métropole à la ville de Vieux-Condé
pour le financement de l'opération de restructuration commerciale
sous maîtrise d'ouvrage d'EPARECA sur l'îlot Gambetta-Dervaux**

(Convention
Déficit commercial)
75000 €
→ 37500 € Rec

ENTRE D'UNE PART

La communauté d'agglomération Valenciennes Métropole, dénommée dans la présente « Valenciennes Métropole », représentée par son Président, Monsieur Laurent DEGALLAIX, autorisé par délibération du bureau communautaire du 20 mai 2016.

ET

La Ville de Vieux Condé, représentée par son Maire, Monsieur Guy BUSTIN, autorisé par délibération du conseil municipal du 13 avril 2016.

Vu

Le règlement général de l'Agence pour la rénovation urbaine relatif au Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés, approuvé par l'arrêté du 5 août 2010, ci-après dénommé « le règlement général PNRQAD »,

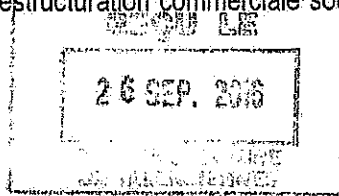
Vu

La convention pluriannuelle PNRQAD de Valenciennes Métropole, signée le 10 février 2012, ci-après dénommée « la convention PNRQAD »,

Vu

La convention partenariale tripartite EPARECA / Valenciennes Métropole / Ville de Vieux Condé portant sur la mise en œuvre opérationnelle du projet de restructuration commerciale sous maîtrise d'ouvrage d'Epareca

Il a été convenu ce qui suit :



PRÉAMBULE

La convention PNRQAD prévoit notamment la réalisation d'un programme commercial sous maîtrise d'ouvrage d'Epareca. Celui-ci prévoit la construction de 910 m² de surface commerciale réalisée par Partenord Habitat. Les cellules commerciales seront vendues en VEFA à Epareca.

Le plan de financement du déficit de cette opération intègre des participations financières de l'ANRU, de la Région Nord – Pas-de-Calais, de la Ville de Vieux Condé (avec un fond de concours de Valenciennes Métropole) et d'Epareca (fonds propres).

Une convention Partenariale entre Epareca/Ville de Vieux Condé et Valenciennes Métropole a permis de définir les conditions de mise en œuvre opérationnelle de l'opération commerciale. Cette convention mentionne également la participation de la Ville de Vieux Condé sur le financement du déficit commercial de l'opération à hauteur de 150 000 € TTC. Il est précisé également qu'un fonds de concours de Valenciennes Métropole sera versé à la Ville de Vieux Condé (cf page 6 article C engagement financier), objet de la présente convention.

Convention financière Ville de Vieux Condé/Valenciennes Métropole – opération commerciale
Epareca – îlot Gambetta/Dervaux

« Valenciennes Métropole s'engage à apporter à la ville une subvention totale de 75 000,00 € pour contribuer à la réalisation de l'Opération. Une convention financière sera établie entre Valenciennes Métropole et la Ville de Vieux Condé sur le versement de la subvention de Valenciennes Métropole directement à la Ville de Vieux Condé »

ARTICLE 1 : OBJET

La présente convention a pour objet de régler les modalités de versement de Valenciennes Métropole à la Ville de Vieux Condé pour le financement du déficit de l'opération commerciale d'Epareca.

Le déficit subventionnable du bilan d'opération d'Epareca est estimé à 1 113 580 € HT, pour un coût d'opération estimé à 1 928 230 € HT.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DE VALENCIENNES METROPOLE

Valenciennes Métropole s'engage à participer au financement de cette opération par le biais d'un fonds de concours versé à la Ville de Vieux Condé, représentant 50 % du reste à charge de la Ville de Vieux Condé. Cette participation est de 75 000 €, selon le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisitions foncières & immobilières	1 866 400 €	Fonds propres	192 823 €
Travaux	30 000 €	Emprunts	621 827 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre et études	31 830 €	Déficit	1 113 580 €
		ANRU	278 395 €
		REGION	222 716 €
		VILLE DE VIEUX CONDE	75 000 €
		VALENCIENNES METROPOLE	75 000 €
		Fonds propres	456 554 €
		Autres subventions	5 915 €
Coûts totaux	1 928 230 €	Montant total de la subvention d'équilibre	1 928 230 €

Ce fonds de concours est affecté à l'opération mentionnée à l'article 1° et ne pourra pas être affecté à d'autres opérations.



ARTICLE 3 : MODALITÉS DE VERSEMENT

La participation sera versée au bénéficiaire, à la demande de ce dernier, par courrier adressé à Monsieur le Président de Valenciennes Métropole et accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire.

La Ville de Vieux Condé sollicitera :

- 20% du montant total du fonds de concours à la signature de la présente convention, soit **15.000 €**,
- 30% du montant total du fonds de concours à la signature du contrat de VEFA entre Partenord Habitat et Epareca, soit **22.500 €**,
- 50% du montant total du fonds de concours à la livraison des dernières cellules commerciales par Partenord Habitat, soit **37.500 €**

ARTICLE 4 : DURÉE ET CADUCITÉ DE LA CONVENTION

La durée de la présente convention est fixée à 5 ans à compter de sa signature, soit jusqu'à la fin de la convention PNRQAD.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

Le logo de l'ensemble des financeurs (Epareca, Valenciennes Métropole, Ville de Vieux Condé, Conseil Régional et ANRU) devra être apposé de façon à être visible par le public et repris dans tous les documents produits dans le cadre de l'opération financée.

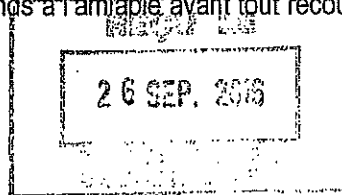
ARTICLE 6 : LITIGES

Pour tous les litiges pouvant subvenir dans l'interprétation ou l'application des clauses de la présente convention, les parties s'engagent à régler leurs différends à l'amiable avant tout recours à la juridiction compétente.

Fait en 2 exemplaires originaux.

Fait à Valenciennes

Le - 2 AOUT 2016



LE PRÉSIDENT
Pour le Président,
La Vice-Présidente déléguée
aux Ressources Humaines et à
l'Administration Générale,

Renée Stievenart
Renée STIEVENART
Laurent DEGALLAIX

LE MAIRE
DE VIEUX-CONDÉ



Guy Bustin
Guy BUSTIN

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/05/2022

ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

ID : 059-215906165-20220512-D2022_101-BF



ANNEXE 1 : CONVENTION PARTENARIALE EPARECA/VILLE DE VIEUX-CONDE / VALENCIENNES METROPOLE

2c



**Nombre
de Conseillers
Municipaux
en exercice : 33**

Secrétaire de séance :
M SIDER Joël

L'an deux mille seize, le Mercredi 11 avril 2016, le conseil municipal convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy BUSTIN, Maire, en suite de la convocation en date du 07 avril deux mille seize dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M BUSTIN Guy ; M BUSTIN David ; Mme FONTAINE Nadine ; M TOURBEZ Hervé ; Mme DELCOURT Fabienne ; Mme MAKSYMOWICZ Louissette ; M SIMON Didier ; Mme SALINGUE Ghislaine ; M SMITS Jean-François ; Mme LUDEWIG Adeline ; M SIDER Joël ; Mme KOWALSKI Isabelle ; M FORTE Serge ; Mme BOUKLA Giulia ; M HOUBART Jean-Luc ; M LIEGEOIS Bernard ; Mme MARLOT Josette ; M MAKSYMOWICZ Thadée ; Mme WACHOWIAK Sylvie ; M PHILOMETE Eric ; Mme KWIECIEN Laura ; Mme CHERQUEFOSSE Martine ; M VAN DER HOEVEN Serge ; Mme TROTIN Thérèse ; M MIXTE Alain ; M AGAH Franck ; Mme SOLINI Corinne.

Étaient absents et excusés : Mme DI-CRISTINA Caroline (procuration à M BUSTIN David) ; Mme TOURBEZ Emilie (procuration à M TOURBEZ Hervé) ; M SZYMANIAK Richard (procuration à M FORTE Serge) ; Mme BRUNET Annie-France (procuration à M MIXTE Alain) ; Mme TRELCHAT-CHOUAN Valérie (procuration à M AGAH Franck) ; M BEUDIN Michel (procuration à M VAN DER HOEVEN Serge).

Objet : Convention partenariale entre l'EPARECA (L'Etablissement Public National d'Aménagement et de Restructuration des Espaces Commerciaux et Artisanaux), Valenciennes Métropole et la Ville de Vieux-Condé portant sur la restructuration commerciale de l'îlot Gambetta Dervaux

Vu le règlement général de l'Agence pour la rénovation urbaine relatif au programme national de requalification des quartiers anciens dégradés, approuvé par l'arrêté du 5 août 2010,
Vu la convention pluriannuelle PNRQAD de Valenciennes Métropole ; signé le 10 février 2012,

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que :

Par délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2010, le projet PNRQAD (programme national de restructuration des quartiers anciens dégradés) de Valenciennes Métropole, mis en œuvre au sein des périmètres définis par le décret du 31 décembre 2009 incluant l'îlot « Gambetta/Dervaux » à Vieux Condé, a été déclaré d'intérêt communautaire.

Par délibération du Conseil communautaire en date du 13 avril 2011, la restructuration de l'îlot « Gambetta/Dervaux » à Vieux Condé, intégrée au projet PNRQAD, a été déclarée d'intérêt communautaire.

Par courrier en date du 24 septembre 2012, Valenciennes Métropole a sollicité l'Etablissement Public d'Aménagement et de restructuration des commerces artisanaux afin d'engager les études de faisabilité de l'opération de restructuration commerciale.

A la suite de cette étude, le conseil d'administration d'Epareca en date du 19 décembre 2012 a validé la programmation commerciale à savoir 910 m² de surface commerciale repartis sur 10 cellules (y compris le relogement des commerces existants) et la poursuite des études pré-opérationnelles.

Pour rappel, le projet de restructuration de l'îlot Gambetta/Dervaux prévoit la construction de 43 logements locatifs sociaux (30 en collectif et 13 en individuel) par Partenord Habitat, une vingtaine de logements en accession à la propriété (maîtrise d'ouvrage non définie) et la création de 910 m² de surface commerciale en RDC qui seront vendus en VEFA (vente en état futur d'achèvement) à Epareca.

La présente convention a pour objet de formaliser les relations contractuelles entre Valenciennes Métropole, EPARECA et la Ville de Vieux Condé en vue de la réalisation de la restructuration commerciale de l'îlot Gambetta/Dervaux. Un avenant n°3 à la convention financière PNRQAD permettra d'identifier Epareca en tant que maître d'ouvrage de l'opération commerciale (en cours de rédaction).

REÇU LE

20 AVR. 2016

SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

Reçu en préfecture le 17/05/2022

ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

ID : 059-215906165-20220512-D2022_101-BF



Comme prévu dans la convention financière PNRQAD signée en 2012 Valenciennes Métropole s'engage à verser un fonds de concours à la Ville de Vieux-Condé pour le montant estimé à 75 000 € soit 50% du reste à charge de la Ville. La répartition financière du déficit de cette opération de restructuration commerciale est ainsi fixée à 25% par l'ANRU, 20% par la Région, 14% par la Ville de Vieux Condé (dont 7% par Valenciennes Métropole) et 40% par Epareca (fonds propres).

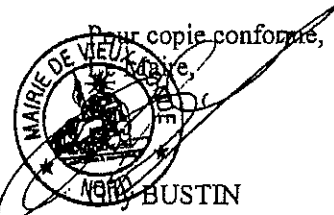
Cette convention a donc pour objectif de fixer :

- La participation financière de la ville de Vieux-Condé estimée à 150 000 € (75 000 € versés par Valenciennes Métropole sous forme de fonds de concours)
- La mise en œuvre opérationnelle du projet de restructuration de l'îlot Gambetta/Deryaux (DUP, démolition, cession du foncier à Partenord Habitat et l'aménagement des espaces publics)

Sur ces bases, le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,


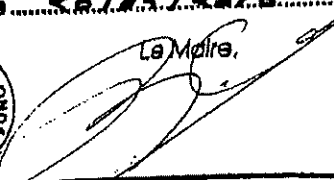
- **APPROUVE** les termes de la présente convention partenariale entre Epareca, Valenciennes Métropole et la Ville de Vieux Condé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout acte ou document relatif à la présente convention.
- **IMPUTE** les recettes correspondantes au budget.

Fait à Vieux-Condé, le Mercredi 13 avril 2016.



Le Maire certifie le caractère exécutoire
- de la présente délibération
- du présent arrêté
qui a été reçu(e) en Sous-Préfecture
le 20.04.2016 et publié(e) ou
notifié(e) le 20.04.2016

Le Maire,



REÇU LE
20 AVR. 2016
SOUS-PREFECTURE
DE VALENCIENNES



PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

ARRÊTÉ
EJ n° 2102 744 645
portant attribution d'une subvention
au titre de la dotation de soutien à l'investissement local
2019

Le Préfet de la région Hauts- de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

VU la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances, modifiée,

VU la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 et notamment son article 157,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU le décret du 26 avril 2016, portant nomination de Monsieur Michel LALANDE en qualité de préfet de la région Nord-Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord,

VU le décret n° 2018-251 du 6 avril 2018 relatif à l'utilisation d'un téléservice devant le Conseil d'État, les cours administratives d'appel et les tribunaux administratifs et portant autres dispositions,

VU le décret n° 2018-428 du 1^{er} juin 2018 relatif aux dotations de l'État aux collectivités territoriales,

VU l'arrêté ministériel du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui des demandes de subventions de l'État pour des projets d'investissement,

VU l'arrêté ministériel du 16 juillet 2014 relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'État pris en application de l'article 54 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

VU la circulaire du 11 mars 2019 du ministre de la cohésion des territoires, relative aux dotations et fonds de soutien à l'investissement en faveur des territoires,

VU la réunion de validation de la programmation en date du 6 juin 2019

VU la demande de subvention présentée par le bénéficiaire,

SUR proposition de la Secrétaire générale pour les affaires régionales

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 17/05/2022

Reçu en préfecture le 17/05/2022

ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

ID : 059-215906165-20220512-D2022_101-BF

S²LOW

DSL

Montant à 199.023 €
École Notre Peinche
Groupe scolaire Bernay.

ARRETE

Préambule

Le bénéficiaire dispose d'un correspondant unique qui est le service instructeur suivant :

Sous-Préfecture de Valenciennes
Bureau du développement territorial
6 avenue des Dentellières
59300 VALENCIENNES
Mme Virginie DELEYE ☎ 03 27 14 59 88 @ virginie.deleye@nord.gouv.fr

Article 1 - Objet

Une dotation de soutien à l'investissement local des communes et de leurs groupements est accordée à la collectivité territoriale de VIEUX-CONDE pour la réalisation du projet suivant :

Construction du groupe scolaire Georges Germay (« école du Mont de Péruwetz) - phase fonctionnelle 1

Toute modification dans la nature du projet ultérieure à la demande initiale devra être communiquée au service indiqué en préambule qui prendra les dispositions appropriées.

Article 2 - Montant de l'aide de l'État

La participation de l'État à la réalisation de cette action est la suivante, conformément au plan de financement joint à la demande de subvention susvisée :

- Montant maximal prévisionnel de la subvention : 199 023,00 €
- Dépense subventionnable: 995 114,58 € HT
- Taux de subvention : 20%

Dans l'hypothèse où la dépense réelle n'atteindrait pas le montant prévisionnel, l'aide serait réduite proportionnellement au prorata des dépenses réalisées et justifiées.

L'imputation budgétaire sera sur :

Programme : Concours financiers aux collectivités territoriales et leurs groupements (119)
- Ministère de l'Intérieur
- Domaine Activité : 0119010101A7 pour les grandes priorités d'investissement

Article 3 - Modalités de versement de la subvention

Le paiement de l'aide de l'État s'effectuera sur demande du bénéficiaire et transmis au service identifié en préambule, dans les conditions suivantes, sous réserve de la disponibilité des crédits :

- une avance de 30% maximum à la réception de l'attestation de la date de commencement d'exécution de l'action ou de l'ordre de service,
- les acomptes dans la limite de 80% du montant maximum prévisionnel de la subvention et le solde sur justification des dépenses éligibles acquittées effectuées (joindre une copie des factures éligibles acquittées) et sur présentation d'un état récapitulatif détaillé certifié par le bénéficiaire ou par le comptable public,
- pour le solde il conviendra de joindre un plan de financement définitif ainsi que le compte rendu d'exécution final précisant les résultats tant quantitatifs que qualitatifs, sera remis au Préfet de département au plus tard trois mois après la date de fin d'exécution de l'opération.

Article 4 - Délais de commencement et d'exécution du projet

Le bénéficiaire de la subvention dispose, pour commencer l'exécution du projet, d'un délai de 2 ans à compter de la notification du présent arrêté éventuellement prorogable un an.
L'autorité administrative est seule compétente pour accorder la prorogation, le cas échéant, sur demande écrite et justifiée du bénéficiaire **avant expiration de ce délai.**

Il s'engage à informer le service identifié en préambule de la date de commencement de l'opération et à réaliser les travaux dans un délai de 4 ans après le début d'exécution. Une prorogation de 2 ans maximum peut éventuellement être accordée sur demande écrite et justifiée du bénéficiaire **avant expiration de ce délai.**

Ces délais sont conditionnés aux évolutions réglementaires et budgétaires.

Article 5 - Suivi et Contrôle de l'action

L'administration se réserve le droit de faire suivre et vérifier par toute personne de son choix, sur pièce et sur place, les dépenses effectuées au titre de l'opération aidée.
Au cas où le titulaire empêcherait l'administration de procéder aux contrôles ou ne fournirait pas dans les délais prescrits les documents demandés, le versement de la subvention serait interrompu.

Toute modification importante matérielle ou financière de l'opération doit être communiquée préalablement au service identifié en préambule et fera, le cas échéant, l'objet d'une modification de la décision de subvention initiale.

L'État peut faire apprécier l'impact de l'action dans un secteur concerné, dans le cadre du dispositif d'évaluation des projets réalisés.

L'administration se réserve le droit de diffuser les résultats de l'action entreprise.

Article 6 - Résiliation et reversement

Dans le cas de non-exécution dans les délais prévus, ou d'exécution incomplète ou non conforme au regard de la commande initiale, sur proposition du service identifié en préambule ou du Préfet de la région Hauts-de-France, après procédure contradictoire, l'annulation partielle ou totale de la subvention peut être prononcée par le Préfet de département ou de région. Il pourra être exigé le reversement partiel ou total des sommes perçues.

Dans le cas où les sommes versées sont supérieures aux dépenses engagées, il doit être établi un ordre de reversement.

Le reversement total ou partiel de l'aide ou l'interruption du versement peut être décidé par l'État à la demande du titulaire lorsque celui-ci ne souhaite pas poursuivre l'action et sollicite la résiliation de la décision.

Article 7 - Délais et voie de recours

Conformément aux dispositions de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa notification.

Tout litige résultant de l'exécution du présent arrêté est du ressort du tribunal administratif de Lille, lequel peut être saisi via www.telerecours.com.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

Reçu en préfecture le 17/05/2022

ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

ID : 059-215906165-20220512-D2022_101-BF



Article 8 - Exécution

Madame la Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales et Monsieur le Directeur Régional des Finances Publiques de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté attributif de subvention.

Lille, le

07 JUL. 2019

Le Préfet de la Région Hauts-de-France

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. LALANDE', is written over a faint circular stamp or watermark.

Michel LALANDE



PRÉFET DU NORD

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 17/05/2022
ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE
ID : 059-215906165-20220512-D2022_101-BF

09 JUL. 2019

MAIRIE DE VIEUX CONDÉ

Sous-Préfecture de Valenciennes

Bureau du Développement Territorial

Affaire suivie par :

Virginie DELEYE

Tél : 03 27 14 59 88

Fax : 03 27 14 59 87

Courriel : virginie.deleye@nord.gouv.fr

VILLE de VIEUX-CONDÉ	
O	Anne
C	David
C	Norman
C	Antoine
C	
C	

Le Sous-Préfet de Valenciennes

Monsieur le Maire de VIEUX-CONDÉ

Valenciennes, le 27 Juin 2019

Objet : Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) 2019. Construction du groupe scolaire Georges Germay – Phase fonctionnelle 1.

Réf. : Vos demandes du 21 décembre 2018 au titre de la DETR et du 15 avril 2019 au titre du DSIL.

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) intervient en faveur des projets sur les thématiques environnementales, l'amélioration et le développement des équipements de services publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, du numérique et de la téléphonie mobile.

Dans ce cadre, un appel à projets a été lancé le 28 janvier 2019 auprès de l'ensemble des collectivités de l'arrondissement.

Un nombre important de dossiers a été adressé et sur la base de mes propositions, le Préfet de Région Hauts de France a validé la programmation au titre de 2019.

A cet effet, j'ai le plaisir de vous informer que votre projet a été retenu pour un montant de 199 023 € représentant 20 % du coût de l'opération.

L'examen de votre dossier faisant apparaître que toutes les pièces nécessaires à son instruction sont jointes, je vous confirme la complétude de celui-ci.

L'arrêté attributif de subvention vous sera adressé ultérieurement, précisant notamment les modalités de versement de la DSIL.

Le Sous-Préfet

Christian ROCK

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

Reçu en préfecture le 17/05/2022

ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

ID : 059-215906165-20220512-D2022_101-BF



REÇU LE
03 JUL. 2020
MAIRIE DE VIEUX CONDÉ

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 17/05/2022
ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE
ID : 059-215906165-20220512-D2022_1011BF

de Valenciennes
DETR Ecole Am. Rémery
Groupe scolaire Gernay
Montants 197 450,29 €

Valenciennes, le 23 juin 2020

Le sous-préfet de Valenciennes

à

Monsieur le Maire
de VIEUX-CONDE

Bureau du Développement
Territorial

Affaire suivie par ;
Mme Véronique SEGUET

Tél : 03 27 14 59 88
veronique.seguet@nord.gouv.fr

Objet : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2020

PJ : 4

Réf : Circulaire du 11 octobre 2019
Mon courrier du 18 décembre 2019

Vous avez déposé, au titre de la DETR 2020, le dossier concernant la construction du groupe scolaire Georges Gernay – phase fonctionnelle 2.

A la suite de mon courrier cité en référence, j'ai le plaisir de vous notifier, ci-joint, copie de l'arrêté préfectoral du 22 juin 2020 attribuant à votre collectivité une subvention d'un montant de 197 450,29 € calculée au taux de 20% sur une dépense HT estimée à 987 251,47 €.

J'appelle particulièrement votre attention sur l'article 4 de cet arrêté relatif au paiement de la subvention. Afin de réduire les délais de paiement, je vous adresse un schéma reprenant la liste des pièces devant être transmises pour toute demande de paiement de la subvention D.E.T.R., accompagné d'un modèle de déclaration de commencement d'exécution et d'un modèle de certificat final.

VILLE de VIEUX-CONDE	
O	France
C	CTA
C	le Nord
C	NORMAN
C	
C	

M. Ch. L.
Michel CHPILEVSKY

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

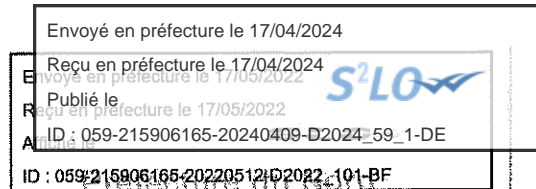
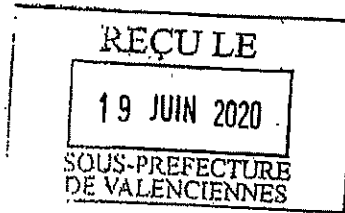
Publié le 17/05/2022

ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

ID : 059-215906165-20220512-D2022_101-BF



Sous-préfecture de
Valenciennes



Arrêté préfectoral portant attribution au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R)

Le Préfet de la région Hauts-de-France
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L 2334-32 à L 2334-39 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 (article 179) qui a présenté la nouvelle Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et ses modalités de gestion et d'attribution ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu les articles R 2334.19 à R 2334.35 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret du Président de la République en date du 21 avril 2016 portant nomination de Michel Lalande, Préfet de la région Hauts-de-France ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2002 relatif aux pièces à produire à l'appui d'une demande de subvention, modifié par l'arrêté du 12 mars 2012;

Vu la décision de la commission départementale des élus réunie le 30 septembre 2019, qui a défini conformément à l'article L 2334-37 du code général des collectivités territoriales, les catégories d'opérations prioritaires de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour 2020, ainsi que les taux minimaux et maximaux applicables;

Vu la consultation de la commission des élus pour la DETR du 7 mai 2020 ;

Vu la demande de subvention présentée par la collectivité ;

Vu l'instruction ministérielle NORTERB2000342C du Ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales du 14 janvier 2020 et le n° EJ 2102949723 ;

Vu l'arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Michel CHPILEVSKY, sous-préfet de Valenciennes en date du 30 mars 2020;

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet de Valenciennes;

ARRÊTE

Article 1^{er} – Une subvention de 197 450,29 € (cent quatre vingt dix sept mille quatre cent cinquante euros et vingt neuf centimes) est allouée à la commune de VIEUX CONDE, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, pour les travaux désignés ci-après :

- construction du groupe scolaire Georges Germay – phase fonctionnelle 2.

Cette subvention est calculée au taux de 20 % sur une dépense hors taxes estimée de 987 251,47 €.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

Début des travaux prévu : octobre 2019

Durée des travaux prévue : 1 an.

Article 2- Cette subvention est imputée sur les crédits ouverts au chapitre 0119 – article 10 – du budget du ministère de l'Intérieur – exercice 2020 – Programme 119 : concours financiers aux communes et groupements de communes – DETR.

Article 3 - Le montant de la subvention n'est pas révisable à la hausse, mais sera révisé à la baisse si le coût définitif de l'opération est inférieur au montant estimatif mentionné à l'article 1^{er}.

Article 4 - Cette subvention sera versée selon les modalités ci-après :

- une avance de 30 % après réception de la déclaration mentionnant la date de commencement d'exécution des travaux,

- des acomptes n'excédant pas au total 80 % du montant prévisionnel de la subvention pourront être versés en fonction de l'avancement de l'opération au vu des pièces justificatives des paiements.

- le solde sera versé après transmission des pièces justificatives de paiement et du certificat attestant de l'achèvement de l'opération et de sa conformité au présent arrêté. Ce certificat doit mentionner le coût final de l'opération et ses modalités définitives de financement. Il sera accompagné de la copie de l'ensemble des décisions attributives de subvention pour cette opération.

Article 5 - Les travaux ne doivent pas avoir été commencés avant la date de réception du dossier en préfecture. De plus, la validité de la présente décision est fixée à deux ans à dater de sa notification et la collectivité perdra le bénéfice de la subvention si les travaux en cause n'ont pas reçu un commencement d'exécution, avant l'expiration de ce délai, sauf prorogation (12 mois maximum) accordée sur demande écrite justifiée.

D'autre part, la collectivité doit réaliser les travaux dans un délai maximum de quatre ans après le début d'exécution, sauf prorogation accordée sur demande écrite justifiée.

Article 6 - Le reversement total ou partiel de la subvention sera demandé dans les cas suivants :

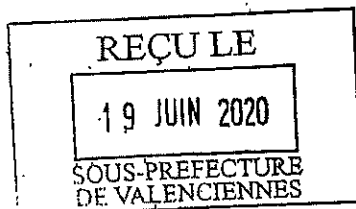
- inexécution partielle ou totale de l'opération ;
- modification de l'objet de la subvention ;
- dépassement du taux maximum de cumul des aides publiques
- dépassement du délai maximum de réalisation de l'opération ;
- commencement des travaux avant la date de réception du dossier en préfecture.

Article 7 - La Secrétaire générale de la Préfecture du Nord et le directeur régional des finances publiques de la région Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Valenciennes, le **22 JUIN 2020**

Le Préfet,
pour le Préfet et par délégation,
Le sous-préfet de Valenciennes,


Michel CHPILEVSKY



Conformément à l'article R 421.1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois courant à compter de sa notification.



Région
Hauts-de-France

Le Président
Le Vice-Président

reçu le

01 AOUT 2022

Mairie de Vieux-Condé

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 18/08/2024
ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

VILLE de VIEUX-CONDE	
O	Finances
C	PM
C	DGS
C	
C	
C	

Monsieur David BUSTIN

Maire

Commune de Vieux Condé

1 rue André Michel

59690 VIEUX CONDE

Lille, le 29 JUL. 2022

Réf : ENVP-000179
Dossier suivi par : Patrick AUBIN
Mail : patrick.aubin@hautsdefrance.fr

Objet : lettre de notification

dm Monsieur le Maire,

Par arrêté d'attribution, et sous réserve du respect des modalités de versement, précisées dans l'arrêté joint à ce courrier, une aide régionale d'un montant de 18 986,49 € vous a été accordée pour financer l'extension du réseau de vidéo protection avec l'installation de 12 nouvelles caméras sur Vieux Condé au titre du dispositif de soutien aux communes de moins de 20 000 habitants pour les équipements numériques de vidéo-protection en lien avec la sécurité des habitants de la région Hauts-de-France.

En exécution de cette décision, nous avons le plaisir de vous faire parvenir une copie de l'arrêté pris à cet effet. Nous attirons particulièrement votre attention sur les pièces à fournir pour « vérification du service fait » et à transmettre à l'appui de toute demande de paiement.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Christophe COULON

Vice-Président en charge
de la ruralité et de la sécurité

Xavier BERTRAND

P.J. : Copie de l'arrêté

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE



VOIE DE RECOURS

Vous pouvez exercer un recours à l'encontre de la présente décision devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de cette notification.

Celui-ci peut être saisi par l'application « Télérecours » accessible par le site <http://www.telerecours.fr>

ARTICLE 1 : OBJET ET DESCRIPTION DE L'OPERATION

Le présent arrêté a pour objet de fixer le montant et les modalités de la participation financière de la Région au titre de l'opération d'intérêt général décrite ci-dessous.

COMMUNE DE VIEUX CONDE 1 rue André Michel, 59690 VIEUX CONDE

N°SIRET : 21590616500018

ci-après dénommé(e) « le bénéficiaire »,

représenté(e) par Monsieur David BUSTIN - Maire, s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet rappelé ci-dessous.

La Région n'attend aucune contrepartie directe de cette subvention.

1.1 : Caractéristiques du projet

Extension du réseau de vidéo protection avec l'installation de 12 nouvelles caméras sur VIEUX CONDE

Pour la mise en œuvre du projet, la présentation du dispositif et/ou modalités spécifiques sont précisées en annexe 2.

1.2 : Nature du projet

Relatif à une opération d'investissement au titre du « **Dispositif de soutien aux équipements numériques de vidéo-protection destiné aux communes des Hauts-de-France de moins de 20 000 habitants** ».

1.3 : Calendrier de l'opération

Dont le déroulement prévisionnel est prévu du 17/01/2022 au 30/12/2022.

ARTICLE 2 : MONTANT DE LA SUBVENTION ET ELIGIBILITE DES DEPENSES

Le montant de la subvention s'élève à **18 986,49 €** sur une dépense subventionnable de **63 288,31 € HT**.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 84 652,51 € HT, dont le détail est repris en annexe 1, partie intégrante du présent acte juridique.

Les dépenses concernant une opération ou des travaux terminés avant l'entrée en vigueur de la délibération n° 2022.00500 du conseil régional du 27 janvier 2022 sus visée sont exclues du dispositif.

Conformément au dispositif seules les dépenses réalisées à partir du 01/07/2021 seront prises en compte par la Région.

ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU BENEFICIAIRE AU TITRE DE LA VERIFICATION DU SERVICE FAIT

Afin d'effectuer la vérification du service fait de la subvention, le bénéficiaire s'engage à transmettre à la Région les documents suivants, **signés par le représentant légal dûment habilité**.


- **Un état récapitulatif des dépenses HT payées et des recettes perçues** ou à percevoir au titre de l'opération subventionnée et précisant la nature des dépenses et des recettes
- **Copie des factures.**

La liste et les modèles de pièces administratives et financières sont téléchargeables sur la plateforme internet des aides régionales : <https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/authentication/>



Région
Hauts-de-France

Numéro de dossier : ENVP-000179 (N° à rappeler dans toute correspondance)
Nom de la Direction : « Direction de l'aménagement du Territoire et du Logement »

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 
ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

ARRETE D'ATTRIBUTION N° 22 00 S2 S2

LE PRESIDENT DU CONSEIL REGIONAL

De la Région Hauts-de-France, Siège de Région, 151 Avenue du Président Hoover à Lille,
N° SIRET : 200 053 742 00017

ci-après dénommée « la Région »,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1111-4 et L. 4221-1,

Vu le code des transports,

Vu les dispositions des articles L251-2 et suivants du code de la sécurité intérieure relatives à la vidéo protection,

Vu le protocole entre la Région et SNCF Mobilités relatif à la sûreté et la lutte anti-fraude, adopté par délibération n°20160812 du Conseil régional du 8 juillet 2016,

Vu la politique régionale d'aménagement des haltes et gares et de leurs abords, adoptée par délibération n°20160816 du Conseil régional du 8 juillet 2016,

Vu le protocole d'accord portant sur le Contrat Plan Etat Région 2021-2027 adopté par délibération n°2021.00481 du Conseil régional du 4 février 2021,

Vu le projet du Contrat de Plan Etat Région 2021-2027, et notamment son point concernant la partie II « Soutenir les territoires »,

Vu la délibération n° 2022.00500 du conseil régional du 27 janvier 2022 relative à l'adoption du dispositif de soutien aux équipements numériques de vidéo-protection destiné aux communes des Hauts-de-France de moins de 20 000 habitants et à l'affectation des crédits,

ARRETE :

Les documents ci-dessus désignés devront être produits par le bénéficiaire au plus tard le **30 juin 2024**.
En l'absence de transmission de ces documents avant cette date, la Région ne pourra effectuer la vérification du service fait. La Région demandera le reversement des sommes déjà perçues.

IMPORTANT

Les documents susmentionnés doivent être **IMPERATIVEMENT** transmis
DATES et SIGNES PAR LE REPRESENTANT LEGAL DE L'ORGANISME BENEFICIAIRE avec
MENTION DU NOM DE LA PERSONNE HABILITEE A SIGNER

- **Sous format dématérialisé :**

Signés électroniquement et/ou déposés sur la plateforme des aides régionales :

<https://aides.hautsdefrance.fr/sub/tiers/authentification/>

ARTICLE 4 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

Le versement de la subvention sera versé en une seule fois, après vérification du service fait par les services régionaux sur les pièces énumérées à l'article 3.

Le versement de la subvention régionale s'effectuera dans la limite des crédits inscrits chaque année au budget régional.

Le Comptable assignataire des paiements est le Payeur Régional Hauts-de-France.

ARTICLE 5 : SUIVI, CONTROLE, ET EVALUATION

5.1 : Modalités de suivi

La Région effectuera un suivi régulier de la réalisation du projet subventionné et s'assurera de la conformité de ses caractéristiques par rapport à la décision attributive.

Le bénéficiaire est tenu d'informer la Région, par tous moyens formels, de toute difficulté rencontrée dans la réalisation de son opération, tant au niveau de son contenu que dans les délais de réalisation.

5.2 : Contrôle

Le bénéficiaire s'engage à faciliter tout contrôle, sur pièces et/ou sur place, que Monsieur le Président du Conseil régional souhaiterait exercer ou faire exercer dans le cadre de l'exécution du présent arrêté et/ou après clôture du projet (contrôle des factures acquittées, etc.).

5.3 : Modalités d'évaluation

Le bénéficiaire est tenu de participer, à la demande de la Région, au dispositif d'évaluation mis en place sur les projets subventionnés.

ARTICLE 6 : REVISION DU MONTANT DE LA SUBVENTION ET REVERSEMENT

6.1 Révision ou reversement partiel

En cas de surfinancement constaté au moment de la vérification du service fait, si les justificatifs de dépenses et de recettes n'atteignent pas au moins le montant des subventions publiques, la subvention sera réduite à due concurrence.

Si la dépense subventionnable réelle de l'opération s'avère inférieure au montant de la dépense subventionnable prévisionnelle, la subvention sera éventuellement révisée sur la base des critères liés au présent dispositif (confer annexe 2).

Si la dépense subventionnable réelle est supérieure à la dépense subventionnable prévisionnelle, la subvention restera égale au montant prévu dans le présent arrêté.

6.2 Reversement

La Région demandera le reversement total des sommes indûment perçues :

- lorsque l'opération n'a pas été réalisée.
- lorsque les pièces nécessaires à la vérification du service fait n'ont pas été produites dans les délais.
- lorsque tout ou partie de la subvention n'a pas été utilisée pour l'objet du présent arrêté.
- lorsque l'objet de la subvention ou l'affectation du projet subventionné a été modifié sans autorisation.

ARTICLE 7 : DUREE DE L'ARRETE

Le présent arrêté prend effet à compter de sa notification par la Région, et jusqu'au terme de l'exécution administrative pour permettre la satisfaction des obligations prévues. Sur demande motivée du bénéficiaire et avant expiration de cet arrêté, la Région pourra, exceptionnellement, en prolonger la durée par arrêté modificatif.

Le terme de l'exécution administrative du présent arrêté par les services de la Région est fixé au **31/12/2024**.

Aucune demande de paiement de la part du bénéficiaire et aucun mandatement de la Région ne pourront intervenir après expiration du terme ci-dessus.

ARTICLE 8 : EXECUTION DE L'ARRETE

La Directrice Générale des Services et le Payeur Régional sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 9 : DELAIS ET VOIES DE RECOURS

Un recours contre le présent arrêté peut être formé dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

En cas de litige dans l'interprétation ou l'exécution du présent arrêté, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend sera porté devant le tribunal administratif de Lille ; toutefois, si le lieu d'exécution de l'opération décrite à l'article 1 est situé exclusivement dans le ressort territorial du tribunal administratif d'Amiens, ce dernier sera compétent pour connaître du différend.

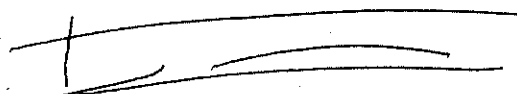
ARTICLE 10 : PIÈCES ANNEXES

Les annexes suivantes font partie intégrante de l'arrêté :

- Annexe 1 : Budget prévisionnel
- Annexe 2 : Présentation du dispositif et/ou modalités particulières

Fait à LILLE, le 29 JUIL. 2022

Pour la Région Hauts-de-France,



Xavier BERTRAND
Président

DATE DE NOTIFICATION : 29 JUIL. 2022

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE



Action Sociale Notification de décision

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le *MR 605 S²LO*
ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

REÇU LE
15 NOV. 2021
MAIRIE DE VIEUX CONDÉ

Référence :
202101539

NOUS CONTACTER :
Tél. : 03 27 22 14 22
Prix d'un appel local depuis un poste fixe
Nous écrire :
CAF DU NORD
82 Rue BRULE MAISON
59000 LILLE
Tous nos contacts sur caf.fr

598
COMMUNE DE VIEUX CONDE
Monsieur DAVID BUSTIN
1 Rue ANDRE MICHEL
59690 VIÈUX CONDE

Le 19 octobre 2021

Dossier suivi par :
Gwendoline RUTKA

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre 598 CASTerritoriale Pévèle Bassin Minier lors de sa séance du 13 Septembre 2021 a accordé :

Une aide à l' Investissement sous forme de :
Subvention pour un montant de 605,00 €

Accord pour l'attribution d'une subvention d'investissement sur fonds locaux pour l'équipement Multi Accueil O COMME 3 POMMES géré par la Ville de Vieux Condé d'un montant maximum de 605,00 euros, soit 40 % des dépenses subventionnables pour l'achat d un meuble vestiaire ,d une table à langer , de tables de repas, d un lave- linge et d un sèche- linge

Le délai de réalisation est de 24 mois à compter de la décision de la Commission d'Action Sociale territoriale.

Cette aide inférieure à 23 000 euros ne fera pas l'objet d'une convention mais d'une notification qui sera envoyée prochainement.

cette notification ainsi que les engagements contractuels signés lors de la demande remplacent la convention.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Général de la Caf du Nord, Luc Grand
Par délégation, la responsable du pôle de développement du territoire

VILLE de VIEUX-CONDE	
<input type="checkbox"/>	Finances
<input checked="" type="checkbox"/>	SEJ
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/>	



GUILLET Anne
Quillet

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE



Référence :
202101522

NOUS CONTACTER :

Tél. : 03 27 22 14 22
Prix d'un appel local depuis un poste fixe

Nous écrire :

CAF DU NORD
82 Rue BRÛLE MAISON
59000 LILLE

Tous nos contacts sur caf.fr

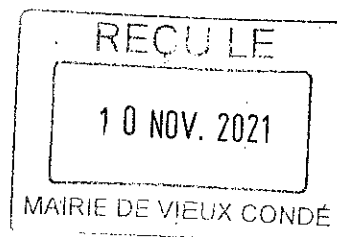
Dossier suivi par :

Gwendoline RUTKA

Action Sociale

Notification de décision

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE



598

COMMUNE DE VIEUX CONDÉ
Monsieur DAVID BUSTIN
1 Rue ANDRE MICHEL
59690 VIEUX CONDÉ

Le 19 octobre 2021

Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer que notre 598 CASTerritoriale Pévèle Bassin Minier lors de sa séance du 13 Septembre 2021 a accordé :

Une aide à l' Investissement sous forme de :

Subvention pour un montant de 2 173,60 €

Accord pour l'attribution d'une subvention d'investissement sur fonds locaux pour l'équipement MULTI ACCUEIL Copains Copines implanté sur la commune de Vieux Condé et géré par la Ville de Vieux Condé pour l'achat d'un store banne et de 4 poussettes d'un montant maximum de 2173,60 euros soit 40% des dépenses éligibles

Le délai de réalisation est de 24 mois à compter de la décision de la Commission d'Action Sociale territoriale

Cette aide inférieure à 23 000 euros ne fera pas l'objet d'une convention mais d'une notification qui sera envoyée prochainement.

cette notification ainsi que les engagements contractuels signés lors de la demande remplacent la convention.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur Général de la Caf du Nord, Luc Grand
Par délégation, la responsable du pôle de développement du territoire



GAILLET Anne
Gaillet

Emplacement réservé à la Caf

SIASC_SPNA 29092021 1005

G616C002 vesib598

PAGE 1/1

IDX S 598

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE



**CONVENTION RELATIVE A
L'ATTRIBUTION DU FONDS DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS COMMUNAUX
2015 - 2020**

au profit de la

COMMUNE DE VIEUX CONDE

Pour son projet de

RECONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE Georges Germay



VU l'article L 5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 186 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 10 avril 2015, relative à la reconduction du FSIC pour la période 2015-2020 selon les modalités de mise œuvre,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 9 décembre 2016, relative à l'augmentation de l'enveloppe FSIC pour la période 2014-2020,

VU la délibération du Conseil Communautaire de Valenciennes Métropole en date du 19 mai 2017, relative à la révision des modalités d'attribution,

VU la décision n°2019_17 de la commune de Vieux Condé en date du 15 avril 2019 relative à la demande de subvention pour le projet suivant : reconstruction du groupe scolaire Georges Germay,

VU la délibération du Bureau Communautaire en date du 28 Mai 2019 attribuant une participation de Valenciennes Métropole à la commune de Vieux-Condé,

ENTRE :

D'une part,

La Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole dont le siège social est établi à Valenciennes, Hôtel du Hainaut, 2 Place de l'Hôpital Général BP n° 60 227, 59305 Valenciennes Cedex, représentée par son Président Monsieur **Laurent DEGALLAIX**,

Et

D'autre part,

La Commune de Vieux Condé représentée par son Maire Monsieur Guy **BUSTIN**

Ceci exposé, il a été convenu ce qui suit entre les parties présentes :

ARTICLE 1 : OBJET

La Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole accorde un fonds de concours au titre du Fonds de Soutien aux Investissements Communaux à la commune de Vieux Condé pour la reconstruction du groupe scolaire Georges Germay.

ARTICLE 2 : MONTANT DU FONDS DE CONCOURS

Plan de financement			
	Dépenses		Recettes
Travaux	3 518 804,95	FCTVA (16,404%)	692 669,72
		DSiL	398 045,83
		Assiette du FSIC	3 131 850,39
<i>Total en € HT</i>	<i>3 518 804,95</i>	<i>FSIC Mobilisable 2015-2020</i>	<i>817 588,00</i>
TVA	703 760,99	Charge Communale	2 314 262,39
Total en € TTC	4 222 565,94	Total en € TTC	4 222 565,94

Le coût global de l'opération, sur la base du plan de financement prévisionnel, s'élève à 3 518 804,95€, soit 4 222 565,94€ TTC.

L'assiette du FSIC équivaut au coût en € TTC de l'opération minoré du montant des subventions perçues et du FCTVA, soit un montant d'assiette de 3 131 850,39€.

Sur ces bases, la participation de Valenciennes Métropole correspond au maximum à 50% du montant de l'assiette du FSIC, dans la limite d'un reste à charge minimum pour la commune de 30% du montant HT des dépenses, et dans la limite de l'enveloppe globale, soit une participation de la CAVM pour cette opération de 817 588,00€.

Le montant exact de la participation de Valenciennes Métropole sera recalculé in fine en fonction :

- du coût réel des travaux entrepris
- de l'obtention de subventions non prises en compte initialement, ceci dans la limite du montant initialement validé.

ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT DU FONDS DE CONCOURS

Le FSIC sera versé à la commune de Vieux-Condé selon les modalités suivantes :

- Versement d'une première avance de 70% du montant de FSIC validé, sur présentation :
 - du plan de financement définitif, signé de Monsieur le Maire ou son représentant,
 - d'une attestation du démarrage des travaux, signée de Monsieur le Maire ou son représentant.

- Versement du solde du FSIC, soit 30% du montant du FSIC, sur présentation :
- d'une attestation de fin de travaux, signée de Monsieur le Maire ou son représentant,
 - d'un état récapitulatif signé de Monsieur le Maire ou son représentant indiquant l'ensemble des recettes perçues (subventions/recettes foncières et loyers le cas échéant)
 - d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé par le comptable public (la transmission des factures n'est pas nécessaire).

Le montant définitif du FSIC versé à la commune pourra être réajusté in fine en fonction du coût réel des travaux réalisés, des subventions obtenues et dans la limite du montant de FSIC initialement validé.

ARTICLE 4 : PUBLICITE

La commune de Vieux-Condé s'engage à prendre les mesures nécessaires pour communiquer auprès du public et de la presse que ce projet a fait l'objet d'un soutien financier de la part de la Communauté d'Agglomération Valenciennes Métropole.

Un panneau indiquant la participation de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole devra être implanté sur le lieu de réalisation de l'opération de façon à être vu du public, et ce, pendant toute la durée du chantier.

Le logo de la Communauté d'Agglomération sous format numérique ou sous format papier ainsi que la charte graphique sont tenus à disposition par l'institution et la commune s'engage à les respecter.

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole sera personnellement convié à participer et informé dans un délai raisonnable de toute manifestation inaugurale ou promotionnelle.

ARTICLE 5 : CAS DE RÉSILIATION

Dans l'hypothèse où l'opération subventionnée n'était pas réalisée dans des conditions satisfaisantes et en particulier, s'il apparaissait que l'action réellement entreprise ne correspondait pas aux objectifs initiaux tels qu'ils avaient été définis dans les documents communiqués à l'appui de la demande de subvention, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole se réserve le droit d'abroger la convention et de suspendre le paiement restant dû, voire même d'annuler la convention et d'exiger le remboursement de tout ou partie du fonds de concours en fonction de la réalité du service fait au vu des pièces reçues et/ou communiquées par la commune.

En cas de contestation dans l'exécution de la présente convention, et à défaut d'accord amiable entre les parties, le différend serait porté devant la juridiction compétente.

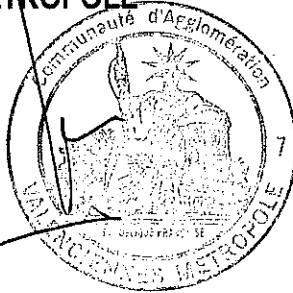
ARTICLE 6 : DUREE

La présente convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2020 et prend effet à compter de la date de signature des présentes.

Fait à Valenciennes, le 19 JUIL. 2019

**Monsieur le Président
de la Communauté d'Agglomération
VALENCIENNES METROPOLE**

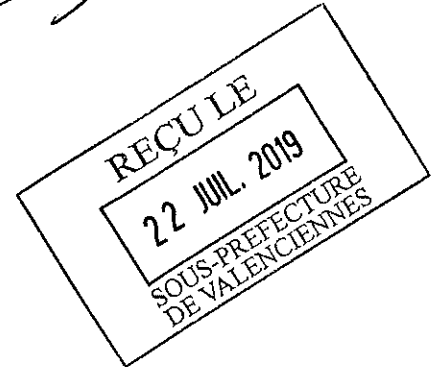
Laurent DEGALLAIX



Fait à Vieux-Condé, le 09/07/2019

**Monsieur le Maire
de la commune de VIEUX-CONDE**

Guy BUSTIN



Solde 21 000 € RAR

Direction générale adjointe
Solidarité Territoriale

Direction de la Voirie

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu la décision (délibération n° DV/2021/312) du Conseil départemental du Nord en date du 27 septembre 2021, approuvant le programme 2021 d'attribution des Aides à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération,

Vu l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil départemental du Nord du 15 juillet 2021 portant délégation de signature,

Vu la demande présentée par la Commune,

Vu le Budget départemental de l'exercice 2021.

ARRETE

ARTICLE 1 : est retenue au titre du programme 2021, l'opération suivante :

Maître d'ouvrage : Commune de VIEUX-CONDE

Désignation des travaux : l'installation de feux tricolores avenue René Beth

Montant de la subvention : 30 000,00 €

ARTICLE 2 : Le démarrage effectif des travaux ainsi que le versement de la subvention sont conditionnés par la signature d'une convention entre le Département et le Demandeur.

ARTICLE 3 : Cette subvention pourra être versée par acompte, (montant maximal du 1er acompte : 50 %), au vu de justificatifs d'état d'avancement des travaux, sans que le nombre de ces acomptes ne puisse être supérieur à deux. Le solde sera versé au vu de la présentation d'un certificat administratif, établi et signé par l'ordonnateur et le trésorier, attestant le paiement effectif des travaux subventionnables.

ARTICLE 4 : L'engagement du Département deviendra caduc si le début des travaux n'intervient pas avant 30 juin 2022. A défaut, les travaux devront faire l'objet d'une nouvelle demande de subvention.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur de la Voirie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Lille, le 21 DEC. 2021

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,

Eric LEJEUNE
Directeur de la Voirie

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

Prévision d'affectation des résultats 2023

Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2023

Total des charges	2 306 361,95		Total des produits	1 363 537,58
		Résultat de l'année	-942 824,37	
		Résultat antérieur	1 321 881,34	
		Nouveau résultat	379 056,97	
Reports de dépenses RAR	321 870,54		Reports de recettes RAR	602 962,99
		Résultat cumulé	660 149,42	

Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Total des dépenses	13 496 458,01		Total des recettes	14 739 414,14
		Résultat	1 242 956,13	

Résultat de fonctionnement cumulé

Résultat N (déficit)			Résultat N (excédent)	1 242 956,13
Résultat antérieur			Résultat antérieur	1 869 319,24
		Résultat à réintégrer	3 112 275,37	

Affectation par ordre de priorité

Couverture du déficit d'exploitation par réduction des charges	
Couverture du déficit d'investissement Compte 1068	
Autofinancement complémentaire Compte 1068	
Report à nouveau Compte 110	3 112 275,37

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 01 DE L'EXERCICE : 2023 VERS L'EXERCICE 2024 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser dépenses *Ville de Vieux-Condé*

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/ Rec	Libellé	Etape	Montant
2023	2158	0205	22P021	CTM	CTM	ATELIERS	D	TRIO PERFO. + MEULL. + VISS. M-CUBE	RAR	962.40
2023	21318	0205	22P038	CTM	CTM	ATELIERS	D	CUMULUS 200 L VERTICAL STEATITE THERMOR	RAR	606.46
2023	2158	211	22P004	CTM	ECO	MATSOLITU	D	CUMULUS 50 L VERTICAL STEATITE THERMOR	RAR	336.62
2023	2158	824	22P021	CTM	ACI1		D	Séparateur air huile 3000 h pour compresseur	RAR	453.48
2023	2158	211	22P004	CTM	ECO	MATCENTRE	D	remplacement d'un cumulus H.S. ECOLE MATER	RAR	503.32
2023	2158	823	20P045	ESP VERTS	ESPV		D	BOOSTER DE DEMARRAGE	RAR	229.78
2023	2158	823	23P010	ESP VERTS	ESPV		D	BATTERIE ULIB 1500	RAR	1 860.00
2023	21316	026	22P008	ESP VERTS	CIM		D	JARDIN DU SOUVENIR	RAR	15 073.68
2023	2041511	020	21P032	INFO	INFO		D	eglise => place de la république	RAR	17 774.77
2023	2184	411	20P068	SPORTS	SPOR	MERT	D	140 Assises Argus	RAR	980.88
2023	2188	112	21P019	POLICE MUN	POLM		D	Coffre fort 16 compartiments + porte princip	RAR	1 484.99
2023	2188	112	21P004	POLICE MUN	POLM		D	Vidéoprotection Gambetta, Le boulon ,Dojo	RAR	26 615.07
2023	2188	112	21P004	POLICE MUN	POLM		D	EXTENSION DU PARC DE VIDEO PROTECTION URBAIN	RAR	1 720.20
2023	2188	112	21P004	POLICE MUN	POLM		D	EXTENSION DU PARC DE VIDEO PROTECTION URBAIN	RAR	4 150.32
2023	2051	020	22P007	SER PUBLIC	PUB		D	Licences+prestations	RAR	4 500.00
2023	2051	020	22P007	SER PUBLIC	PUB		D	Licences+prestations	RAR	2 100.00
2023	2051	020	22P007	SER PUBLIC	PUB		D	Licences+prestations	RAR	5 268.00
2023	2184	020	22P003	SEC GEN	SECG		D	FAUTEUILS DE BUREAU SERVICE AG ET POPULATION	RAR	603.26
2023	2184	020	22P003	SER PUBLIC	PUB		D	FAUTEUILS DE BUREAU SERVICE AG ET POPULATION	RAR	652.80
2023	2188	421	22P004	EDUC JEUN	ACM	ALPM	D	réhausseurs	RAR	329.40
2023	2151	824	21P036	ST ADMIN	VOIR		D	Participation Financement Assainissement Col	RAR	7 358.69
2023	2151	822	21P020	ST ADMIN	VOIR		D	Phase 1 - AVP/PRO - Etudes de projet	RAR	1 091.06

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 01 DE L'EXERCICE : 2023 VERS L'EXERCICE 2024 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser *dépense Ville de Vieux-Condé*

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antenne	Dep/Rep	Libellé	Etape	Montant
2023	21318	311	21P021	ST ADMIN	MUSI		D	Phase 1 - AVP/PRO Etudes de projet	RAR	5 310,76
2023	204182	824	16P092	ST ADMIN	ST		D	DEFICIT COMMERCIAL PNRQAD DERVAUX / GAMBETTA	RAR	73 200,00
2023	2041511	824	22P036	ST ADMIN	ST	URBANISME	D	FOND CONCOURS ETUDE PRE OPERATIONNELLE CITE	RAR	15 437,50
2023	204182	824	16P092	ST ADMIN	ST		D	DEFICIT COMMERCIAL PNRQAD DERVAUX / GAMBETTA	RAR	1 800,00
2023	2041511	824	22P035	ST ADMIN	ST	URBANISME	D	étude de définition de stratégie de restruc	RAR	32 862,50
2023	2151	822	23P004	ST ADMIN	VOIR		D	Voirie résidence Lucien MERLIN	RAR	98 604,60
									TOTAL	321 870,54

Visa

SIC VALENTIENNES
Rue Raoul Pottier BP 10430
59222 VALENTIENNES CEDEX
France
du 01/01 à 31/12/2020

Pour le responsable du SOC
de VALENTIENNES
Par procuration

Clara CASTELLANO
Inspecteur
des Finances Publiques

CERTIFICAT : 69,758621
DATE : 29 / 1 / 2024

Observations :

Au 29 janvier 2024, les crédits disponibles sur l'exercice 2023 sont supérieurs ou égaux aux restes à réaliser du présent état. Cet état est donc conforme.

arrêté au 24/02/2023

Mme l'Adjointe au Maire
dans sa délégation

Le Maire,



Caroline DI CRISTINA

Mme la 1ère Adjointe

Caroline DI CRISTINA

[Signature]

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le
ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE



TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE : BUDGET 01 DE L'EXERCICE : 2023 VERS L'EXERCICE 2024 EN INVESTISSEMENT

Reste à réaliser *recette Ville de Vieux-Condé*

Exercice	Nature	Sous-Rubrique	Opération	Gestionnaire	Service	Antériorité	Dep/Rec	Libellé	Étape	Montant
2023	13151	824	16P092	FINANCES	SF		R	DEFICIT COMMERCIAL PARTICIPATION AGGLO	RAR	37 500.00
2023	1347	212	17001R	FINANCES	ECO	PRIMPERUWE	R	DOTATION DE SOUTIEN INVESTISSEMENT LOCAL 201	RAR	139 316.10
2023	1341	212	17001R	ST ADMIN	ECO	PRIMPERUWE	R	DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX	RAR	138 215.21
2023	1312	112	22P002	POLICE MUN	POLM		R	VIDEOPROTECTION REGION - NOTIFICATION DU 29/	RAR	18 986.49
2023	1318	64	22P004	EDUC JEUN	HGC		R	AIDE A L INVESTISSEMENT 2022 HGC - NOTIFICAT	RAR	605.00
2023	1318	64	22P004	EDUC JEUN	HGC		R	AIDE A L INVESTISSEMENT 2022 - NOTIFICATION	RAR	2 063.79
2023	13251	212	17001R	ST ADMIN	ECO	PRIMPERUWE	R	SOLDE FSIC 2015-2020 RECONSTRUCTION GPE SCOL	RAR	245 276.40
2023	1323	822	22P032	ST ADMIN	VOIR		R	FEUX TRICOLEURE AVENUE RENE BETH - NOTIFICATI	RAR	21 000.00
									TOTAL	602 962.99

Visa

SOC VALENCIENNES
Rue René Follereau BP 10439
59222 VALENCIENNES CEDEX
Région Hauts-de-France
de 05/01 à 12/31/20

Pour le responsable du SOC
de VALENCIENNES
Par procuration

Clément CASTELLANO
Inspecteur
des Finances Publiques

CERTIFICAT : 69,758621
DATE : 29 / 1 / 2024

Observations :

Au 29 janvier 2024, les crédits disponibles sur l'exercice 2023 sont supérieurs ou égaux aux restes à réaliser du présent état. Cet état est donc conforme.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_59_1-DE

S²LOW

recette au 21/04/2023

Mme la mère Adjointe

Caroline DI CRISTINA

Mme l'Adjointe au Maire
dans sa délégation

Caroline DI CRISTINA

Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SÉANCE du Mardi 09 Avril 2024

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

Effectif du
Conseil Municipal : 33

Présents : 26

Excusés : 7

Exprimés : unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :
Philippe DURAND

D2024_060

DIRECTION DES AFFAIRES
FINANCIERES

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 15/04/2024

Reçu en préfecture le 15/04/2024

Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_060-DE

S²LOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, Mme SEMAILLE Virginie, Mme BERLINET Nicole, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, Mme BOUHEZILA Malika, M. PETITJEAN Michael, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, M. ANDRE Jimmy, M. DURAND Philippe, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : M. SIMON Didier (procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louissette), Mme DELCOURT Fabienne (procuration à M. BUSTIN David), M. SMITS Jean-François (procuration à Mme DI BELLO Christine jusqu'à 20h12 – délibération D2024_58), M. FORTE Serge (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme ROSART SZYMANIAK Anne-Sophie (procuration à M. SZYMANIAK Richard), Mme VANTREPOTTE LELONG Christelle (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), M. KROCZYNSKI Olivier (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

Reprise anticipée des résultats 2023 – Budget annexe Lotissement Boucaut

Vu la loi 99-1126 du 28 décembre 1999 autorisant la reprise anticipée de résultats de l'exercice clos et de la prévision d'affectation;

Vu le compte de gestion provisoire de l'exercice 2023 de M. le Receveur Municipal ;

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- DE REPRENDRE l'ensemble des résultats de l'exercice 2023 au budget primitif de l'exercice 2024 comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 0 €
- Excédent d'investissement : 16 380,75 €
- Reports de Dépenses : 0 €
- Reports de Recettes : 0 €
- Prévision d'affectation compte 1068 : 0 €

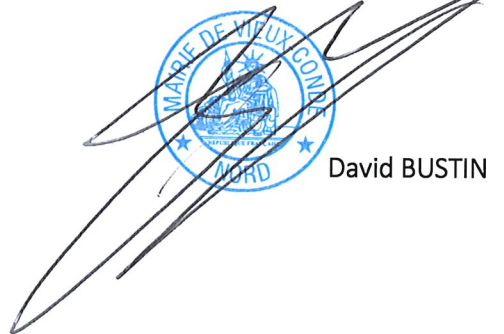
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Délibéré en séance,

Le secrétaire de séance



Philippe DURAND

Le Maire



David BUSTIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SÉANCE du Mardi 09 Avril 2024

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

Effectif du
Conseil Municipal : 33

Présents : 26

Excusés : 7

Exprimés : unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :
Philippe DURAND

D2024_061

**DIRECTION DES AFFAIRES
FINANCIERES**

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_61_1-DE

S²LOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, Mme SEMAILLE Virginie, Mme BERLINET Nicole, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, Mme BOUHEZILA Malika, M. PETITJEAN Michael, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, M. ANDRE Jimmy, M. DURAND Philippe, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : M. SIMON Didier (procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louissette), Mme DELCOURT Fabienne (procuration à M. BUSTIN David), M. SMITS Jean-François (procuration à Mme DI BELLO Christine jusqu'à 20h12 – délibération D2024_58), M. FORTE Serge (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme ROSART SZYMANIAK Anne-Sophie (procuration à M. SZYMANIAK Richard), Mme VANTREPOTTE LELONG Christelle (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), M. KROCZYNSKI Olivier (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

Vote du Budget 2024 - Budget Annexe Lotissement Boucaut

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire M 57 ;

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de la Ville de Vieux-Condé et de son budget annexe Lotissement Boucaut approuvé par délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2023 ;

Vu le Débat sur les Orientations Budgétaires de la commune qui s'est tenu le 22 février 2024 ;

Vu le Budget Primitif joint en annexe ;

Considérant que le budget primitif 2024 - budget annexe Lotissement Boucaut – est soumis au vote par nature avec une présentation fonctionnelle ;

Considérant que le budget est voté :

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement
 - sans vote formel sur chacun des chapitres,
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

Considérant la note explicative de synthèse présentant les éléments financiers principaux du budget;

Considérant que le budget est équilibré en dépenses et en recettes pour chacune des sections comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 120 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 120 000,00 €

Dépenses d'investissement : 120 000,00 €

Recettes de fonctionnement : 120 000,00 €

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- D'APPROUVER le budget primitif 2024 – budget annexe Lotissement Boucaut de la collectivité.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Délibéré en séance,

Le secrétaire de séance



Philippe DURAND

Le Maire



David BUSTIN

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus : VILLE DE VIEUX-CONDÉ (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE COMMUNE DE VIEUX-CONDÉ (2)

Numéro SIRET : 21590616500141

POSTE COMPTABLE : SGC VALENCIENNES

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : BA-LOTISSEMENT BOUCAUT (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	37

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	39
A1.01 - Opérations non ventilables	42
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	43
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	46
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	47
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	48
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	51
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	54
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	57
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	58
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	61
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	63
A1.908 - Fonction 8 - Transports	66
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	70
A2.01 - Opérations non ventilables	72
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	73
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	76
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	77
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	78
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	81
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	84
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	87
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	88
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	89
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	92
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	94
A2.938 - Fonction 8 - Transports	97

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	101
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	102
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	106
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	107

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	111
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	112
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	113
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	115
B3.1 - Etat des provisions constituées	116
B3.2 - Etalement des provisions	117
B4 - Etat des charges transférées	118
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	119
B6 - Prêts	120
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	121
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	122
B7.3 - Etat des emprunts garantis	123
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	124
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	125
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	126
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	127
B7.8 - Autres engagements donnés	128
B7.9 - Autres engagements reçus	129
B8 - Subventions versées	131
B9 - Etat du personnel	132
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	133
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	134
B11.2 - Liste des établissements publics créés	135
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	136
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	138
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	139
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	139
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	138
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	139
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	140

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES

Informations statistiques

	Valeurs
Population totale	10504

Informations fiscales (N-2)

	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	812.34

Informations financières – ratios

	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	0.00
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	0.00
3 Dépenses d'équipement brut / population	0.00
4 Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5 DGF / population	0.00
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.00
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.00
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.00
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.00

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : %
- Investissement : %

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	207 238,50	207 238,50	16 380,75	A1 16 380,75
Investissement	103 619,25	103 619,25	(3) 16 380,75	A2 16 380,75
Fonctionnement	103 619,25	103 619,25	(4) 0,00	A3 0,00

	RESTES A REALISER N-1		
	Dépenses	Recettes	Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1 0,00
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)
TOTAL	A1 + B1	16 380,75
Investissement	A2 + B2	16 380,75
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

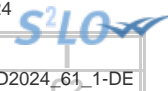
(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

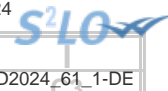
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	120 000,00	103 619,25
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 16 380,75
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		120 000,00	120 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	120 000,00	120 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		120 000,00	120 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		240 000,00	240 000,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AP VOTEES

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0.00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET
PRESENTATION DES AE VOTEES

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AE de dépenses imprévues » (2)		022	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	120 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		120 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00

TOTAL	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	120 000,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II
C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	103 619,25		103 619,25	103 619,25	103 619,25
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		103 619,25		103 619,25	103 619,25	103 619,25

TOTAL	103 619,25	0,00	103 619,25	103 619,25	103 619,25
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	16 380,75
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	120 000,00
---	-------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

-16 380,75

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	16 380,75	0,00	16 380,75	16 380,75	16 380,75
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		16 380,75	0,00	16 380,75	16 380,75	16 380,75
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		16 380,75	0,00	16 380,75	16 380,75	16 380,75

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	103 619,25		103 619,25	103 619,25	103 619,25
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		103 619,25		103 619,25	103 619,25	103 619,25

TOTAL	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	120 000,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

II

C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	120 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		120 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00

TOTAL	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
--------------	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	120 000,00
--	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	-16 380,75
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DF\ 043 = RF\ 043$.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – DEPENSES

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		120 000,00	120 000,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		0,00	120 000,00	120 000,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	120 000,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	16 380,75		16 380,75
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		103 619,25	103 619,25
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		16 380,75	103 619,25	120 000,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	120 000,00
--	-------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule au

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE – RECETTES

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		103 619,25	103 619,25
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total		0,00	103 619,25	103 619,25

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	16 380,75
--	------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	120 000,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		120 000,00	120 000,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	120 000,00	120 000,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	120 000,00
--	-------------------



- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	120 000,00			120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		120 000,00			120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	120 000,00
---	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_61_1-DE

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		103 619,25	0,00	103 619,25	103 619,25	103 619,25
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	103 619,25		103 619,25	103 619,25	103 619,25
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		103 619,25		103 619,25	103 619,25	103 619,25

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)

16 380,75

Affectation au compte 1068 (8)

0,00

Total des recettes d'investissement cumulées

120 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

S²LO 

ID : 059-215906165-20240409-D2024_61_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	120 000,00			120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	120 000,00			120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00
3351	Terrains	50 594,01			50 594,01	50 594,01		50 594,01	50 594,01

VILLE DE VIEUX-CONDÉ - BA-LOTISSEMENT BOUCAUT - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

510

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			III = I + II
3354	Etudes et prestations de services	23 698,25			23 698,25	23 698,25		23 698,25	23 698,25
33581	Frais accessoires	45 707,74			45 707,74	45 707,74		45 707,74	45 707,74
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		120 000,00			120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS I


Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET**SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQU**

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024	
Reçu en préfecture le 17/04/2024	
Publié le	
ID : 059-215906165-20240409-D2024_61_1-DE	

III – VOTE DU BUDGET
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUI

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		103 619,25	0,00	103 619,25	103 619,25	103 619,25
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	103 619,25		103 619,25	103 619,25	103 619,25
3351	Terrains	50 594,01		50 594,01	50 594,01	50 594,01
3354	Etudes et prestations de services	7 317,50		7 317,50	7 317,50	7 317,50
33581	Frais accessoires	45 707,74		45 707,74	45 707,74	45 707,74
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		103 619,25		103 619,25	103 619,25	103 619,25

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_61_1-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
011	Charges à caractère général (3)	16 380,75	0,00	0,00	16 380,75	16 380,75	0,00	16 380,75	16 380,75
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 380,75	0,00	0,00	16 380,75	16 380,75	0,00	16 380,75	16 380,75
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		16 380,75	0,00	0,00	16 380,75	16 380,75	0,00	16 380,75	16 380,75
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	103 619,25			103 619,25	103 619,25		103 619,25	103 619,25
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		103 619,25			103 619,25	103 619,25		103 619,25	103 619,25

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

120 000,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

VILLE DE VIEUX-CONDÉ - BA-LOTISSEMENT BOUCAUT - BP - 2024

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_61_1-DE

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	120 000,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		120 000,00	0,00	0,00	120 000,00	120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00
011	Charges à caractère général (4)	16 380,75	0,00	0,00	16 380,75	16 380,75	0,00	16 380,75	16 380,75
6045	Achats études et prestations de services	16 380,75	0,00		16 380,75	16 380,75	0,00	16 380,75	16 380,75
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		16 380,75	0,00	0,00	16 380,75	16 380,75	0,00	16 380,75	16 380,75
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses réelles		16 380,75	0,00	0,00	16 380,75	16 380,75	0,00	16 380,75	16 380,75
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	103 619,25			103 619,25	103 619,25		103 619,25	103 619,25
7133	Variat° en-cours de production biens	103 619,25			103 619,25	103 619,25		103 619,25	103 619,25
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		103 619,25			103 619,25	103 619,25		103 619,25	103 619,25

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

VILLE DE VIEUX-CONDÉ - BA-LOTISSEMENT BOUCAUT - BP - 2024

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_61_1-DE

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		120 000,00	0,00	120 000,00	120 000,00	120 000,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	120 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
7133	Variat° en-cours de production biens	120 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		120 000,00		120 000,00	120 000,00	120 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

VILLE DE VIEUX-CONDÉ - BA-LOTISSEMENT BOUCAUT - BP - 2024

- (6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

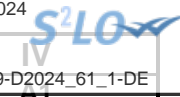
Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_61_1-DE



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

VILLE DE VIEUX-CONDÉ - BA-LOTISSEMENT BOUCAUT - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 9

ID : 059-215906165-20240409-D2024_61_1-DE



Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports		
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



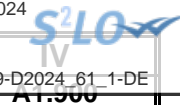
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dev.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

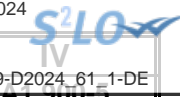
IV

A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



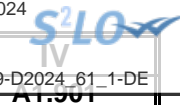
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



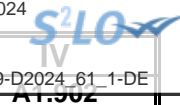
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG missions spécifiques		
							256 CNFPT Formation des actifs occupés					2571 Concours		2572 Missions administratives
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres			
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

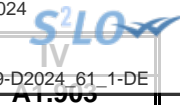
IV

A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

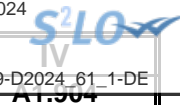
IV

A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires	418 Autres actions
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

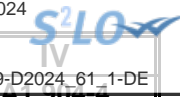
IV

A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



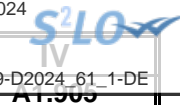
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		501	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

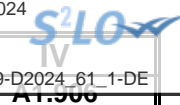
IV

A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

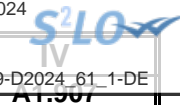
IV

A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

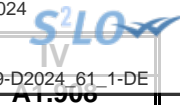
IV

A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

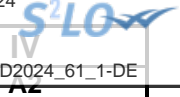
IV

A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)

A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	16 380,75	0,00	0,00	0,00		16 380,75
011	Charges à caractère général	0,00	16 380,75	0,00	0,00	0,00		16 380,75
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



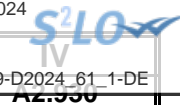
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
	DEPENSES	0,00
	RECETTES	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale							
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	022 Information, communication, publicité	023 Fêtes et cérémonies	024 Aide aux associations	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.			
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

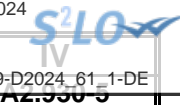
IV

A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.eur.intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	048 Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



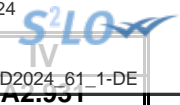
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



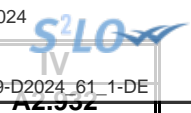
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés	Enseignement supérieur	Cités scolaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle											258 Autres	
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG missions spécifiques		
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours		2572 Missions administratives
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

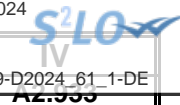
IV

A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)					
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

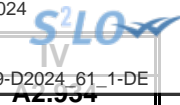
IV

A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					418 Autres actions
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

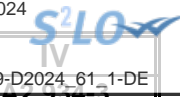
IV

A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



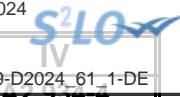
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



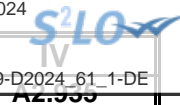
IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50	51						
		Services communs	Aménagement et services urbains						
		50	510	511	512	513	514	515	518
		Services communs	Services communs	Espaces verts urbains	Eclairage public	Art public	Electrification	Opérations d'aménagement	Autres actions d'aménagement urbain
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 380,75
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 380,75
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

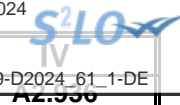
IV

A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 380,75
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 380,75
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles			
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire		632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

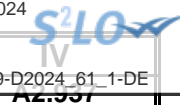
IV

A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine						
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine		
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

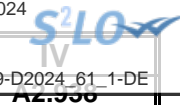
IV

A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76	77	78	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions	Préserv. patrim. naturel,risques techno.	Environnement infrastructures transports	Autres actions	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

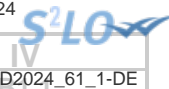
IV

A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					0,00									
1641 Emprunts en euros (total)					0,00									
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					120 000,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									

VILLE DE VIEUX-CONDÉ - BA-LOTISSEMENT BOUCAUT - BP - 2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024



Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_61c1r-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										dicité des remboursements (6)	Pron d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise				
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					120 000,00									
1 - Avance du budget principal	Mairie de Vieux-Condé	05/04/2017			120 000,00			0,000	0,000					-
Total général					120 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		120 000,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		120 000,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1 - Avance du budget principal		0,00	-	120 000,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		120 000,00					0,00	0,00	0,00	0,00

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

VILLE DE VIEUX-CONDÉ - BA-LOTISSEMENT BOUCAUT - BP - 2024

- (12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.
- (15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.
- (17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_61_1-DE



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

**IV
B1.5**

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

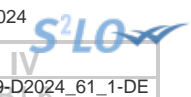
Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



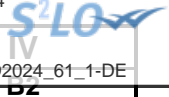
IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le



ID : 059-215906165-20240409-D2024_61_1-DE

S2LO

IV

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES****ETAT DES CHARGES TRANSFEREES**

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

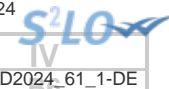
(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS****CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	0,00	0,00	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.

IV – ANNEXES

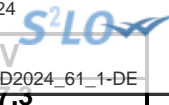
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT**

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	0,00

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

S²LO

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

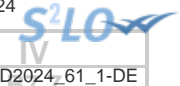
(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 01/01/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 01/01/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES**ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN****ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS**

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00

S²LO
IV

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
		INVESTISSEMENT (total)			0,00
		FONCTIONNEMENT (total)			0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacances temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à Hotel de Ville (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

S²LO

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

S²LO

IV
D113

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
---------------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	----------	---------------------------------	-----------------

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES
ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE

C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	16 380,75	16 380,75
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	16 380,75	16 380,75

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	16 380,75	16 380,75
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	16 380,75	16 380,75

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	0,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	0,00	0,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		0,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

S2LO
IV
DT

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------

IV – ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2024

Présenté par Le Maire (1),
A VIEUX-CONDE, le 09/04/2024Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A VIEUX-CONDE, le 09/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AGAH Charles	
AGAH Franck	
ANDRE Jimmy	
ARBOUCHE Mohamed	
BERLINET Nicole	
BOUHEZILA Malika	
BUSTIN David	
CLIMPONT Romuald	
DAPSENCE Germain	
DELCOURT Fabienne	
DEZOTEUX Laurence	
DI BELLO Christine	
DI CRISTINA Caroline	
FORTE Serge	
KROCZYNSKI Olivier	
LATAWIEC Michel	
LEFEBVRE Franky	
LEMOINE Marie-France	
LIEGEOIS Bernard	
MAKSYMOWICZ Louissette	

V – ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

MRABET Nathalie	
NAUMANN ROSCONVEL Josette	
PETITJEAN Michael	
REAL-MULETTE Carine	
ROSART-SZYMANIAK Anne-Sophie	
SALINGUE Ghislaine	
SCARAMUZZINO Pierre	
SEMAILLE Virginie	
SIDER Joel	
SIMON Didier	
SMITS Jean-Francois	
SZYMANIAK Richard	
VANTREPOTTE - LELONG Christelle	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A VIEUX-CONDE, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 33
 Nombre de membres présents : 26
 Nombre de suffrages exprimés : 33
 VOTES :
 Pour : 33
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : 27/03/2024

Présenté par Le Maire (1),
 A VIEUX-CONDE, le 09/04/2024

Le Maire

David BUSTIN



Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
 A VIEUX-CONDE, le 09/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AGAH Charles		
AGAH Franck		
ANDRE Jimmy		
BERLINET Nicole		
BOUHEZILA Malika		
BUSTIN David		
CLIMPONT Romuald		
DAPSENCE Germain		
DELCOURT Fabienne	Procuration à M. BUSTIN David	
DEZOTEUX Laurence		
DI BELLO Christine		
DI CRISTINA Caroline		
DURAND Philippe		
FORTE Serge	Procuration à M. LIEGEOIS Bernard	
KROCZYNSKI Olivier	Procuration à Mme SEMAILLE Virginie	
LATAWIEC Michel		
LEFEBVRE Franky		
LEMOINE Marie-France		
LIEGEOIS Bernard		
MAKSYMOWICZ Louissette		

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES



MRABET Nathalie		
NAUMANN ROSCONVEL Josette		
PETITJEAN Michael		
REAL-MULETTE Carine		
ROSART-SZYMANIAK Anne-Sophie	Procurator à M. SZYMANIAK Richard	
SALINGUE Ghislaine		
SCARAMUZZINO Pierre	Procurator à M. AGAH Franck.	
SEMAILLE Virginie		
SIDER Joel		
SIMON Didier	Procurator à Mme MAKSYMOWICZ Louisette.	
SMITS Jean-Francois		
SZYMANIAK Richard		
VANTREPOTTE - LELONG Christelle	Procurator à MME DI KRISTINA Caroline	

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A VIEUX-CONDE, le
 09/04/2024.

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Maire
 David Bustin



VILLE DE VIEUX-CONDE Budget annexe

Prévision d'affectation des résultats 2023

Détermination du résultat d'investissement de l'exercice 2023

Total des charges	103 619,25			Total des produits	103 619,25
		Résultat de l'année	0,00		
		Résultat antérieur	16 380,75		
		Nouveau résultat	16 380,75		
Reports de dépenses RAR	0,00			Reports de recettes RAR	0,00
		Résultat cumulé	16 380,75		

Détermination du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023

Total des dépenses	103 619,25			Total des recettes	103 619,25
		Résultat	0,00		

Résultat de fonctionnement cumulé

Résultat N (déficit)				Résultat N (excédent)	0,00
Résultat antérieur				Résultat antérieur	0,00
		Résultat à réintégrer	0,00		

Affectation par ordre de priorité

Couverture du déficit d'exploitation par réduction des charges	
Couverture du déficit d'investissement Compte 1068	
Autofinancement complémentaire Compte 1068	
Report à nouveau Compte 110	0,00

Résultats budgétaires de l'exercice

22701 - LOTISSEMENT BOUCAUT

Exercice 2023

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	120 000,00	120 000,00	240 000,00
Titres de recette émis (b)	103 619,25	103 619,25	207 238,50
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	103 619,25	103 619,25	207 238,50
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	120 000,00	120 000,00	240 000,00
Mandats émis (f)	103 619,25	103 619,25	207 238,50
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	103 619,25	103 619,25	207 238,50
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
 Reçu en préfecture le 17/04/2024
 Publié le
 ID : 059-215906165-20240409-D2024_61_1-DE



Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

22701 - LOTISSEMENT BOUCAUT

Exercice 2023

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal Investissement Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif LOTISSEMENT BOUCAUT Investissement Fonctionnement	16 380,75				16 380,75
Sous-Total	16 380,75				16 380,75
TOTAL II	16 380,75				16 380,75
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	16 380,75				16 380,75

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

S²LO

ID : 059-215906165-20240409-D2024_61_1-DE

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE

Aucun engagement à traiter pour la sélection

Reste à réaliser 2023 vers 2024
BP amorce traitement Boucaut de Sieva-Condé
Recettes d'investissement

INFANTTI

Visa	
SOC VAL ENCIENNES Rue René Fournier BP 14430 89222 VALENTIGNEY CEDEX Révisé Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30	Pour le responsable du SOC des finances publiques Par procuration Olivier CASTELLANO Responsable des Finances Publiques
CERTIFICAT : 69,758621	29 / 1 / 2024
DATE :	

Observations :

Au 29 janvier 2024, les crédits disponibles sur l'exercice 2023 sont supérieurs ou égaux aux restes à réaliser du présent état. Cet état est donc conforme.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_61_1-DE

S²LO

avisé au 31/04/2024

Le Maire,



Mme la 1ère Adjointe

Caroline DI CRISTINA

TRAITEMENT DE FIN D'EXERCICE


Aucun engagement à traiter pour la sélection

Reste à réaliser 2023 neu 2024

BP annexe Etissement Boucaut de Vieux-Condé

dépenses d'investissement

MONTANT

Visa	
<small>SICC VALENCIENNES Rue Rouff-Folmerat BP 10439 59322 VALENCIENNES CEDEX Région Hauts-de-France du 01/01/2020</small>	<small>Pour le Maire, M. SGC de VALENCIENNES Par Procuration</small>
<small>Carole CASTELLANO Inspecteur des Finances Publiques</small>	
CERTIFICAT : 69,758621	DATE : 29 / 1 / 2024

Observations :

Au 29 janvier 2024, les crédits disponibles sur l'exercice 2023 sont supérieurs ou égaux aux restes à réaliser du présent état. Cet état est donc conforme.

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_61_1-DE

S²LOW

arrêté au 21/04/2024

Le Maire,



Mme la 1ère Adjointe

Caroline DI CRISTINA

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SÉANCE du Mardi 09 Avril 2024

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

Effectif du
Conseil Municipal : 33

Présents : 26

Excusés : 7

Exprimés : unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :
Philippe DURAND

D2024_062

DIRECTION DES
RESSOURCES HUMAINES

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_062-DE

S²LOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, Mme SEMAILLE Virginie, Mme BERLINET Nicole, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, Mme BOUHEZILA Malika, M. PETITJEAN Michael, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, M. ANDRE Jimmy, M. DURAND Philippe, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : M. SIMON Didier (procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louissette), Mme DELCOURT Fabienne (procuration à M. BUSTIN David), M. SMITS Jean-François (procuration à Mme DI BELLO Christine jusqu'à 20h12 – délibération D2024_58), M. FORTE Serge (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme ROSART SZYMANIAK Anne-Sophie (procuration à M. SZYMANIAK Richard), Mme VANTREPOTTE LELONG Christelle (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), M. KROCZYNSKI Olivier (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

Renouvellement de l'agrément service civique

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique ;

Vu le décret n°2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique ;

Vu la délibération n° D/2015-062 du 13 avril 2015, la Ville de Vieux-Condé a souhaité recourir au service civique et engager une demande d'agrément ;

Cet agrément, valable 3 ans, a fait l'objet de plusieurs renouvellements, dont le dernier, autorisé par délibération n° D2021_020 du 25 février 2021 et validé par le service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports du Nord.

Il est rappelé que le service civique s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sans condition de diplôme qui souhaitent s'engager pour une période de 6 à 12 mois auprès d'un organisme à but non lucratif ou une personne morale de droit public pour accomplir une mission d'intérêt général dans l'un des domaines ciblés par le dispositif. Il s'inscrit dans le code du service national et non pas dans le code du travail.

Il est rappelé également que le service civique donnera lieu à une indemnité versée directement par l'Etat au volontaire, ainsi qu'à la prise en charge des coûts afférents à la protection sociale de ce dernier. La prestation de subsistance doit être servie soit en nature soit en espèces par l'organisme d'accueil. Le montant minimal mensuel de cette prestation est fixé à 7,43 % de la rémunération mensuelle afférente à l'indice brut 244 de la fonction publique (soit 114,85 € au 1er janvier 2024 à titre indicatif).

Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- DE RENOUVELLER le dispositif du service civique au sein de la collectivité à compter du 15 juillet 2024
- D'AUTORISER M. le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès du service compétent
- D'AUTORISER M. le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales
- D'AUTORISER à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une prestation de subsistance de 114,85 €* par mois pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport

* Montant prévu par l'article R121.5 du code du service national (7,43 % de l'indice brut 244).

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Délibéré en séance,

Le secrétaire de séance



Philippe DURAND



Le Maire



David BUSTIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SÉANCE du Mardi 09 Avril 2024

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

Effectif du
Conseil Municipal : 33

Présents : 26

Excusés : 7

Exprimés : unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :
Philippe DURAND

D2024_063

DIRECTION DES
SERVICES TECHNIQUES

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_063_1-DE

S²LOW



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, Mme SEMAILLE Virginie, Mme BERLINET Nicole, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, Mme BOUHEZILA Malika, M. PETITJEAN Michael, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, M. ANDRE Jimmy, M. DURAND Philippe, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : M. SIMON Didier (procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louissette), Mme DELCOURT Fabienne (procuration à M. BUSTIN David), M. SMITS Jean-François (procuration à Mme DI BELLO Christine jusqu'à 20h12 – délibération D2024_58), M. FORTE Serge (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme ROSART SZYMANIAK Anne-Sophie (procuration à M. SZYMANIAK Richard), Mme VANTREPOTTE LELONG Christelle (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), M. KROCZYNSKI Olivier (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

Autorisation donnée au bailleur social Maisons & Cités pour la démolition de 28 logements, Cité du Rieu à Vieux-Condé.

Vu le Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment l'article L.421-3 relatifs à la délivrance d'un permis de démolir lorsque la construction est située dans une commune ou le conseil municipal a décidé de l'instaurer ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment l'article L.443-15-1 ;

M. Le Maire rappelle que dans le cadre de l'engagement pour le Renouveau du Bassin Minier (ERBM), la cité du Rieu à Vieux-Condé a été retenue pour faire l'objet d'un vaste programme de restructuration urbaine, mené en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole, la Ville de Vieux-Condé et le bailleur social Maisons & Cités.

Considérant que dans le cadre de ce programme, Maisons & Cités prévoit la démolition de 28 logements situés cité du Rieu comme suit :

- Rue Sainte Elisabeth n° 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 12 - Parcelles cadastrées AW 96, AW97, AW98, AW99, AW106, AW105, AW104, AW103, AW102, AW101 ;

- Rue Amaury n° 1, 3, 5, 7, 9, 11, 13, 15, 17, 19, 21, 23, 25, 27 - Parcelles cadastrées AW90, AW91, AW92, AW93, AW94, AW95, AW108, AW109, AW110, AW111, AW112, AW113, AW114, AW115. ;

- Rue Saint Joseph n° 2, 4, 6, 8 - Parcelles cadastrées AW86, AW87, AW88, AW89 ;

Considérant qu'afin de procéder à la démolition de ces logements, Maisons & Cités doit déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) un dossier d'intention de démolir. Ce dossier doit être complété par une délibération prise par le conseil municipal qui acte le principe de cette démolition conformément à l'article L.443-15-1 du Code de la Construction et de l'Habitation qui prévoit qu'un bâtiment à usage d'habitation appartenant à un organisme d'habitations à loyer modéré ne peut être démolé sans l'accord préalable de la commune d'implantation ;

Considérant que le bailleur Maisons & Cités sollicite l'accord préalable de la Ville de Vieux-Condé ;

Ainsi, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- DE DONNER son accord pour la démolition des 28 logements cités ci-dessus, propriétés du bailleur social Maisons & Cités.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Délibéré en séance,

Le secrétaire de séance



Philippe DURAND

Le Maire



David BUSTIN



Vu pour être annexé
à l'arrêté en date

Delcourt

du 25 JAN. 2024



Madame l'Adjointe au Maire,
dans sa délégation
Fabienne DUCOURT

1:5 000



Cadastr

VIEUX CONDE
CITE DU RIEUX



- Legende
- Les surfaces parcelaires
 - Référence cadastrale
 - Unité
 - Numéro de Paris
 - Les communes
 - Saint-Dic-Trilominde
 - De Ternissieu-Bruzy
 - De Ternissieu-Lens
 - De Ternissieu-Billy
 - De Ternissieu-Cour
 - De Terni, Valenciennes
 - Atzac et Cils
 - Logements
 - Individual Maziens et Cils/Accession
 - Collectif Maziens et Cils/Accession
 - Individual Maziens et Cils
 - Collectif Maziens et Cils
 - Logements Vendus
 - Logements Durables
 - Autres Logements
 - Aménagements
 - Les ventes parcelaires IMCC
 - Maziens et Cils Supérieur
 - Les ventes parcelaires IMCC/Accession
 - Maziens et Cils Hérité
 - Les ventes parcelaires IMCC
 - IMCC
 - Type de sol
 - Bâtiment/actuel
 - Bâtiment/construction



Cadastre

VIEUX CONDE CITE DU RIEUX



Legende

- Valeur
- Numéro de Page
- Les communes
 - Sans Dct, Territorialisé
 - Dct/Territoriale Biouay
 - Dct/Territoriale Luns
 - Dct/Territoriale Billy
 - Dct/Territoriale Oboua
 - Dct/Terr. Valenciennes
 - Maisons et Cites
- Legements
 - Individuel Maisons et Cites Accession
 - Collectif Maisons et Cites Accession
 - Individuel Maisons et Cites
 - Collectif Maisons et Cites
 - Logements Votus
 - Logements Demiel
 - Autres Logements
 - Aménagement
- Les ventes parcelaires MCC
 - Maisons et Cites Soginepa
 - Les ventes parcelaires MCC Accession
 - Maisons et Cites Habitat
 - Les ventes parcelaires HBM/PC
- HBM/PC
- Type de bail
 - Bail emphytéotique
 - Bail à construction

1:5 000

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SÉANCE du Mardi 09 Avril 2024

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

Effectif du

Conseil Municipal : 33

Présents : 26

Excusés : 7

Exprimés : unanimité

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

1 Elu ne participe pas au vote
(M. Romuald CLIMPONT)

Secrétaire de séance :

Philippe DURAND

D2024_064

DIRECTION DE LA CULTURE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_064-DE

S²LO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, Mme SEMAILLE Virginie, Mme BERLINET Nicole, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, Mme BOUHEZILA Malika, M. PETITJEAN Michael, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, M. ANDRE Jimmy, M. DURAND Philippe, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : M. SIMON Didier (procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louissette), Mme DELCOURT Fabienne (procuration à M. BUSTIN David), M. SMITS Jean-François (procuration à Mme DI BELLO Christine jusque 20h12 – délibération D2024_58), M. FORTE Serge (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme ROSART SZYMANIAK Anne-Sophie (procuration à M. SZYMANIAK Richard), Mme VANTREPOTTE LELONG Christelle (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), M. KROCZYNSKI Olivier (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

Attribution d'un bon d'achat dans le cadre de la fête des mères

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus précisément son article L2121-29 ;

La Ville souhaite remettre un cadeau à toutes les mamans résidant à Vieux-Condé ayant au moins 1 enfant de moins de 16 ans.

Considérant la volonté municipale de favoriser le commerce local ;

M. le Maire propose de reconduire l'attribution d'un bon d'achat d'une valeur de **15 €** à utiliser chez les commerçants partenaires.

La date de validité des bons est fixée au 31 octobre 2024.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- D'EMETTRE un avis favorable à la proposition de M. le Maire.
- D'OCTROYER le cadeau de fête des mères selon les modalités d'attribution.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

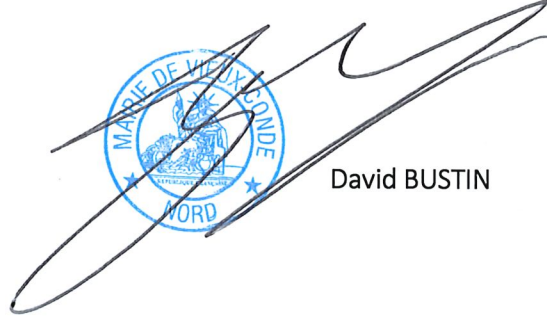
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Délibéré en séance,

Le secrétaire de séance



Philippe DURAND

Le Maire



David BUSTIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SÉANCE du Mardi 09 Avril 2024

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

**Effectif du
Conseil Municipal : 33**

Présents : 26

Excusés : 7

Exprimés : unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

**Secrétaire de séance :
Philippe DURAND**

D2024_065

**DIRECTION DE LA CULTURE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_065-DE

S²LO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, Mme SEMAILLE Virginie, Mme BERLINET Nicole, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, Mme BOUHEZILA Malika, M. PETITJEAN Michael, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, M. ANDRE Jimmy, M. DURAND Philippe, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : M. SIMON Didier (procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louissette), Mme DELCOURT Fabienne (procuration à M. BUSTIN David), M. SMITS Jean-François (procuration à Mme DI BELLO Christine jusque 20h12 – délibération D2024_58), M. FORTE Serge (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme ROSART SZYMANIAK Anne-Sophie (procuration à M. SZYMANIAK Richard), Mme VANTREPOTTE LELONG Christelle (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), M. KROCZYNSKI Olivier (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

Récompenses aux bacheliers 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus précisément son article L2121-29 ;

Considérant que la Municipalité souhaite reconduire la remise de récompenses aux Vieux-Condéens ayant obtenu leur baccalauréat ou équivalent en 2024, sous forme de carte cadeau.

Les récompenses seront attribuées en fonction de la mention obtenue.

Il est proposé d'affecter les montants suivants :

- une carte cadeau d'une valeur de 20 € pour tous les candidats admis sans mention;
- une carte cadeau d'une valeur de 50 € pour les mentions AB ;
- une carte cadeau d'une valeur de 75 € pour les mentions B ;
- une carte cadeau d'une valeur de 100 € pour les mentions TB.

Pour bénéficier de ces récompenses, les lauréats devront justifier de l'obtention du diplôme avant le 31 août de l'année en cours auprès du service événementiel de la commune.

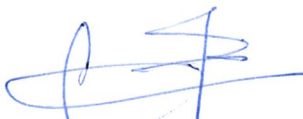
Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- D'APPROUVER la proposition de M. le Maire concernant les récompenses aux bacheliers.
- D'AUTORISER l'attribution de ces montants.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Délibéré en séance,

Le secrétaire de séance



Philippe DURAND

Le Maire



David BUSTIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SÉANCE du Mardi 09 Avril 2024

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

Effectif du
Conseil Municipal : 33

Présents : 26

Excusés : 7

Exprimés : unanimité

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance :
Philippe DURAND

D2024_066

DIRECTION DE LA CULTURE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_066-DE

S²LO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, Mme MAKSYMOWICZ Louissette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, Mme SEMAILLE Virginie, Mme BERLINET Nicole, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, Mme BOUHEZILA Malika, M. PETITJEAN Michael, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, M. ANDRE Jimmy, M. DURAND Philippe, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : M. SIMON Didier (procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louissette), Mme DELCOURT Fabienne (procuration à M. BUSTIN David), M. SMITS Jean-François (procuration à Mme DI BELLO Christine jusqu'à 20h12 – délibération D2024_58), M. FORTE Serge (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme ROSART SZYMANIAK Anne-Sophie (procuration à M. SZYMANIAK Richard), Mme VANTREPOTTE LELONG Christelle (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), M. KROCZYNSKI Olivier (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

Récompenses attribuées aux élèves de CM2 des écoles de Vieux-Condé entrant au collège

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus précisément son article L2121-29 ;

Considérant que chaque année, afin d'accompagner les jeunes dans leur parcours scolaire, une gratification leur est octroyée pour leur entrée au collège.

M. le Maire propose de reconduire l'opération pour l'année 2024 en offrant une calculatrice « collège » à chaque élève des classes de CM2 des écoles de Vieux-Condé.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- D'EMETTRE un avis favorable à la proposition de M. le Maire.
- D'OCTROYER une gratification aux élèves de CM2 des écoles de Vieux-Condé entrant au collège.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

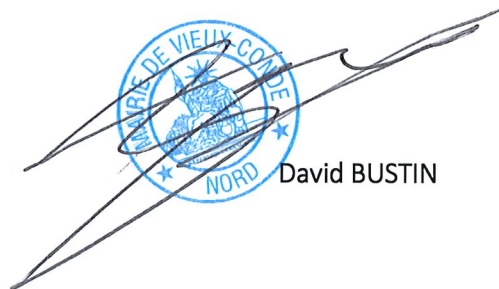
Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Délibéré en séance,

Le secrétaire de séance



Philippe DURAND

Le Maire



David BUSTIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE VALENCIENNES

SÉANCE du Mardi 09 Avril 2024

Date de convocation : 27/03/2024

Date d'affichage : 27/03/2024

**Effectif du
Conseil Municipal : 33**

Présents : 26

Excusés : 7

Exprimés : unanimité

Pour : 32

Contre : 0

Abstention : 0

1 Elu de prend pas part au vote
(M. Philippe DURAND)

**Secrétaire de séance :
Philippe DURAND**

D2024_067

**DIRECTION DE LA CULTURE
ET DE LA VIE ASSOCIATIVE**

Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

-informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication.

- Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » par le site Internet www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le

ID : 059-215906165-20240409-D2024_067-DE

S²LO



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à 18 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de séance sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présidence de : **David BUSTIN**

Présents : M. BUSTIN David, Mme DI CRISTINA Caroline, Mme MAKSYMOWICZ Louisette, M. LIEGEOIS Bernard, Mme DI BELLO Christine, Mme SEMAILLE Virginie, Mme BERLINET Nicole, M. SIDER Joel, Mme MRABET Nathalie, M. SZYMANKIAK Richard, Mme SALINGUE Ghislaine, M. DAPSENCE Germain, Mme BOUHEZILA Malika, M. PETITJEAN Michael, M. CLIMPONT Romuald, Mme REAL MULETTE Carine, M. ANDRE Jimmy, M. DURAND Philippe, M. AGAH Franck, Mme NAUMANN ROSCONVEL Josette, Mme DEZOTEUX Laurence, M. LATAWIEC Michel, Mme LEMOINE Marie-France, M. LEFEBVRE Franky, M. AGAH Charles.

Excusés : M. SIMON Didier (procuration à Mme MAKSYMOWICZ Louisette), Mme DELCOURT Fabienne (procuration à M. BUSTIN David), M. SMITS Jean-François (procuration à Mme DI BELLO Christine jusqu'à 20h12 – délibération D2024_58), M. FORTE Serge (procuration à M. LIEGEOIS Bernard), Mme ROSART SZYMANKIAK Anne-Sophie (procuration à M. SZYMANKIAK Richard), Mme VANTREPOTTE LELONG Christelle (procuration à Mme DI CRISTINA Caroline), M. KROCZYNSKI Olivier (procuration à Mme SEMAILLE Virginie), M. SCARAMUZZINO Pierre (procuration à M. AGAH Franck).

Demande de subvention de fonctionnement de l'association « Club Cyclotouriste Solitude Hermitage UFOLEP »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus précisément son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2021-121 du 02 juin 2021 portant sur la création du Comité consultatif d'attribution des subventions aux associations ;

Vu la délibération n°2021-168 du 22 novembre 2021 portant sur l'adoption du règlement d'attribution des subventions ;

Considérant la demande de subvention 2024 déposée par l'association « Club Cyclotouriste Solitude Hermitage UFOLEP » ;

Considérant l'étude de celle-ci par le Comité consultatif d'attribution des subventions en date du 31 janvier 2024 et l'avis de celui-ci pour un accompagnement financier à hauteur de 2 500 € ;

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

- D'APPROUVER l'accompagnement financier à hauteur de 2 500 €

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice correspondant, nature fonction et destination afférentes.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
Délibéré en séance,

Le secrétaire de séance



Philippe DURAND

Le Maire



David BUSTIN